

**Dévoiler une agression sexuelle : les expériences des étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa**

Marielle Lucie Mercier

Thèse soumise à  
l'Université d'Ottawa  
dans le cadre des exigences  
du programme de Maîtrise ès arts en criminologie

Département de criminologie  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

© Marielle Lucie Mercier, Ottawa, Canada, 2022

## REMERCIEMENTS

Je tiens, tout d'abord, à remercier ma directrice de thèse, la professeure Françoise Vanhamme, pour son soutien sans faille, ses corrections, et sa patience tout au long de la rédaction de ce travail de recherche. Merci de m'avoir fait grandir sur le plan intellectuel.

Je remercie aussi Bastien Quirion et Jennifer Kilty, professeur(e)s au département de criminologie, pour avoir accepté d'évaluer cette thèse et de participer à mon jury. Je suis reconnaissante pour vos contributions et votre expertise qui ont servi à consolider ma recherche.

Merci infiniment à tous et toutes mes participant(e)s de recherche pour votre disponibilité et le partage de votre expérience qui a permis la récolte d'informations précieuses pour cette étude. Sans vous, ce projet de recherche n'aurait jamais abouti. Cette thèse, je vous la dédie.

À mes correctrices, ma famille et mes ami(e)s qui ont su m'épauler dans cet accomplissement, je dis merci. Merci de n'avoir jamais lâché et de m'avoir motivée. Votre présence a fait la différence.

## RÉSUMÉ

Peu de recherches se sont intéressées aux questions du dévoilement d'une agression sexuelle. Employant quelques concepts de la théorie de la sociologie pragmatique, cette thèse de maîtrise fait l'étude des expériences personnelles des étudiant(e)s à l'égard du dévoilement d'une agression sexuelle. Il s'agit d'une recherche qualitative reposant sur les témoignages de onze étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa qui ont vécu une agression sexuelle durant leurs études postsecondaires, et qui ont été amené(e)s à dévoiler leur expérience à une personne ou à un service d'aide.

En analysant les résultats de recherche, il en ressort que les participant(e)s ont progressé dans leur appréhension de l'agression, tout comme dans leurs logiques de dévoilement, ainsi que dans les types de dévoilement (spontané, justifié par des motifs personnels, et justifié par des motifs altruistes) – trois notions qui sont introduites. Les résultats mettent également en lumière un aspect peu connu : les réactions qui peuvent ou non faciliter un dévoilement. Cette recherche permet d'apporter un nouveau savoir sur la dynamique des décisions qui mènent un/une étudiant(e) à dévoiler sa situation d'agression sexuelle, tout en ouvrant un large espace de nouveaux questionnements.

**MOTS-CLÉS :** dévoilement ; agression sexuelle ; étudiant(e) universitaire ; sociologie pragmatique ; culture du viol ; recours institutionnel, judiciaire et informel ; victimisation secondaire ; médiatisation.

## ABSTRACT

There is little research focused on the disclosure of a sexual assault. Employing some concepts from the pragmatic sociology theory, this master's thesis examines the personal experiences of students with respect to the disclosure of a sexual assault. This qualitative research is based on the testimonies of eleven students from the University of Ottawa who have experienced a sexual assault during their post-secondary education, and who have been led to disclose their situation to a person or a help service.

In analyzing the results of this study, it emerges that the participants have progressed in their apprehension of the assault, as well as in their logics and types of disclosure (spontaneous, justified by personal motives, and justified by altruistic motives) – three notions that are introduced. The findings also shed light on a little-known aspect: the reactions that may or may not facilitate a disclosure. This research provides new knowledge on the dynamics of the decisions that leads a student to reveal his or her situation of sexual assault, while opening up a vast space for further questions.

**KEYWORDS:** disclosure; sexual assault; university student; pragmatic sociology; rape culture; institutional, judicial and informal recourse; secondary victimisation; mediatization.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION : UN THÈME MARQUANT .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 – L’AGRESSION SEXUELLE ET LE DÉVOILEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Mise en contexte sociopolitique et criminologique.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 Définitions de l’agression sexuelle.....</b>	<b>6</b>
1.2.1 <i>Le Code criminel du Canada .....</i>	<i>6</i>
1.2.2 <i>Du viol à l’attouchement sexuel.....</i>	<i>9</i>
1.2.3 <i>Le harcèlement sexuel.....</i>	<i>9</i>
1.2.4 <i>Le problème de définition .....</i>	<i>10</i>
1.2.5 <i>Le grand public.....</i>	<i>11</i>
<b>1.3 L’importance de l’agression sexuelle au Canada.....</b>	<b>12</b>
1.3.1 <i>Importance en nombre .....</i>	<i>12</i>
1.3.2 <i>Importance en cible.....</i>	<i>14</i>
1.3.3 <i>Importance en lien avec les conséquences de l’acte.....</i>	<i>14</i>
<b>1.4 La dynamique de dévoiler ou non .....</b>	<b>17</b>
1.4.1 <i>Minimisation du viol .....</i>	<i>17</i>
1.4.2 <i>Effacement de la violence et responsabilisation des femmes.....</i>	<i>18</i>
1.4.3 <i>Du viol comme fatalité de la condition féminine à l’hypothèse d’une « culture du viol ».....</i>	<i>20</i>
1.4.4 <i>Le dévoilement tardif et partiel.....</i>	<i>22</i>
<b>1.5 Les types de recours formels et informels du dévoilement .....</b>	<b>23</b>
1.5.1 <i>Les sortes d’aide recherchée .....</i>	<i>23</i>
1.5.2 <i>Les réactions obtenues.....</i>	<i>24</i>
<b>1.6 Énoncé du problème de recherche .....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE 2 – UNE PERSPECTIVE CENTRÉE SUR L’INDIVIDU ET SES MOTIFS D’ACTION .....</b>	<b>28</b>
<b>2.1. À la recherche d’une approche conceptuelle.....</b>	<b>28</b>
<b>2.2 Postulats théoriques et objectifs de la sociologie pragmatique (SP).....</b>	<b>34</b>
<b>2.3 Concepts-clés de la SP .....</b>	<b>36</b>
2.3.1 <i>Symétrie des savoirs.....</i>	<i>37</i>
2.3.2 <i>L’épreuve .....</i>	<i>38</i>
2.3.3 <i>L’appel au sentiment de justice.....</i>	<i>39</i>

2.3.4 <i>La situation</i> .....	41
2.3.5 <i>La réflexivité</i> .....	42
2.3.6 <i>La compétence</i> .....	43
<b>2.4 La question de recherche</b> .....	<b>45</b>
<b>CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>48</b>
<b>3.1 Paradigme qualitatif</b> .....	<b>49</b>
<b>3.2 Méthode de recueil</b> .....	<b>50</b>
<b>3.3 L’opérationnalisation</b> .....	<b>51</b>
3.3.1 <i>L’entretien semi-dirigé</i> .....	51
3.3.2 <i>L’entretien semi-dirigé par thème</i> .....	52
<b>3.4 L’échantillonnage</b> .....	<b>53</b>
3.4.1 <i>À la recherche de la saturation : considérations exploratoires et choix des critères de l’échantillon</i> .....	53
3.4.2 <i>La généralisation</i> .....	58
<b>3.5 Application de la méthode</b> .....	<b>59</b>
3.5.1 <i>Recrutement des participant(e)s</i> .....	59
3.5.2 <i>Déroulement des entretiens</i> .....	60
3.5.3 <i>Difficultés rencontrées</i> .....	60
<b>3.6 Stratégie d’analyse des données</b> .....	<b>61</b>
3.6.1 <i>L’analyse inductive générale et ses fonctions</i> .....	62
3.6.2 <i>L’objectif général visé et intérêt de la stratégie</i> .....	62
3.6.3 <i>Les étapes de l’analyse</i> .....	63
3.6.3.1 <i>Condensation des données</i> .....	63
3.6.3.2 <i>Organisation des données</i> .....	64
3.6.3.3 <i>Interprétation des données</i> .....	65
3.6.4 <i>La rigueur de l’analyse</i> .....	65
<b>CHAPITRE 4 – PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DU PROBLÈME</b> .....	<b>68</b>
<b>L’histoire centrale de l’agression sexuelle des participant(e)s à la recherche</b> .....	<b>69</b>
<b>4.1 Est-ce que c’est une agression sexuelle ?</b> .....	<b>73</b>
4.1.1 <i>Le doute quant à l’acte et sa gravité</i> .....	73
4.1.2 <i>S’imposer le blâme de l’acte</i> .....	78
4.1.3 <i>L’expression du malaise ressenti</i> .....	82
4.1.3.1 <i>Expression négative</i> .....	82

4.1.3.2 Expression positive .....	86
4.1.4 <i>En synthèse</i> .....	88
<b>4.2 Reconnaissance de l'existence du problème : ça m'est arrivé et ça ne va pas.....</b>	<b>89</b>
4.2.1 <i>Obstacles à la reconnaissance du problème</i> .....	89
4.2.1.1 Un auto-aveuglement sur l'interprétation à donner à l'événement .....	90
4.2.1.2 Différence culturelle .....	91
4.2.1.3 En parler avec réticence .....	92
4.2.2 <i>Chercher à valider le problème : ça me dérange encore</i> .....	94
4.2.2.1 S'informer en ligne .....	95
4.2.2.2 En parler en ligne .....	95
4.2.2.3 En parler en personne.....	97
4.2.2.4 La réalité du moment se rattrape par défaut.....	99
4.2.3 <i>Reconnaître et accepter que ça m'est arrivé</i> .....	100
4.2.3.1 Une accumulation de signaux .....	100
4.2.3.2 Éléments déclencheurs.....	102
4.2.4 <i>Ça prend du temps et des efforts</i> .....	105
4.2.5 <i>Que faire maintenant ? Ça me dérange toujours</i> .....	107
4.2.6 <i>En synthèse</i> .....	108
<b>CHAPITRE 5 – PROCESSUS DE DÉVOILEMENT .....</b>	<b>113</b>
<b>5.1 Progression des logiques de dévoilement .....</b>	<b>113</b>
5.1.1 <i>Dévoilement spontané</i> .....	113
5.1.2 <i>Dévoilement justifié par des motifs personnels</i> .....	114
5.1.2.1 Chercher à mettre un sens sur l'agression.....	115
5.1.2.2 Chercher de l'aide professionnelle.....	116
5.1.2.3 Chercher une reconnaissance par la loi.....	119
5.1.3 <i>Dévoilement justifié par des motifs altruistes</i> .....	123
5.1.3.1 Sensibiliser sa communauté et promouvoir des changements pour lutter contre les agressions sexuelles .....	123
5.1.3.2 Renseigner ses proches .....	126
5.1.3.3 Opportunité de s'exprimer dans l'anonymat.....	128
5.1.4 <i>Qu'est-ce qu'une réponse inappropriée ?</i> .....	129
5.1.5 <i>En synthèse</i> .....	131
<b>5.2 Le contexte d'une culture systématique.....</b>	<b>132</b>
5.2.1 <i>Le long délai à l'obtention d'aide</i> .....	132

5.2.2 <i>Communication préventive de l'université et ses limites</i> .....	133
5.2.3 <i>Le système judiciaire revictimisant et inopportun</i> .....	134
5.2.4 <i>Diffusion médiatique sans grand succès</i> .....	138
5.2.5 <i>En synthèse</i> .....	139
<b>CONCLUSION FINALE</b> .....	<b>143</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>155</b>
<b>ANNEXE A – Protocole d'entretien</b> .....	<b>167</b>
<b>ANNEXE B – Texte de recrutement original</b> .....	<b>173</b>
<b>ANNEXE C – Texte de recrutement avec modifications</b> .....	<b>174</b>
<b>ANNEXE D – Formulaire de consentement éclairé</b> .....	<b>175</b>
<b>ANNEXE E – Certificat d'approbation déontologique</b> .....	<b>181</b>

## INTRODUCTION : UN THÈME MARQUANT

Au cours des dernières années, l'agression sexuelle est devenue un thème marquant de la société nord-américaine, en particulier sur les campus où plusieurs incidents se sont répercutés sur les communautés étudiantes. Plus précisément, deux événements d'actualité ont fait grand bruit sur le campus de l'Université d'Ottawa. Lors d'un premier cas notable, l'équipe de hockey masculine fut suspendue pour la saison 2014-2015 en raison d'un incident d'agression sexuelle impliquant des membres de l'équipe qui s'est déroulé lors d'une soirée d'initiation à Thunder Bay (Université d'Ottawa, 2016).

Par ailleurs, en mars 2014, cinq étudiants, dont quatre étaient des représentants de la population étudiante, ont engagé une conversation sur Facebook comportant des commentaires violents à caractère sexuel au sujet de la présidente de la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FEUO) (*Ibid*).

Dans ce contexte et plus récemment, le gouvernement de l'Ontario (2019) a effectué une étude dans le but d'obtenir l'avis des étudiants et des étudiantes de niveau universitaire et collégial sur la violence à caractère sexuel. Les résultats de ce rapport sont interpellants : sur un total de 163 777 étudiant(e)s qui ont participé, 4000 étudiant(e)s à Ottawa ont déclaré avoir été agressé(e)s sexuellement<sup>1</sup> pendant l'année scolaire 2017-2018. Si ce taux d'agression peut ne pas sembler élevé en termes statistiques pour l'Ontario (2,4%), il n'en demeure pas moins que le nombre d'Ottavien(ne)s qui se disent touché(e)s par le phénomène est en soi élevé.

À cet égard, et comme en contrepartie, il semble bien que le dévoilement d'agression sexuelle soit devenu un sujet d'actualité sur le plan social. Le *dévoilement* sur lequel nous

---

<sup>1</sup> Nous définirons ce terme, selon le gouvernement de l'Ontario, lors du chapitre 1.

reviendrons bien entendu, marque le fait de « révéler, expliquer ou porter à la connaissance de quelqu'un ce qui était caché ou qui n'était pas connu » (Dictionnaire de français Larousse, s. d). De nombreux cas d'allégation d'abus sexuel, dont aussi celles portées contre différentes célébrités et élus municipaux, provinciaux, et fédéraux<sup>2</sup> (Brossard, 2017), font le plus souvent un grand bruit dans les médias, journaux et radios<sup>3</sup>.

En parallèle, certains mouvements en matière d'agression sexuelle ont émergé dans les réseaux sociaux, dont celui de la campagne *#metoo* (*#moiaussi*) est emblématique.

Le mouvement *#metoo* s'exprime avec beaucoup d'insistance et aurait comme effet possible d'influencer la décision des personnes ayant éprouvé une agression sexuelle de la dévoiler publiquement. Mais pour autant, les réseaux sociaux et médias ne facilitent pas forcément leur volonté de rechercher de l'aide auprès de la police ou d'autres services. On peut en parallèle constater que les personnes affectées par une telle situation choisissent en général de ne pas en parler ; ou qu'elles optent parfois d'en parler dans un format anonyme, voire par la voie de campagnes dans les médias sociaux ou de sondage à titre confidentiel. Du coup, il existe toujours de la difficulté d'en parler et d'être entendu. Dans cet ordre d'idées sur lesquelles nous reviendrons, il devient intéressant de comprendre la dynamique non seulement du dévoilement d'agression sexuelle, mais aussi du choix des personnes à qui les témoignages sont révélés. C'est pourquoi, croisant cet intérêt à la population étudiante, notre recherche actuelle a pour objectif d'explorer les expériences personnelles des étudiant(e)s à l'égard du dévoilement d'une agression sexuelle.

---

<sup>2</sup> En 2014, l'actualité chargée en matière d'agression sexuelle a connu un renforcement par l'apparition de deux autres cas perturbants; les accusations d'abus sexuel contre l'ancien animateur radio de la CBC, Jian Ghomeshi et l'humoriste américain Bill Cosby (Université d'Ottawa, 2016).

<sup>3</sup> Par exemple, Dr Vincent Nadon âgé de 57 ans, a plaidé coupable d'avoir commis des actes d'agression sexuelle et de voyeurisme envers près de 50 patientes au cours des dernières 30 années (Ebacher, 2018). Il a d'abord été accusé en janvier 2018 alors qu'une de ses jeunes patientes a porté plainte qu'elle avait été secrètement enregistrée sur un téléphone portable caché dans une armoire pendant que Nadon effectuait un test de Pap (Miller, 2018).

Dans la pratique, cette thèse est organisée comme suit : le chapitre 1 situe la recherche actuelle dans la littérature afin d'en dégager notre problème de recherche. Le chapitre 2 décrit le cadre théorique qui sera adopté lors de cette thèse, à savoir la théorie de la sociologie pragmatique. Il s'agit d'une perspective qui est centrée sur l'individu et ses motifs d'actions. C'est à ce moment que nous dégagerons les postulats théoriques majeurs qui orienteront l'étude et permettront de formuler la question de recherche. La façon dont nous avons conçu et réfléchi le recueil des données et leur analyse aux fins de répondre à notre question se trouve dans le chapitre 3 qui est dédié à la méthodologie. À cet égard, nous avons procédé à des entretiens semi-dirigés. C'est dans les chapitres 4 et 5 que nous présenterons les résultats des données et nous les analyserons en fonction de la littérature avancée. Enfin, dans la conclusion nous élaborons le schéma de compréhension qui vise à répondre à notre question de recherche. Elle mettra en lumière les contributions apportées par l'étude, des réflexions supplémentaires sur certaines limites, puis nos recommandations pour les recherches futures. Nous poserons des hypothèses intéressantes et envisagerons nos résultats dans un contexte sociopolitique plus large.

## CHAPITRE 1 – L’AGRESSION SEXUELLE ET LE DÉVOILEMENT

La question de l’agression sexuelle est au cœur de l’actualité médiatique, ainsi que divers mouvements réactionnels tout aussi médiatiques tels que *#metoo*. Ce chapitre commencera par rappeler ce contexte duquel a émergé notre intérêt de recherche. D’abord, qu’est-ce qu’une agression sexuelle ? Une revue de différentes définitions de la notion, au sens légal, institutionnel, et social, nous permettra de dégager celle qui nous semble adéquate pour cette étude. Par la suite, nous examinerons l’importance de l’agression sexuelle au Canada, notamment à l’aide des statistiques. Ces constats soulèveront la question du dévoilement d’une telle expérience, qui fera l’objet de la quatrième section. C’est là que nous aborderons, en contrepoint, les représentations et croyances sociales en matière d’agression sexuelle. Cet aspect de la question permettra de montrer à quel point les réactions sociales négatives rendent ce dévoilement difficile et d’aborder, ce faisant, le cadre de recours formel ou informel du dévoilement d’une agression sexuelle. Cette revue de littérature nous mènera ainsi, progressivement, à dégager le problème dont traitera notre recherche.

### 1.1 Mise en contexte sociopolitique et criminologique

Dans le contexte que nous venons d’introduire, on peut reconnaître depuis quelques années que plusieurs communautés ou groupes dans des universités canadiennes acceptent ou minimisent l’abus à caractère sexuel dont certains à l’Université d’Ottawa. Les agressions sexuelles peuvent y être notamment facilitées dans des groupes sportifs, des espaces sociaux, de fraternités et de sororités, ou encore lors de semaines d’orientation et des activités initiatiques mettant l’accent sur les blagues sexuelles et la consommation d’alcool et de drogues (Giraldi & Monk-Turner, 2017 ;

Sanday, 2007 ; Université d'Ottawa, 2016). Certaines d'entre elles ont toutefois connu une forte médiatisation, à l'instar d'agressions sexuelles dans d'autres milieux.

Ces médiatisations ont quant à elles été suivies par plusieurs campagnes dans les médias sociaux, dont celui du mouvement *#metoo* (*#moiaussi*). Ce mouvement a été créé en 2006 avec l'objectif d'aider les victimes<sup>4</sup> de violence sexuelle, en particulier les jeunes femmes de couleur venant de communautés marginalisées, à ne pas se sentir seules dans leur parcours (*Me too*, s. d.).

La campagne *#metoo* est devenue virale en octobre 2017 et a été l'un des mouvements en matière d'agression sexuelle les plus importants diffusés dans les médias (Rotenberg & Cotter, 2018). Quoique la majorité de contestations menées dans les médias se soient déroulées aux États-Unis, elles ont sans aucun doute influencé le débat au Canada. Il est suggéré que l'attention publique accordée au mouvement *#metoo* a pu contribuer, en 2017, à l'augmentation du nombre de déclarations de ces agressions à la police. Plus précisément, les données recueillies par les services de police du Canada démontrent une hausse considérable du nombre de tels signalements<sup>5</sup> en octobre et novembre 2017, soit le moment tournant où la campagne *#metoo* est devenue globale<sup>6</sup> (*Ibid.* p. 3). Le mouvement *#metoo* aurait donc favorisé le dévoilement d'agression sexuelle, quoiqu'il soit loin d'être la seule campagne en la matière.

---

<sup>4</sup> Lors de la rédaction de cette thèse, le terme « victime » sera seulement employé lors des discussions de la revue de la littérature pour nous accorder à la terminologie utilisée par les auteurs. Ce terme, dégageant selon nous une connotation négative, sera remplacé pour le traitement de notre objet par l'expression « l'étudiant(e) qui a vécu une expérience d'agression sexuelle », ou ses dérivés. Dans les faits, le dévoilement d'une agression sexuelle est un sujet sensible ; nous avons voulu éviter d'imposer des étiquettes aux participant(e)s, et les laisser s'exprimer en fonction de termes qu'ils/elles choisissent. En agissant de la sorte, le traitement de notre recherche apporte à notre connaissance une nouvelle sensibilisation aux effets que peut entraîner ce mot (« victime ») chez de telles personnes affectées.

<sup>5</sup> Ce qui comprend les agressions sexuelles de niveaux 1, 2 et 3; nous y revenons dans la prochaine section de ce chapitre.

<sup>6</sup> En octobre 2017, il est suggéré que près de 2 500 victimes ont déclaré une agression sexuelle à la police. Cela représente une hausse d'environ 29% du nombre de victimes pour ce qui est de septembre 2017, et de 46% relativement à octobre 2016 (Rotenberg & Cotter, 2018).

C'est dans ce cadre que s'installe l'intérêt de départ de notre thèse. Si ce forum collectif en matière d'agression sexuelle semble renforcer le nombre de signalements faits à la police, il en découlerait qu'il n'est pas facile pour les victimes d'en parler et encore moins d'être entendues. *Quelles sont ces difficultés ?* C'est cette dynamique qui motive notre recherche : elle nous amène à nous intéresser à la question des réactions à une agression sexuelle, et en particulier à celle du dévoilement.

Mener une recherche sur ce sujet peut être particulièrement opportun et pertinent pour approfondir la connaissance criminologique des expériences uniques vécues quant au dévoilement d'agression sexuelle, les motifs qui conduisent ces personnes à en parler et la communication qu'elles anticipent des interlocuteurs/interlocutrices. *A fortiori*, ces motifs et anticipations aideront à comprendre les absences de dévoilement. Les réponses obtenues doivent aussi être prises en compte pour comprendre comment traiter et prévenir efficacement les agressions sexuelles et les conséquences qu'elles dérivent chez ces personnes.

Avant d'aller plus loin, il faut d'abord clarifier la notion au cœur de notre objet : l'agression sexuelle. Dans la prochaine section, nous traiterons les définitions distinctes de cette agression trouvées dans la littérature, pour élucider celle que nous adopterons lors de cette thèse.

## **1.2 Définitions de l'agression sexuelle**

Plusieurs définitions de l'agression sexuelle existent, autant aux niveaux légal, institutionnel et social, d'où l'importance de les cerner et les différencier.

### *1.2.1 Le Code criminel du Canada*

En vertu du Code criminel (CC), les agressions sexuelles sont des crimes de voie de fait répartis en trois catégories selon leur gravité : niveaux 1, 2 et 3. Les agressions sexuelles de niveau

1 (article 271) se limitent à celles figurant à l'article 265.1, bien que la nature du crime soit d'ordre sexuel. Elles sont décrites comme suit :

Commet des voies de fait, ou se livre à une attaque ou une agression, quiconque, selon le cas :

- a)** d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement ;
- b)** tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein ;
- c)** en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie (CC, 1985).

Selon l'article 273.1(1), le consentement est un « accord volontaire du plaignant à l'activité sexuelle » (CC, 1985). Cela signifie concrètement qu'il doit être communiqué de façon explicite, soit verbalement ou par la conduite, et doit être donné librement sans contrainte de menace ou d'abus de pouvoir. L'accord doit en outre être éclairé ; notamment, une personne qui a consommé de l'alcool, des drogues, des médicaments, ou qui est privée de sommeil est considérée comme incapable d'offrir un consentement. De plus, l'accord est actif, indiquant qu'il peut être retiré à tout moment durant une activité sexuelle (*Ibid.* 273.2).

Les agressions sexuelles de niveau 1 représentent donc toute agression de nature sexuelle qui porte atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne (Allen, 2018) et qui n'inflige pas ou presque pas de blessures corporelles apparentes à la victime (Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2015 ; Brennan & Taylor-Butts, 2008 ; Rotenberg et Cotter, 2018).

Les agressions sexuelles de niveau 2, quant à elles, regroupent toutes celles commises à l'aide d'une arme, l'infliction de lésions corporelles, et les menaces d'utiliser une arme ou d'infliger des lésions corporelles à une tierce personne (Allen, 2018 ; Brennan & Taylor-Butts, 2008 ; Rotenberg & Cotter, 2018). Elles sont décrites par l'article 272.1 du CC comme suit :

Commet une infraction quiconque, en commettant une agression sexuelle, selon le cas :

- a)** porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ;
- b)** menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant ;
- c)** inflige des lésions corporelles au plaignant ;
- d)** participe à l'infraction avec une autre personne (CC, 1985).

En dernier ressort, le niveau 3 regroupe les agressions sexuelles graves. L'article 273.1 du CC le définit de la façon suivante : « Commet une agression sexuelle grave quiconque, en commettant une agression sexuelle, blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger (CC, 1985).

Comme nous venons de le montrer, au sens légal, une agression sexuelle s'applique à un large éventail d'activités sexuelles forcées et non désirées. De ce fait, l'on ne peut dire que le terme est sans ambiguïté de sens.

Le gouvernement de l'Ontario (2019b, paragr. 6) et l'Université d'Ottawa<sup>7</sup> (2019b, paragr. 2) nous apportent notamment quelques précisions complémentaires. L'agression sexuelle consiste en « un contact ou un baiser non désiré ainsi que des attouchements pour forcer une relation sexuelle. [Elle] peut impliquer l'utilisation de la force physique, de l'intimidation, d'une force de coercition ou de l'abus d'une situation d'autorité ou de confiance ».

L'Université d'Ottawa (2015) précise davantage que ce rapport sexuel peut être imposé « avec ou sans contact physique » (p, 3). Dès lors, au-delà de ces cas de figure, on voit que l'agression sexuelle est en outre comprise comme une façon d'exercer un pouvoir et un contrôle sur la personne (Gouvernement de l'Ontario, 2019b ; Université d'Ottawa, 2015, 2019b).

À ce stade, il faut encore souligner que la notion de viol n'apparaît plus dans le CC. Par ailleurs, autant Rotenberg & Cotter (2018) que le Gouvernement de l'Ontario (2019b) ou l'Université d'Ottawa (2015, 2019b) incluent dans leur définition les attouchements. Comment ces notions peuvent-elles à leur tour être définies ?

---

<sup>7</sup> L'importance accordée à l'Université d'Ottawa sera progressivement développée au fil de la construction de la recherche.

### *1.2.2 Du viol à l'attouchement sexuel*

Tel que mentionné plus haut, le CC ne contient plus, depuis 1983, de disposition spécifique pour le viol ni d'ailleurs pour l'attouchement sexuel (Action ontarienne..., 2015 ; Fischer, 2017). Ces termes ont été regroupés sous la loi de l'agression sexuelle, dont les articles 265 à 273 du CC, mais aucune mention ni définition n'y apparaît comme telle. Le Code met désormais l'accent sur la nature violente de l'acte ainsi que ses conséquences plutôt que sa nature sexuelle. Nous l'avons relevé, quelqu'un pourrait être tenu coupable d'agression sexuelle s'il menace ou intimide sexuellement une personne sans l'avoir touchée physiquement. Cela peut être initié par une « apparente 'gentillesse' ou [un] recours à l'alcool ou la drogue » (Action ontarienne..., 2015, paragr. 3) dans l'objectif d'imposer un contrôle sur la personne.

Néanmoins, dans le langage courant, il semblerait que l'on pense généralement au viol et à l'attouchement sexuel lorsqu'on parle d'agression sexuelle. Selon un regroupement féministe et francophone d'organismes visant à lutter contre l'oppression vécue par les femmes (Action ontarienne..., 2015), le viol couvre l'idée d'une pénétration sexuelle (vaginale, anale ou orale) par force, alors qu'un attouchement sexuel représente le fait de toucher un corps à des fins sexuelles non voulues, telles qu'un baiser forcé, un frottement de nature sexuelle ou une masturbation imposée. De plus, au sens commun, tout acte sexuel moins grave qu'un viol ou un attouchement sexuel, notamment une agression sexuelle initiée par force indirecte, ne semblerait être envisagé naturellement par le public, et par conséquent serait négligé.

### *1.2.3 Le harcèlement sexuel*

La conception de l'agression sexuelle manque également de rigueur pour la définition du harcèlement sexuel. Sur ce point, il est important de noter que le CC ne contient pas non plus de disposition spécifique pour ce comportement (TCACSM, 2019). Celui-ci s'insère sous la loi plus

générale du harcèlement criminel stipulée à l'article 264.1 et 264.2 du Code. La notion concerne quiconque agit « à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre [...] pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances » (CC, 1985).

Bien que la loi elle-même ne décrive pas le harcèlement sexuel, plusieurs institutions lui attribuent une définition. L'Université d'Ottawa (2015) s'appuie notamment sur la description du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel CALACS (2014), selon laquelle le harcèlement sexuel est « tout comportement, commentaire, geste ou contact de nature sexuelle non désiré, qui s'est produit une ou plusieurs fois et qui a comme objectif d'intimider la personne et de la traiter comme un objet sexuel » (paragr. 8).

#### *1.2.4 Le problème de définition*

Considérant ces éléments définitionnels, la ressemblance entre le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle crée une confusion. Comme cité *supra*, une agression sexuelle selon le CC (1985), le gouvernement de l'Ontario (2019b) et l'Université d'Ottawa (2015, 2019b) recouvre principalement tout acte qui viole l'intégrité, ou l'entière sexualité d'une personne, *incluant bien sûr les menaces et les intimidations sexuelles*, qu'elles soient directes ou indirectes. Dans le même ordre d'idées, un harcèlement sexuel peut être résumé par ces auteurs comme l'intention *d'intimider sexuellement* une personne, *y compris par le fait de porter des menaces, promesses et remarques de nature implicites ou explicites*. Ainsi peut-on dire à la suite du gouvernement du Canada (2018) qu'un harcèlement sexuel peut être interprété comme une atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne, qui par conséquent, se regrouperait sous la définition d'une agression sexuelle. Adoptant cette optique, la rédaction de cette thèse accordera l'utilisation de l'agression sexuelle au sens large et commun, c'est-à-dire qui n'exclut pas les cas de harcèlement sexuel.

### 1.2.5 *Le grand public*

Dans notre société occidentale, il existe plusieurs discours normatifs sur la coercition sexuelle, qui créent une frontière floue entre ce qu'on considère le flirt et l'agression sexuelle (Senn, Gee & Thake, 2011). La coercition sexuelle sous-entendrait l'ensemble du viol – incluant le viol commis par un partenaire, un membre de la famille ou un étranger –, l'exploitation sexuelle, les attouchements sexuels non désirés, la pression sexuelle, et enfin le harcèlement sexuel (Beyer & Ogletree, 1998). C'est ainsi qu'une confusion se crée entre « what is considered 'just sex' and what is rape or sexual assault » (Senn, Gee & Thake, 2011, p. 75). Considérons, par exemple, les clients de travail de sexe, qui sont dorénavant présentés par les *John Schools*<sup>8</sup> comme des agresseurs sexuels ou des « monstres » (Mathieu, 2015, p. 8).

L'intériorisation des discours normatifs sur la coercition sexuelle peut donc mener un individu à envisager le flirtage ou la coquetterie provocante comme une vraie situation d'agression sexuelle. Dans le cas contraire, elle peut aussi mener l'individu à conceptualiser sa situation d'agression sexuelle comme un acte exclusivement affectueux (Senn, Gee & Thake, 2011 ; Ullman, 2010) (nous reviendrons sur la dynamique des croyances sociétales au sujet de l'agression sexuelle *infra*). On comprend dès lors que la reconnaissance de l'agression sexuelle comme un acte criminel tende à se raffiner au courant des années et continue toujours à se transformer aujourd'hui (Conroy & Cotter, 2017 ; Ullman, 2010). Dans notre intérêt pour les diverses raisons qui soutiennent le dévoilement d'une « agression sexuelle », il émerge ainsi une réelle importance d'étudier les situations définies comme une telle agression par celui ou celle qui la rapporte. Il devient aussi d'autant plus important que notre thèse définisse ce que nous entendons nous-mêmes

---

<sup>8</sup> Il s'agit d'un programme d'intervention éducative offert aux clients de travail de sexe – presque exclusivement aux hommes, qui ont été arrêtés pour avoir sollicité des services sexuels d'une travailleuse de sexe. Les séances à Ottawa utilisent une approche de justice réparatrice (Yogaretnam, 2014).

par « agression sexuelle ». Ce sera pour nous : *toute utilisation directe ou indirecte d'une contrainte sur l'autre qui menace ou porte atteinte à son intégrité sexuelle et qui est imposée contre son consentement*. Cela inclut également *les propos explicitement vulgaires de nature sexuelle*, qui entraînent un sentiment d'agression chez la personne. Par *contrainte*, nous entendons une « pression exercée sur quelqu'un pour obtenir de lui quelque chose » (Linternaute, 2020).

### **1.3 L'importance de l'agression sexuelle au Canada**

L'essentiel du phénomène de l'agression sexuelle sera développé en trois parts ; son importance en nombre, en cible, et en lien aux conséquences de l'acte sur la vie des personnes agressées sexuellement.

#### *1.3.1 Importance en nombre*

Dans l'Enquête sociale générale (ESG)<sup>9</sup> de 2014, un total d'environ 636 000 incidents d'agression sexuelle ont été autodéclarés par près de 550 000 par les femmes (87%) et 80 000 par les hommes (13%) (Conroy & Cotter, 2017). Plus récemment, une étude de Statistique Canada (2020) menée en 2019 et basée sur les résultats de l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIEP)<sup>10</sup> annonce des résultats marquants. Elle révèle qu'une étudiante sur dix (11% de 54 000 personnes) affirme avoir été agressée sexuellement<sup>11</sup> dans

---

<sup>9</sup> L'ESG de 2014 est une source de données principales utilisées par Statistique Canada. L'ESG sur la victimisation fournit les renseignements les plus récents sur les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, soit les attaques de nature sexuelle, les attouchements sexuels non désirés et l'activité sexuelle à laquelle la victime ne pouvait consentir. Ces données proviennent des expériences de victimisation des Canadiens de quinze ans et plus, qu'elles aient été signalées à la police ou non (Conroy & Cotter, 2017).

<sup>10</sup> ESIEP recueille des informations sur les agressions sexuelles, les comportements sexualisés et la discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle des étudiants âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans pour ceux du Québec) fréquentant une école postsecondaire publique ou privée, un collège, un cégep ou une université dans les provinces canadiennes (ou qui ont fréquenté un tel établissement au cours des douze mois précédant l'enquête) (Statistique Canada, 2020).

<sup>11</sup> L'enquête recueille des informations sur dix comportements sexualisés liés à des communications verbales ou non verbales inappropriées, des matériaux sexuellement explicites et des contacts physiques non désirés ou suggestifs de relations sexuelles (Statistique Canada, 2020).

le contexte de ses études postsecondaires<sup>12</sup> au cours des douze derniers mois, comparativement à 4% des étudiants masculins. L'agression sexuelle peut ainsi être perçue comme un crime sexiste, au sens où les femmes sembleraient être davantage touchées que les hommes (Ministère de la Justice Canada, 2017). En tout état de cause, elles sont pour le moins statistiquement plus susceptibles de dévoiler un incident d'agression sexuelle à la police (Sinha, 2013).

Quant aux renseignements fournis par les victimes sur les auteurs d'agression sexuelle, ceux-ci sont assez souvent connus par les victimes : dans l'enquête de l'ESG de 2014, plus de la moitié (52%) sont des amis, des connaissances ou des voisins, 44% sont des étrangers, et 4% des conjoints (Conroy & Cotter, 2017).

Dans les faits, le nombre d'agressions sexuelles autodéclarées n'a pas diminué au cours des dernières années (Conroy & Cotter, 2017 ; Ministère de la Justice Canada, 2017). Les agressions sexuelles demeureraient ainsi un problème persistant au Canada, méritant d'autant plus d'attention qu'elles représentent l'une des infractions les moins déclarées, que ce soit à la police ou à d'autres (Brennan & Taylor-Butts, 2008 ; Conroy & Cotter, 2017 ; Ministère de la Justice Canada, 2017 ; Perreault, 2015). Alors que les données de l'ESG de 2004 mentionnent que moins de 10% des agressions sexuelles auraient été signalées et confirmées par la police<sup>13</sup> (Brennan & Taylor-Butts, 2008 ; Johnson, 2006), celles de 2014 montrent une chute de la proportion des agressions sexuelles qui auraient été portées à l'attention de la police : 5% (Allen, 2018). Ces données renforcent dès lors notre intérêt pour le signalement, la déclaration, et dit plus simplement, pour le dévoilement d'une expérience d'agression sexuelle.

---

<sup>12</sup> Sur ou hors campus, ou dans une situation en ligne impliquant des étudiants ou d'autres membres associés à l'école (Statistique Canada, 2020).

<sup>13</sup> Les statistiques ne représentent que les incidents d'agression sexuelle qui ont été signalés à la police. Or, ce chiffre n'est pas une représentation réelle du nombre d'agression sexuelle et risque d'être plus bas considérant le fait que la grande majorité d'incidents n'est pas reportée et demeure ainsi inconnu.

### *1.3.2 Importance en cible*

Près de la moitié (47%), des agressions sexuelles autodéclarées en 2014 ont été commises contre des femmes de 15 à 24 ans. Ceci représente un taux deux fois supérieur à celui observé chez les femmes de 25 à 34 ans, huit fois supérieur à celui noté chez les femmes de 35 à 44 ans, puis douze fois supérieur à celui déclaré chez les hommes de 15 à 24 ans (Conroy & Cotter, 2017). Ce sont ainsi les femmes tel qu'il a été mentionné, et spécifiquement celles de 15 à 24 ans, qui déclarent le plus souvent être agressées sexuellement.

Dans ce groupe cible, ce sont les étudiantes des collèges et des universités qui ont le plus haut risque de subir un incident d'agression sexuelle (Cowley, 2014 ; Sabina & Ho, 2014), par rapport aux femmes sur le marché du travail (Brennan & Taylor-Butts, 2008 ; Perreault, 2015). L'ESG de 2014 démontre en effet que 41% des incidents d'agression sexuelle autodéclarés (quelques 261 000 / 636 000) ont été rapportés par les étudiant(e)s (Conroy & Cotter, 2017). Pour nuancer toutefois ce taux, il convient de noter que selon Conroy et Cotter (2017), certains facteurs, tels que l'âge et le statut d'étudiant, peuvent faciliter des taux plus élevés d'agressions sexuelles autodéclarées. Les 41% réfèrent donc bien au fait d'avoir été déclarés, et ne sont pas un indicateur du nombre d'expériences vécues.

Ainsi, notre intérêt pour le dévoilement d'une agression sexuelle trouve sa cible privilégiée : les étudiants universitaires, dont les jeunes femmes en particulier, vu la nature sexiste du crime.

### *1.3.3 Importance en lien avec les conséquences de l'acte*

Les victimes peuvent vivre plusieurs conséquences suite à une agression sexuelle. La littérature mentionne à ce sujet les blessures corporelles, une grossesse non voulue, une infection transmissible sexuellement, et/ou un traumatisme émotionnel qui peut persister pendant des jours,

des mois ou même des années (Pettifier & Torge, 1994). L'ESG de 2014 démontre de son côté que pour la grande majorité des cas d'agressions sexuelles autodéclarées (93% de 636 000), les victimes disent ne pas avoir subi de blessure corporelle (Conroy & Cotter, 2017). Par contre, la plupart font état de conséquences émotionnelles : un sentiment de colère (35%), une confusion ou une frustration suivant l'agression (21%), et de la difficulté à réaliser leurs tâches quotidiennes (25%). De plus, 29% des victimes ont exprimé qu'elles ont essayé d'oublier l'acte et d'éviter toutes situations qui leur faisaient penser à l'incident (*Ibid*).

Les conséquences négatives de tels actes ont été explorées plus avant par une étude américaine récente du *National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine* (NASEM, 2018). Celle-ci a mené des entretiens individuels avec quarante étudiantes dans le domaine des sciences, ingénierie ou médecine, qui ont vécu une expérience de harcèlement sexuel<sup>14</sup> sur leur lieu de travail. Pour ajouter aux difficultés émotionnelles notées, les résultats de l'étude soulignent que les participantes se sont senties blessées, stressées, anxieuses, craintives et/ou impuissantes après l'incident ; plusieurs évoquent un état dépressif et une incapacité à court terme à travailler. Sur le plan des conséquences socioprofessionnelles, elles évoquent souvent le sentiment d'être constamment sur leurs gardes au travail, tant dans le contact physique avec leurs collègues, dans les sujets de conversation avec eux que dans la participation à des événements sociaux professionnels. Plusieurs ont également modifié leur apparence et habillement à la suite de l'incident. De la sorte, les étudiantes ont rapporté qu'elles sont devenues moins tolérantes à l'égard des harcèlements sexuels et beaucoup plus susceptibles d'identifier un comportement de

---

<sup>14</sup> L'étude définit ce terme par trois types de comportements : 1) harcèlement de genre, évoqué par les comportements verbaux et non verbaux qui transmettent l'hostilité, l'objectivation, l'exclusion ou le statut de deuxième classe à l'égard des membres d'un genre; 2) l'attention sexuelle non désirée, représentée par des avances sexuelles non voulues verbales ou physiques, pouvant inclure les agressions, et; 3) la coercition sexuelle, décrite par la portée favorable d'un traitement professionnel ou éducatif qui est subordonné à une activité sexuelle (NASEM, 2018).

discrimination que précédemment. L'Université d'Ottawa (2019d) souligne au surplus que les personnes affectées peuvent éprouver des difficultés sexuelles et/ou relationnelles.

Il est important de noter que ces conséquences vécues à la suite d'une agression sexuelle sont spécifiques à chacun et « influencées par divers facteurs : âge, personnalité, forme d'agression, lien avec l'agresseur, traumatismes antérieurs, degré de violence, réaction de l'entourage et autres facteurs de stress » (Université d'Ottawa, 2019a, paragr. 1). Or, l'Université d'Ottawa (2019a) résume trois étapes de réactions et de conséquences que semblent vivre les personnes affectées à l'issue de l'agression. Un état de choc les premiers jours après l'agression où l'individu ressent des émotions profondes, s'isole et rejette ses pensées de l'événement ; une période de réajustement, quelques semaines après l'agression où l'individu refuse de reconnaître son impact dans l'espoir de reprendre ses activités quotidiennes ; puis, une période d'introspection quelques mois après l'agression où l'individu désire remettre un ordre dans ses pensées et émotions liées à l'agression, et envisage par là une recherche d'aide.

Pour répondre aux défis que pose l'épisode critique, une personne peut essayer d'y relever par elle-même, c'est-à-dire par ses propres moyens (stratégie d'adaptation mobilisant une ressource interne), ou se fier par ailleurs à un tiers/service disponible dans son environnement (stratégie d'adaptation mobilisant une ressource externe)<sup>15</sup>. Comme ressources d'adaptation interne, les étudiantes tendent malgré tout à minimiser ou normaliser l'incident, par exemple en s'engageant davantage dans leurs travaux scolaires ou des activités sportives (NASEM, 2018 ; Stermac, Horowitz, & Bance, 2017). Les personnes agressées sexuellement risquent par ailleurs de développer des problèmes de dépendance ou d'automutilation comme mécanismes de défense (Université d'Ottawa, 2019d). Pour ce qui touche aux ressources d'adaptation externe, elles

---

<sup>15</sup> La question de l'adaptation est toute la réponse au traumatisme que suivent les personnes. C'est ainsi qu'elle traverse notre thèse et notre problématique sur le processus qui mène au dévoilement d'une agression sexuelle.

recouvrent principalement le support de pairs et la thérapie (NASEM, 2018). (Nous reviendrons sur ces conséquences et surtout sur leur évolution plus bas, lorsque nous examinerons les séquelles dues à un non-dévoilement ou à un report de celui-ci).

Quelles explications la littérature nous donne-t-elle sur la dynamique de dévoiler ou non ? Le prochain point souligne le contexte des phénomènes sociaux sous-jacents au dévoilement d'une agression sexuelle.

#### **1.4 La dynamique de dévoiler ou non**

Les croyances sociales sur le viol<sup>16</sup>, qui sont d'ailleurs invalidées par Lonsway et Fitzgerald (1994), sont cependant largement et constamment maintenues dans les sociétés nord-américaines. Elles servent, expliquent-ils, à nier et à justifier l'agression sexuelle commise par les hommes envers les femmes. De ce fait, elles nuisent non seulement à la décision de dévoiler chez les victimes d'agression sexuelle, mais facilitent également des réactions peu utiles (pour le moins) de la part des interlocuteurs/interlocutrices lors du dévoilement (Ullman, 2010 ; Université d'Ottawa, 2016).

Dans cet esprit, nous traiterons trois arguments inspirés par Guay (1979), qui évoqueront dans leur ensemble l'objet des stéréotypes, des mythes puis d'une culture qui réduirait les victimes au silence.

##### *1.4.1 Minimisation du viol*

Paradoxalement, alors que d'un côté, la société nord-américaine encourage et assume que les victimes vont signaler leur agression afin de poursuivre leur offenseur et obtenir du soutien, de

---

<sup>16</sup> Nous avons constaté que la littérature utilise souvent le terme « viol » pour englober l'agression sexuelle. Lors des discussions qui suivent dans ce chapitre, « viol » sera utilisé en accord avec la terminologie des auteurs.

l'autre côté, la sexualité des femmes est encore soumise à de nombreux stéréotypes, émis notamment par les médias et les institutions (American Psychological Association, 2007), ainsi que par les pairs et les réseaux sociaux (Flood & Pease, 2006). Un stéréotype peut être défini comme une « fonction identitaire » ou un « filtre ethno-socioculturel » imposé comme vérité à l'ensemble d'une communauté (Boyer, 2008, p. 104) ; il a donc une dimension sociétale.

Dans les faits, le stéréotype le plus dominant concernant le viol se résume ainsi : un homme inconnu, généralement de race noire, agresse une femme blanche de classe moyenne n'ayant pas consommé d'alcool ou de drogues et qui ne s'est point engagée dans un comportement pouvant être qualifié de suggestif. La femme résiste fortement l'abus, mais n'y arrive pas et est violée (Ullman, 2010). Ce scénario est souvent perçu comme la seule « vraie » situation dans laquelle la victime peut être reconnue d'emblée sans encourir de blâme (Estrich, 1987 ; Ullman, 2010).

#### *1.4.2 Effacement de la violence et responsabilisation des femmes*

Les mythes du viol sont généralement pensés comme des croyances descriptives ou normatives, d'autant sur le viol que sur ses dérivés, les victimes, les auteurs et leurs interactions, pour servir en quelque sorte à minimiser, dénier ou justifier l'acte commis (Hine & Murphy, 2019).

Burt et Albin (1981) ont regroupé les mythes du viol sous quatre affirmations : 1) rien n'est arrivé et les femmes font de fausses allégations contre les hommes ; 2) aucun mal n'a été imposé, le viol n'est qu'une relation sexuelle ; 3) elles le voulaient, les femmes disent non alors qu'elles veulent réellement dire oui ; et 4) elles l'ont mérité, les femmes cherchent à se faire violer. En conséquence de cette suspicion de mensonge à la première affirmation, plusieurs accusations de viol échoueront avant même qu'un procès ait lieu. Lonsway et Fitzgerald (1994) signalent en effet que la police peut refuser d'arrêter l'offenseur sexuel alors que les procureurs peuvent rejeter les poursuites qui leur apparaissent impossibles à gagner. Il faut ajouter à ce cadre les plaintes

abandonnées par les victimes qui craignent le raisonnement du jury ou les conséquences associées au statut de victime.

Plus précisément, l'enquête menée par *The Globe and Mail* en 2017 qui se base sur les données policières nationales de 2010 à 2014, révèle qu'une allégation d'agression sexuelle sur cinq au Canada, soit 19% (27 740 / 143 053), est rejetée en raison d'un manque de fondements. Cette classification indique que l'enquêteur ne croit pas qu'un crime a été tenté ou commis<sup>17</sup> (Doolittle, Pereira, Blenkinsop & Agius, 2017). En définitive, les femmes se voient souvent infliger la responsabilité de l'acte et cela peut avoir une influence sur leur désir d'en parler ou non.

Lorsque la victime, avant même de dévoiler son expérience, anticipe de recevoir des réactions négatives et garde le silence de peur d'être délégitimée, blâmée, ou stigmatisée, elle fait face à une victimisation secondaire (Ullman, 2010). Celle-ci peut également provenir ou se renforcer après avoir dévoilé l'agression, lorsqu'il y a des doutes sur la véracité de son histoire ou la minimisation de la gravité du crime, qui peuvent d'ailleurs revenir à la tenir responsable de l'agression (Madigan & Gamble, 1991). Rappelons à cet égard que les participantes à l'étude du NASEM (2018, *supra point 1.3.3*) se disaient craintives et anxieuses et avaient tendance à minimiser l'expérience : la peur du blâme et/ou de l'incrédulité semble ainsi entrer en conjonction avec cet état, soit dans une relation de cause à effet, soit dans une relation d'emballement si l'un vient renforcer l'autre. La pression sociale peut alors venir ajouter à la tendance de minimiser son expérience.

---

<sup>17</sup> Ce même raisonnement peut autant être appliqué par un juge. Par exemple, Paul Batchelor a été acquitté en juin 2019 lorsque le juge a déclaré que le consentement avait été donné pour toutes les activités sexuelles. Par contre, lorsqu'une victime a témoigné en cour qu'elle avait criée « non! » et qu'elle avait plaidé pour qu'il arrête, le juge a préféré la version des faits de Batchelor en affirmant: « it is difficult to accept that he would have continued assaulting (the woman) with his knowledge that her very loud screams could be heard » (Dimmock, 2019, paragr. 18). En apparence, la réalité vécue par la femme concernée ne s'enlignait pas avec la réalité d'après ce juge.

Ce sentiment de victimisation secondaire peut davantage survenir lorsqu'une victime se voit refuser un service nécessaire ou désiré (Campbell, Wasco, Ahrens, Sefl & Barnes, 2001), ou lorsqu'elle lui est demandée de répéter et d'expliquer l'incident en détail (Ullman, 2010). Alors que déjà, l'opinion publique tend à effacer la nature violente de l'acte et à réduire les victimes au silence, elle responsabilise d'autant plus, dans ce cas, les femmes sur ce qui leur est arrivé.

Sous ce rapport, les tendances sociétales mentionnées au sujet de l'agression sexuelle semblent établir l'existence d'une culture relative à l'agression sexuelle.

#### *1.4.3 Du viol comme fatalité de la condition féminine à l'hypothèse d'une « culture du viol »*

L'origine du mot culture s'avère d'emblée importante. Dans l'ensemble, alors que la notion peut être perçue de diverses façons, la majorité des anthropologues et des sociologues s'accordent sur le fait qu'elle nous dirige vers la considération de tout ce qui est symbolique, entre autres les aspects savants et idéationnels de la société humaine (Jenks, 1993). Le plus souvent, le mot culture est compris dans le sens d'une « culture commune, de production du sens et de ressource interprétative » (Boyer, 2008, p. 111).

De ce point de vue, la littérature en lien avec le dévoilement d'agressions sexuelles soulève que la culture nord-américaine alimente la fatalité féminine (Lalonde 2014 ; SSMU, 2017 ; Ullman, 2010). En ce sens, elle s'attend à ce que les femmes tolèrent et reconceptualisent l'agression sexuelle comme un acte autre qu'une agression, c'est-à-dire sans violence (Ullman, 2010). Les femmes qui ont vécu une agression sexuelle peuvent ainsi éprouver de la difficulté à discuter de leur incident intime. C'est le principe d'une culture du silence.

Il semble qu'une telle culture mette en évidence des structures sociales de pouvoir qui privilégient certaines voix tout en excluant celle des victimes (Ahrens, 2006). Être entendu représente en effet un pouvoir sur les autres, tandis qu'être réduit au silence représente une absence

de pouvoir (Reinharz, 1994). Bref, le fait d'être abaissé à ne pas parler de son agression sexuelle, est signe que la société permettrait de tolérer implicitement et/ou explicitement les agressions sexuelles commises (Ahrens, 2006). Ce qui est alors désigné comme une « culture du viol » ignore dès lors le support que nécessitent les victimes d'agression sexuelle (SSMU, 2017).

Cependant, cette notion de culture du viol n'emporte pas l'unanimité. Certains s'inquiètent du fait que prêter une trop grande importance ou attention à la culture sexiste quotidienne aurait comme effet de banaliser les « vraies » agressions sexuelles. D'autres soulignent un manque de preuve reliant la prévalence du viol au sexisme dans la société au sens large (Battle of ideas, 2018 ; Stiebert, 2017). Pour Luke Gittos (2015) par exemple, le concept de culture du viol n'a rien à voir avec le viol et serait alimenté par des histoires inventées. D'après lui, le concept de culture du viol aurait conduit à une plus grande intrusion de l'État dans nos vies privées, à une extension de la loi sur le viol, et à la poursuite de plus en plus de gens, et ce, avec des conséquences préjudiciables pour leurs droits (Stiebert, 2017). À ses yeux, c'est ainsi que plusieurs incidents n'étant pas « réellement des viols » deviennent qualifiés comme tels.

Cependant, nous n'adhérons pas à ces contestations. En effet, nous partageons l'avis de nombreux auteurs et organisations qui définissent et reconnaissent la culture du viol comme étant une culture dont les idées dominantes, les pratiques sociales et les images médiatisées, normalisent ou minimisent la sévérité de la violence sexuelle commise par les hommes, tout en blâmant les victimes (Ahrens, 2006 ; Buchwald, 1993 ; Lalonde 2014 ; SSMU, 2017 ; Université d'Ottawa, 2019b). Suivant ces éléments, il est possible de soutenir que la culture du viol exercerait une violence sociale explicite par le fait même d'orienter l'interprétation du viol vers l'idée qu'il est inévitablement lié à la condition féminine. Du moins, ils nous invitent à explorer la mesure dans laquelle les étudiantes (autant que les étudiants) seraient conscient(e)s de l'ensemble des croyances

sociales, soit à l'heure du dévoilement d'une expérience d'agression sexuelle, soit à l'issue d'une réflexion sur l'acte à plus longue échéance.

#### *1.4.4 Le dévoilement tardif et partiel*

En 2017, une étude qualitative a été effectuée auprès de 15 femmes ayant vécu une situation de coercition sexuelle<sup>18</sup> au cours de leurs études (Stermac, Horowitz & Bance, 2017). Ces femmes, âgées de 19 à 25 ans étaient des étudiantes de premier cycle dans une université de l'Ontario. Les entretiens ont pu mettre en lumière des séquelles de l'acte telles que nous les avons mentionnées (*supra au point 1.3.3*), aussi bien que d'autres éléments relatifs au dévoilement : notamment le fait que les participantes ont souvent attendu de dévoiler leur expérience plutôt que de le faire immédiatement après l'acte. La majorité d'entre elles ont en effet éprouvé de la difficulté à dévoiler leur situation et ont essayé d'éviter de le faire. Précisément, certaines ont procédé à un dévoilement partiel, soit en sélectionnant uniquement quelques détails, soit en minimisant l'impact de l'acte.

En ce qui concerne les conséquences dérivées de retarder la divulgation, l'étude a soulevé que ce report augmente l'isolement social des étudiantes et peut les priver d'aide universitaire possible pour ces situations, que ce soient en termes d'accommodations académiques ou d'accès aux services offerts. Les différentes stratégies d'adaptation nécessaires à leur équilibre mental (celles mobilisant des ressources internes) peuvent ainsi entrer en conflit avec les procédures offertes dans les universités (Conroy & Cotter, 2017 ; NASEM, 2018 ; Stermac, Horowitz & Bance, 2017).

Pour ajouter aux éléments de la culture du silence, dont la peur d'être blâmé ou la tendance à minimiser la gravité de l'événement (*supra point 1.4.2*), l'Université d'Ottawa (2019c) souligne que les femmes autant que les hommes peuvent s'inquiéter de perturber la vie de leurs proches ou

---

<sup>18</sup> Cette notion couvre pour les auteurs tous les comportements sexuels non désirés, allant des commentaires sexuels, ou la pression sexuelle, aux attouchements sexuels et au viol.

de revivre et d'affronter certaines émotions, telles que la honte et la culpabilité. Après l'agression, les personnes affectées peuvent d'autant plus ressentir une confusion à l'égard de l'offenseur : *est-ce qu'il n'était qu'un peu trop séducteur ou avait-il de réelles intentions de me causer du mal ?* Ces raisons peuvent en conséquence mener l'individu à hésiter à en parler, et du coup à le faire tardivement ou de façon sélective. Dans les faits, alors que l'agression sexuelle semble toucher davantage les femmes, il peut être très difficile pour les hommes de reconnaître et d'admettre qu'un tel acte leur est arrivé (Université d'Ottawa, 2019d). De la sorte, ils ont tendance à ne pas en parler, bien que leurs raisons soient, à notre connaissance, plutôt ignorées dans la littérature.

Il reste maintenant à savoir ce que les victimes d'agressions sexuelles font lorsqu'elles arrivent à en parler.

## **1.5 Les types de recours formels et informels du dévoilement**

### *1.5.1 Les sortes d'aide recherchée*

Les études effectuées sur la recherche d'aide par les victimes d'agression sexuelle couvrent généralement d'une part, l'aide formelle, dont la police, le système juridique, les services de santé mentale, les services médicaux, les services de counseling et de défense, les professeurs et les services universitaires, et d'autre part, l'aide informelle qui recouvre les amis, la famille, les partenaires intimes et les proches (Sabina & Ho, 2014 ; Stermac, Horowitz & Bance, 2017 ; Ullman, 2010). À ce sujet, la recherche indique que la grande majorité de dévoilements d'agression sexuelle connus est partagée auprès de la famille et des proches, plutôt qu'avec les sources de support formel (McCart, Smith & Sawyer, 2010 ; Milliken, Paul, Sasson, Porter & Hasulube, 2016 ; Stermac, Horowitz & Bance, 2017 ; Sylaska & Edwards, 2013). En particulier, les étudiantes sont beaucoup plus susceptibles d'en parler à une amie que d'entamer quelque

procédure plus formelle (Fisher, Daigle, Cullen & Turner, 2003 ; Sabina & Ho, 2014 ; Université d'Ottawa, 2016). La raison en est que ces victimes recherchent avant tout des conseils et du support émotionnel, plutôt que d'autres types d'aide ou même des poursuites contre l'offenseur (Jacques-Tiura, Tkatch, Abbey & Wegner, 2010 ; Moors & Webber, 2012).

Mis à part les raisons déjà mentionnées, quelques obstacles s'agrègent encore au non-dévoilement d'incidents auprès des autorités : le manque estimé de gravité de l'incident ou le fait qu'il a été réglé de façon informelle ; l'inquiétude que la police ne le prenne pas au sérieux, notamment parce qu'il n'y aurait pas de preuve ; la peur que la famille le sache ; la peur de ne pas être cru(e) en raison d'une consommation d'alcool ou de drogues ; et enfin, la peur que l'offenseur revienne ou qu'il ne soit pas puni de façon adéquate (Allen, 2018 ; Breitenbecher & Scarce, 2001 ; Conroy & Cotter, 2017 ; Fisher et al., 2003 ; Koss, 1998; Krebs, Lindquist, Warner, Fisher & Martin 2007 ; Sabina et Ho, 2014 ; Sinha, 2013). Plus récemment, l'enquête de Statistique Canada (2020) souligne que 26% des étudiantes et 10% des étudiants ne savaient d'ailleurs pas que le type d'événement qui leur était arrivé pouvait être signalé.

Il manque ainsi de précision sur les raisons qui conduiraient les étudiant(e)s à en parler à un service d'aide.

### *1.5.2 Les réactions obtenues*

La réaction sociale suivant le dévoilement se révèle en général déterminante (Stermac, Horowitz & Bance, 2017 ; Ullman, 2010), autant pour s'adapter et poursuivre ses activités que pour rechercher à la suite du soutien auprès de services spécialisés ou judiciaires (Fehler-Cabral & Campbell, 2013 ; Stermac, Horowitz & Bance, 2017).

Les victimes d'agression sexuelle ont reporté avoir eu plus de réactions positives des aidants informels que formels (Alaggia & Wang, 2020 ; Campbell et al., 1999 ; Campbell, Wasco,

Ahrens, Sefl, & Barnes, 2001 ; Filipas & Ullman, 2001 ; Ullman, 1999). Ces derniers sont en mesure d'offrir un support contre la détresse et le stress relié à l'expérience d'agression sexuelle (Ahrens, Campbell, Ternier-Thames, Wasco & Sefl, 2007 ; Barker & Pistrang, 2002 ; Goodman & Smyth, 2011 ; Ullman, 2010). Ils peuvent aussi aider à surmonter les impacts anticipés d'un « dévoilement plus formel », et le manque subséquent de désir d'obtenir de l'aide là où elle devient nécessaire (Ahrens & Campbell, 2000 ; Banyard, Moynihan, Walsh, Cohn & Ward, 2010 ; Dunn, Vail-Smith & Knight, 1999 ; Littleton, 2010 ; Orchowski, Untied & Gidycz, 2013).

Toutefois, selon Ahrens (2006), ces modes de soutien ne sont pas toujours appropriés. L'encouragement à accepter l'incident en tant que « normal », ou le découragement à en parler à l'école ou au travail (Stermac, Horowitz & Bance, 2017) sont ainsi associés à des symptômes plus élevés de stress post-traumatique, de dépression, et de sentiment de blâme chez les victimes (Ahrens, Stansell, & Jennings, 2010 ; Orchowski, Untied & Gidycz, 2013). En milieu académique, leurs notes, leurs attitudes envers l'éducation et leurs objectifs scolaires et professionnels peuvent en pâtir (Stermac, Horowitz & Bance, 2017).

Partant de ce fait, il se révélera utile de connaître les expériences vécues par les étudiant(e)s et l'impact de ces réponses sur les raisonnements liés à l'agression et aux actions entreprises ou à entreprendre.

## **1.6 Énoncé du problème de recherche**

Tel qu'il émerge de cette revue de littérature, notre problème de recherche vise à comprendre comment un(e) étudiant(e), qui a vécu une agression sexuelle durant ses études postsecondaires, est amené(e) à dévoiler son expérience à une personne ou à un service d'aide. Nous nous intéressons donc à la position prise par les étudiant(e)s sur le fait d'en parler ou non lorsqu'une agression sexuelle a eu lieu et sur les péripéties suivant leur dévoilement, telles que les

actions soutenues ou évitées. Cela nécessite aussi que nous nous intéressions à qui ils/elles confient leur situation.

Bien que de nombreuses recherches qualitatives et quantitatives existent sur les croyances sociales en lien au viol, il n'existe que très peu de recherches effectuées sur la façon dont les personnes agressées sexuellement réagissent à l'égard de leur dévoilement, ainsi qu'à l'égard des réactions et des réponses de leurs interlocuteurs/interlocutrices (Ullman, 2010). En même temps, peu de travaux se penchent sur l'agression sexuelle en tant que telle (NASEM, 2018 ; Stermac, Horowitz & Bance, 2017).

Pour le reste, il n'existe qu'un nombre limité d'études qui ont été réalisées parmi un échantillon diversifié d'étudiant(e)s universitaires, et elles portent en outre sur les étudiant(e)s de groupes racialisés (Stermac, Horowitz & Bance, 2017). En vue de combler ce manque, nous allons étudier une variété d'expériences étudiantes menant au dévoilement d'agression sexuelle dans l'intention de cibler certaines caractéristiques à la fois individuelles et sociales qui peuvent inciter ou entraver le dévoilement. Pour notre étude, le dévoilement peut se faire immédiatement après l'agression, ou dans les années qui s'ensuivent, à une personne relevant autant d'une instance formelle qu'informelle. Cette communication peut être précise et complète, ou partielle, dans le sens que la personne retiendrait des particularités de l'agression ou minimiserait son impact, mais cela, toujours dans la tentative de s'exprimer sur le sujet qui n'était pas connu à l'avance chez l'interlocuteur/l'interlocutrice.

La littérature offre de même une insuffisance d'études sur les personnes réduites au silence après avoir dévoilé leur agression et obtenu des réponses décourageantes (Ahrens, 2006). De ce point de vue, il s'avère important d'examiner aussi les enjeux liés aux décisions de dévoilement,

pour comprendre l'impact que produit cette communication négative sur l'appréhension de la situation et sur les actions qui en résultent.

En fin de compte, nous pensons que notre recherche présente un intérêt criminologique sur le plan de l'action, pour assister au développement et à l'amélioration de politiques et de mesures postsecondaires de prévention de l'agression sexuelle et de soutien aux personnes assaillies.

Face à cette problématique, il nous a paru pertinent d'inscrire notre projet de thèse dans une perspective sociopragmatique, ce qui sera détaillé dans le prochain chapitre.

## **CHAPITRE 2 – UNE PERSPECTIVE CENTRÉE SUR L’INDIVIDU ET SES MOTIFS D’ACTION**

Pour combler la littérature présentée au chapitre 1, nous cherchons à approfondir le phénomène qui s’établit à la suite d’une agression sexuelle, soit les expériences de dévoilement des étudiant(e)s. Deux lignes d’intérêt s’y croisent : 1) la façon dont les étudiant(e)s formulent la situation jugée problématique, et 2) les motifs qui mènent ou non au dévoilement ainsi que les activités qui s’en dégagent.

Pour atteindre ces objectifs et pistes de réflexion, c’est de la perspective théorique de la sociologie pragmatique (SP) que s’inspireront l’analyse et l’interprétation du corpus empirique. Dans le cheminement qui nous y mène, nous débuterons par établir la position épistémologique de notre recherche. Celle-ci, s’inscrivant dans une approche compréhensive, reprend non seulement la perspective de la théorie critique, mais s’inspire également de plusieurs courants de pensée qui nous ont guidé vers la SP. La deuxième section traitera la définition de cette théorie et de ses objectifs principaux pour en venir à développer, lors de la troisième section, six postulats théoriques permettant de mieux cerner la SP et opérationnaliser progressivement notre problématique. C’est en effet à partir de ces principes que nous mettrons en évidence notre question de recherche, tout en expliquant ses termes.

### **2.1. À la recherche d’une approche conceptuelle**

Cette section se veut réflexive : que nous proposons-nous de faire, et pourquoi ? Elle avancera notre « vision du monde » qui présidera à la construction de la méthodologie de la recherche. Autrement dit, son intention est de cerner notre position épistémologique.

Guba et Lincoln (2004) expliquent qu'il existe plusieurs perspectives de pensée en recherche, appelées paradigmes, dont le positivisme et le constructivisme forment les pôles. C'est le statut de la réalité qui distingue ces deux visions.

D'une part, le chercheur positiviste tient pour acquis que les faits sont visibles par nos sens et qu'une réalité existe déjà, « positivement ». Les faits existent donc sans l'influence du chercheur. Ce dernier vise alors à vérifier les faits pour valider une théorie. Son but est de chercher des causes à élaborer en « lois », des régularités dans les comportements humains pour parvenir à *expliquer* le monde et en établir une prévisibilité. Pour notre part, nous reconnaissons certes l'influence de la chercheuse lors de l'interaction de la recherche, et nous ne cherchons point à expliquer le monde au sens positiviste ou à soutenir que les faits sont réels et visibles par nos sens.

D'autre part, le chercheur constructiviste soutient quant à lui que le monde « objectif » n'est appréhendable qu'à partir des propres observations et interprétations de chacun ; il reconnaît ainsi que chaque chercheur avance une vision différente. La réalité est donc formée de multiples constructions locales et spécifiques, en passant par l'interaction entre le chercheur et son objet, et le cas échéant l'interviewé. L'approche constructiviste accorde une attention marquée au sens humain qui « construit » le monde, au sens qui émerge dans des processus de vie, et vise alors à les *comprendre* (Guba et Lincoln, 2004). Dans la pratique, bien que nous emprunions certaines caractéristiques de cette conception, notamment l'analyse du phénomène à partir de notre propre perspective, nous sommes d'avis que l'événement qui peut être appelé « agression sexuelle » est pourtant bien réel pour les personnes à qui cela arrive. Nous n'assumons aucune explication déterministe ou causale au dévoilement, mais le voyons comme un processus de vie. Depuis cette position, en particulier, nous ne partons pas de l'idée (normative) qu'il faut impérativement dévoiler une agression sexuelle.

À ce titre, notre thèse se situe plutôt sous le paradigme de la théorie critique, car elle tente certes d'éliminer les biais associés à une dépendance stricte à la méthodologie positiviste, celle-ci assumant une position neutre et impartiale chez le chercheur. Guba et Lincoln (2004) soutiennent que la perspective de la théorie critique vise à analyser une réalité virtuellement formée par des constats sociaux, politiques, culturels, économiques et éthiques, et qui ont été réifiés (ou dépersonnalisés) au travers le temps pour être perçus comme étant réels. Dans cette optique, il existe des régularités dans les phénomènes sociaux qui deviennent accessibles seulement par l'étude empirique, voire par l'observation – et sans pour autant en devenir des « lois » inexorables au sens positiviste. C'est notre recherche de compréhension sur le phénomène social du dévoilement ou non d'agression sexuelle qui nous permettra de mettre en lumière des régularités. Néanmoins, la causalité ne sera pas comprise à partir de la régularité des données, mais à partir du sens attribué à une situation particulière (Sayer, 2000)<sup>19</sup>.

Par ailleurs, la perspective critique reconnaît que la chercheuse et l'interviewé émettent des formes de valeurs qui s'inter-influencent. L'interaction entre eux influence non seulement les propos du premier, mais également la manière dont la seconde les interprètera. Notre position sera donc subjective au sens où nous analyserons les données empiriques en fonction de notre propre perspective. Comme le font remarquer Guba et Lincoln (2004), il doit toutefois y avoir une interaction entre la chercheuse et le « sujet » pour construire un sens en fonction de sa propre sensibilité et de son propre cadre analytique. Ce sont alors les raisonnements et motifs qui nous intéresseront : comment les personnes vont-elles prendre des décisions après avoir vécu une situation d'agression sexuelle ? Pour cette raison, nous privilégierons aussi une méthodologie qui

---

<sup>19</sup> Bien que nous n'ayons pas typiquement fait valoir l'approche de la théorie critique dans le traitement de notre recherche, elle est bien présente et s'avère pertinente puisqu'elle cherche à approfondir, à questionner de manière critique, et à s'attaquer au problème social du dévoilement d'agression sexuelle. Bref, elle nous permet de répondre à la manière dont les gens agressés en sont réduits au silence.

favorise le lien *avec* la communauté d'étudiant(e)s qui ont dévoilé ou non une expérience d'agression sexuelle et non une approche qui enquête unilatéralement *sur* eux.

Dans cette optique, cette thèse s'inscrit dans une approche compréhensive, c'est-à-dire qu'elle favorise l'« action de comprendre le sens, le fonctionnement, la nature etc., de quelque chose » (Dictionnaire de français Larousse, s. d). Elle s'inspire à la fois du courant de la phénoménologie, de l'interactionnisme symbolique et de l'ethnométhodologie pour enfin en arriver à se situer à l'intérieur de la sociologie pragmatique. En premier lieu, la phénoménologie est un courant philosophique qui s'intéresse à la manière dont les personnes attribuent un sens à leur expérience vécue. Elle cherche à comprendre et à décrire le sens créé par la perception à travers le déroulement de l'expérience vécue. Autrement dit, c'est l'étude des représentations que se forment les gens sur un ensemble de situations. De plus, elle vise à faire ressortir les caractéristiques communes, soit les régularités mentionnées *supra*, de l'expérience connue, mais unique à chaque personne (Starks & Brown Trinidad, 2007). Edmund Husserl, reconnu comme le père de la phénoménologie, la décrit comme une « science des phénomènes » (Meyor, 2007, p. 104). À ce propos, nous la mobilisons en vue d'explorer le vécu de l'individu qui a expérimenté une agression sexuelle, sa perception et son histoire, pour accéder à son monde subjectif (Ribau et al., 2005).

En deuxième lieu, cette thèse s'inspire du courant de l'interactionnisme symbolique, au sens où celui-ci s'intéresse au monde habituel de la vie quotidienne et priorise l'analyse des interactions symboliques entre les acteurs sociaux. Ces relations aux autres s'opèrent à l'intérieur de valeurs qui les habitent, et contribuent à en faire émerger du sens (Laflamme, 2015). Cette approche part en effet de la compréhension du sens et des significations que les acteurs donnent aux activités et à la situation dans lesquelles ils s'inscrivent (Poupart, 2011) : « chacun interprétera

à sa manière cette situation » et chacun modifiera sans cesse ses interprétations et ses conduites en fonction de celles des autres (Van Campenhoudt, 2001, p. 49). Les travaux empiriques d'Herbert Blumer (durant les années 1940 à 1960, qui s'inscrivent dans la seconde École de Chicago), sont représentatifs à cet égard : l'auteur cherche à comprendre comment l'expérience sociale est construite (Poupart, 2011). Il formule trois principes fondamentaux de l'interactionnisme symbolique : 1) l'individu agit selon le sens qu'il donne aux choses (physiques, sociales, idéelles...), 2) le sens est formé à partir de ses interactions avec les autres, et 3) c'est à travers des processus d'interprétations qu'il manipule et modifie le sens (*Ibid*). Le sens va en effet se transformer et progresser dans la dynamique de la situation durant laquelle se croisent notamment les perceptions initiales, l'interaction avec les autres et les effets ressentis de cette expérience. Pour les fins de notre thèse, nous reprendrons de l'interactionnisme symbolique l'idée que le sens change dans les interactions et que les actions d'une personne se fondent à partir du sens qu'elle attribue à la situation.

Cela nous mène dans un troisième temps au courant sociologique de l'ethnométhodologie. Celui-ci pousse encore plus loin l'idée que les individus construisent les réalités sociales dont ils sont « capables de rendre compte et dont ils peuvent justifier le fonctionnement » (Van Campenhoudt, 2001, p. 81). Comme l'affirme Alfred Schütz à ce sujet, les individus en situation interprètent constamment leurs expériences de tous les jours pour donner un sens à leurs gestes et à ceux des autres, et ils peuvent décrire et justifier l'attribution de ce sens (*Ibid*). Pour notre thèse, c'est l'analyse de ces mécanismes de raisonnement qui mènent les personnes à faire ce qu'elles font que nous récupérons de cette vision.

En nous appuyant sur les trois approches que nous venons de profiler, bien que nous nous intéressions à l'expérience, aux interactions et aux interprétations des étudiant(e)s, nous ne

prétendons pas que leur réalité leur soit, et nous soit, complètement accessible comme mentionné *supra* par la vision de la théorie critique dans laquelle nous nous situons. Toutefois, nous reconnaissons que les étudiant(e)s, et tous les individus, ne sont jamais complètement inconscients des motifs qui les conduisent à agir. Alors que ces trois approches ne considèrent que relativement le rôle de l'environnement, nous postulons que les individus agissent en fonction de certaines contraintes extérieures, celles-ci ne pouvant être cernées qu'à la suite d'une information approfondie sur le sujet. C'est ainsi que le sens de l'expérience vécue des personnes deviendra accessible dans son ensemble (soit en fonction de certains mécanismes et référents sociaux), et ceci ne peut s'atteindre que de manière empirique – concrètement, sous forme de discussion partiellement dirigée comme nous le verrons au chapitre 3. Par là même, nous serons en mesure d'accéder à des modes de pensée qui n'auraient pas été d'emblée cernés. Ceci nous incite à observer de plus près l'influence que peut provoquer l'environnement, dont la présence des autres, et les pressions sociales sur l'expérience des personnes à la suite d'un cas d'agression sexuelle.

Dans son ensemble et comme nous le verrons au prochain point, notre thèse s'inscrit dans la perspective théorique de la sociologie pragmatique (SP) qui s'intéresse précisément aux logiques d'actions quotidiennes des individus, dont nous venons de relever l'intérêt, et y intègre l'impact de l'environnement social sur leurs prises de décisions et leurs actions menées (Nachi, 2009). La SP se situe en outre sous le paradigme de la théorie critique puisqu'elle reconnaît que les résultats sont inévitablement influencés, non seulement par les valeurs et l'interprétation de la chercheuse lors de l'interaction de recherche, mais aussi par les propos de l'interviewé et l'influence de son environnement au cours de l'action vécue et étudiée (Guba et Lincoln, 2004). Dans les faits, nous cherchons à comprendre les logiques d'action : Comment les gens interprètent-ils leur expérience d'agression sexuelle, et que font-ils ensuite ? Cette thèse, qui s'inscrit dans une

approche centrée sur l'individu et ses motifs d'actions, est donc de nature qualitative. Nous tentons avant tout de dégager des questions de sens, en contexte social, par exemple à l'égard d'interactions, de pressions ou de stéréotypes sur le sujet. Ce faisant, notre approche s'inspire de la phénoménologie, l'interactionnisme symbolique et l'ethnométhodologie et va se concentrer sur la SP.

## **2.2 Postulats théoriques et objectifs de la sociologie pragmatique (SP)**

Ayant maintenant un meilleur aperçu des points de vue qui fondent notre approche, nous développerons les grandes lignes de la théorie de la SP en montrant en quoi elle est pertinente à notre propos. Commençons par le positionnement épistémologique qu'elle privilégie et son objet.

La SP est une branche récente de la sociologie. Conçue en France dans les années 1980 par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (Barthe et al., 2013 ; Nachi, 2009), elle s'intéresse aux raisons d'agir des personnes et à la façon dont ces dernières justifient leurs actions (Nachi, 2009).

Le terme *pragmatique* renvoie à l'étude des pratiques concrètes des acteurs – considérant, selon le paradigme compréhensif, que la société est construite par les actions sociales quotidiennes (Susan, 2012). L'objectif de la SP est alors de chercher les logiques ou les mécanismes d'action mobilisés par les individus ainsi que leurs enchaînements dans les actions et réactions qui s'ensuivent pour en explorer les effets (Barthe et al., 2013 ; Susan, 2012). Elle élabore ainsi une approche qui se développe sur la base de relations réciproques entre les circonstances, les actions et leurs résultats (Ogien, 2014). L'accent est mis sur l'enquête empirique d'un événement, ses représentations, et les logiques et caractéristiques contextuelles qui y sont associées. C'est en reconstituant le réseau de leurs interrelations qu'il est donc possible d'identifier et de comprendre les enjeux liés au dévoilement ou non d'une expérience d'agression sexuelle. Le sociologue

pragmatique, en outre, considère la situation et ses développements comme une épreuve (nous y reviendrons), dans la mesure où l'acteur est confronté à la manière de gérer au mieux ses compétences en raison de l'ambiguïté de l'action (Nachi, 2009). Pour notre objet, l'épreuve des personnes consiste à évaluer l'état des choses pour orienter leur action, entre autres le choix d'en parler ou non et la manière de poursuivre. Plusieurs pressions sociales peuvent ainsi orienter leur parcours de prise de décision à la suite de l'incident.

Dans cette optique, la SP vise à identifier l'ensemble des mécanismes et dynamiques en jeu au cours de l'action, sans pour autant accepter des explications déterministes (Barthe et al., 2013 ; Ogien, 2014). L'approche propose de prendre ce que les acteurs font et disent comme un reflet de leur propre réalité (Barthe et al., 2013). Certains éléments du schéma de pensée des personnes peuvent bien sûr leur échapper, mais la SP considère qu'elles ne sont jamais complètement inconscientes des motifs qui incitent à leurs actions. Ceci découle du fait de leur réflexivité, de leur capacité à réfléchir sur soi-même (Linternaute, 2019), qui s'inscrit dans leur éventail de compétences (Barthe et al., 2013). L'approche SP invite et aide alors les personnes à mobiliser et à exprimer leurs motifs d'action, ainsi que leurs positions prises face à la situation vécue (Barthe et al., 2013 ; Taupin, 2015).

De la sorte, la perspective théorique de la SP insiste sur l'action collective (Hache, 2011 ; Ogien, 2014 ; Weber, 1921/1995). Puisqu'il peut exister plusieurs visions de la manière d'agir adéquatement dans une situation donnée, c'est de leur échange qu'émerge une action pratique, qui consiste en une voie socialement ou « collectivement acceptable » (Ogien, 2014, p. 565). L'action qui s'ensuit acquiert de ce fait une dimension collective, découlant d'une sorte d'intelligence collective. Dans ces échanges, les valeurs des différents individus doivent être considérées comme des règles d'action, qui dans une certaine mesure sont partagées, et constamment mises à l'épreuve

pendant le phénomène (Hache, 2011). C'est au cours de celle-ci que les normes et les pratiques normatives, telles que la justification – l'explication de ce qui se passe et de ce qu'on fait (Ogien, 2014), et la critique – le jugement porté sur quelqu'un ou quelque chose (Dictionnaire de français Larousse, s. d.) se modifient pour servir de guide à l'action. La justification et la critique représentent tous les deux des pratiques normatives parce qu'elles sont « mises en œuvre pour résoudre les problèmes qui se posent de façon inattendue dans des situations en constante évolution » (Ogien, 2014, p. 571).

Tout bien considéré, la perspective théorique de la SP se montre particulièrement adaptée pour étudier les logiques d'action des étudiant(e)s quant aux phénomènes et comportements mis en place à la suite d'une agression sexuelle, car elle attribue une grande importance à l'acteur/l'actrice et reconnaît son rôle actif dans sa prise de décision. Elle porte également un accent sur les contraintes extérieures qui peuvent orienter l'initiative et le désir d'en parler ou non et la démarche entamée. Ce faisant, elle nous permet d'attribuer un sens au raisonnement et aux mécanismes d'action des étudiant(e)s mobilisés dans le cours du phénomène sous examen – sujet à peine approfondi dans la littérature.

### **2.3 Concepts-clés de la SP**

Nous avons sélectionné six concepts-clés de la SP qui vont permettre de mieux cerner et d'approfondir l'approche – la plupart d'entre eux ont déjà été effleurés. Nous commencerons par la symétrie des savoirs, selon laquelle les points de vue des personnes à l'étude et les nôtres se voient accorder la même importance et sont traités dans un cadre unique. Nous exposerons ensuite le concept incontournable de l'épreuve. D'ailleurs, dans la ligne boltanskienne, la SP est aussi appelée la sociologie des épreuves (Barthe et al., 2013 ; Nachi, 2009). Dans un troisième temps,

nous articulerons l'appel au sentiment de justice qui repose sur un ensemble de règles sociales, tout en dépendant quatrièmement de la situation présente. Cela nous engage dans un cinquième temps à aborder la notion de réflexivité pour analyser la situation et faire un choix, puis enfin, celle de compétences que chacun va mobiliser.

### *2.3.1 Symétrie des savoirs*

Nachi (2009) explique le principe de la symétrie des savoirs. Ce dernier est fondé sur le refus d'introduire une distinction entre les façons scientifiques et ordinaires de connaître et d'étudier les autres. Autrement dit, les croyances et les représentations des personnes à l'étude ont autant de valeur que les nôtres, et notre savoir « scientifique » ne « surplombe » pas la logique des premières (Nachi, 2018). Il s'agit donc éviter, autant que possible, d'imposer des préjugés envers les personnes qui ont vécu une situation d'agression sexuelle et qui participent à l'étude. Pour répondre à ce point, nous décrirons nos propres positions à la fin du chapitre 3. De même, dans l'analyse, « les arguments des acteurs [seront pris] tels qu'ils se donnent, sans les soumettre à la critique » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 63). Nous enquêterons alors sur les différentes logiques d'action des participant(e)s à l'égard de la situation qu'ils/elles jugent problématique (Barthe et al., 2013). Le principe de symétrie de traitement entre les savoirs des participant(e)s et les nôtres nous permettra de décrire et de comprendre le monde social que nous observons.

Selon la SP, ce principe signifie par ailleurs que l'on cherche les raisons pour agir, soit autant faire que ne pas faire quelque chose (Barthe et al., 2013). Nous devons alors étudier les deux facettes des réponses à une situation d'agression sexuelle : soit les raisons pour dévoiler sa situation et celles pour ne pas le faire (nous reviendrons sur ce rapport lors du chapitre 3). C'est cet ensemble qui permettra de comprendre et de renforcer les logiques du dévoilement recherchées. Ces logiques d'agir ou non doivent être étudiées dans l'épreuve.

### 2.3.2 L'épreuve

Le concept sociologique de l'épreuve est fondamental à la théorie de la SP. L'épreuve représente la situation d'indétermination et d'incertitude sur ce qu'il y a à faire au cours de l'action : c'est « un moment au cours duquel les personnes font preuve de leur compétence soit pour agir, soit pour désigner, qualifier, juger ou justifier quelque chose ou quelqu'un » (Nachi, 2009, p. 166). Durant ce moment, l'acteur va développer des opérations de qualification ou de catégorisation qui répondent à un ensemble de contraintes, et va les appliquer à des objets et/ou des personnes (Barthe et al., 2013 ; Nachi, 2018), pour être en mesure de juger, d'agir, puis de justifier ses propres actions (Nachi, 2009). Ces opérations qui dépendent du flux de l'action amènent donc les acteurs à former des constats sur ce qui semble être juste ou non. La vie sociale fondée de moments d'incertitudes représente une multitude d'épreuves en soi (Nachi, 2018).

Boltanski et Thévenot (1991) précisent que sans épreuve les forces et les faiblesses de chacun ne peuvent apparaître, et encore moins ses critères de justice, c'est-à-dire ses références à ce qu'il juge être en règle (ou non) avec la situation estimée adéquate. À ce titre, l'épreuve représente une opération indispensable à la formation d'accord entre deux personnes ou deux groupes. Elle exige que les deux parties envisagent une communication pour qu'elles s'entendent et mettent fin à un désaccord. Cela implique bien entendu que cette communication doit être envisagée par les deux parties, ce qui n'est pas toujours le cas (Barthe et al., 2013). Dans le cadre de notre thèse, se retrouver toute seule après l'agression sans oser en parler ou refuser de reconnaître son impact représente pour autant une épreuve. La non-communication est donc une forme de communication en soi puisqu'elle est indicatrice du malaise vécu chez ces personnes.

Dans la pratique, nous ne devons pas « préjuger *a priori* » la réalité parce qu'elle n'est pas évidente (Barthe et al., 2013, p. 199). Au contraire, le monde offre aux individus des résistances

aux définitions qu'ils se donnent de la réalité (Barthe et al., 2013 ; Cometti, 2001). La réalité du dévoilement d'agression sexuelle doit ainsi être comprise comme un résultat, une issue de nombreuses épreuves qui ont suscité des difficultés. Cette réalité est par là même toujours susceptible de présider à la mise en place d'une nouvelle épreuve<sup>20</sup>.

En fait, selon Nachi (2009) l'épreuve appuie l'idée que l'acteur est (relativement) libre de ses actions et capable de les ajuster en fonction de la situation – et de la compréhension qu'il en a. Toutefois, comme nous l'avons mentionné *supra*, les actions des autres ainsi que certaines contraintes extérieures agiront sur ses choix, risquant d'échapper à sa conscience au fil de l'action. C'est pourquoi le sociologue pragmatique aidera la personne au cours de l'étude, à partir de la perspective de la SP, à explorer, mobiliser et communiquer ses motifs d'actions. Nous aurons de même la tâche d'étudier les prises de décision, y compris le sens et les critères de justice que la personne attribue à sa situation d'agression sexuelle et ses suites – un mode de pensée qui n'aurait pas été saisi d'emblée en profondeur. C'est lors de l'épreuve que les étudiant(e)s mobilisent une série de règles, dirigées par un sentiment de justice.

### 2.3.3 *L'appel au sentiment de justice*

La grammaire de l'agir (dite aussi « des accords ») soutient qu'une personne doit prendre en compte un ensemble de règles pour se diriger vers un jugement dans l'action (Nachi, 2009, p. 130). Cyril Lemieux (2000) en propose cette définition : c'est « l'ensemble des règles à suivre pour agir d'une façon suffisamment correcte aux yeux des partenaires de l'action » (p. 110). L'idée de la grammaire doit ainsi être comprise comme un ensemble de contraintes qui s'imposent à tous (Nachi, 2018), et qui dans les faits servent à définir les règles de justice particulières à chaque

---

<sup>20</sup> Dans le cadre de notre thèse, l'épreuve représente les multitudes de malaises ressentis et de difficultés rencontrées, tant après avoir vécu l'agression sexuelle, que dans le/les dévoilements. Elle touche autant à la communication, à la non-communication, qu'au fait d'arriver à reconnaître et accepter l'agression sexuelle, puis aux décisions concernant le dévoilement. De ce fait, l'épreuve est, pourrait-on dire, omniprésente dans notre étude.

situation (Nachi, 2009). Selon les différentes positions constructivistes qui inspirent notre approche, ces règles peuvent s'être institutionnalisées dans les interactions (exister culturellement), se reproduire encore et encore dans les interactions (être fabriquées socialement), ou encore être interprétées comme telles par un individu. Il semble en effet y avoir une attente des membres de la société que des règles soient suivies à tous moments. En ce sens, elles interpellent les personnes, selon que celles-ci peuvent ou non les exploiter. Ce faisant, ces règles sont elles aussi des compétences (nous y reviendrons lors du dernier concept-clé). Elles permettent aux personnes de savoir comment se comporter, et dès lors, se mettre à la place des autres et corriger ou ajuster leurs propres mots et actions pour se coordonner aux attentes grammaticales des autres (Lemieux, 2000 ; Nachi, 2009).

Du moins, la grammaire de l'agir fait valoir une image spécifique de la justice « en partant [des] expériences [vécues par les acteurs] et du rapport qu'ils entretiennent à l'expérience » (Nachi, 2018, p. 19). Nachi (2018) explique que le modèle de justice vise à rendre visible l'implication des acteurs lors de l'épreuve, à voir lorsqu'ils se livrent (ou non) à la reconnaissance de la nature de la situation, puis à sa recherche d'accords ou de solutions. Cette implication « renvoie à des modes de généralité, à des opérations de catégorisation et de qualification qui répondent à un ensemble de contraintes [ou de règles sociales] liées à la situation elle-même » (p. 20). Ces règles sociales dites impératives et objectives guident alors nos actions et nos justifications au fil de l'épreuve (Lemieux, 2000), et du coup notre image de la justice.

Le dévoilement d'une agression sexuelle consisterait avant tout à mobiliser une ou des personnes et à leur confier l'incident pour qu'un problème qui était à la base singulier devienne collectif (Boltanski, Darré et Schitz, 1984). Toutefois, le choix de dévoiler ou non l'agression sexuelle s'appuie sur le sentiment de justice de la personne au moment de l'épreuve, et fait donc

appel aux règles de grammaire sur la situation. La personne va évaluer l'aspect de justice par le vécu de son expérience personnelle et des règles qui sont mises en avant par l'entourage social, permettant de reconnaître (ou non) un problème et d'inciter des actions à sa suite (Nachi, 2018). Pour autant, cette décision doit être étudiée lors de la situation en vigueur.

#### *2.3.4 La situation*

Barthe et al. (2013) soutiennent que la SP n'est pas limitée à l'étude du présent, mais consiste plutôt à « étudier toute action, présente ou passée, dans son présent » (p. 180). L'articulation de ces actions et situations à observer doit permettre de comprendre les moyens par lesquels les membres de la communauté ont organisé la vie collective au cours de l'épreuve.

De la sorte, en étudiant la dynamique du dévoilement d'agression sexuelle des étudiant(e)s, notre but n'est pas d'étudier l'impact de cette décision qui a été prise sur sa suite, mais bien de comprendre le processus, les critères, motifs et nécessités de la décision de l'étudiant(e) qui lui permettent de répondre à ses intérêts en situation, à court ou plus long terme. Grâce à la SP, il devient en particulier possible d'identifier des événements passés qui ont pu avoir une incidence sur la décision d'en parler ou non ; par exemple, une situation vécue précédemment avec la police ou les rapports de l'étudiant(e) avec son environnement scolaire, professionnel, familial, ou amical. L'on visera ainsi à reconstituer la dynamique de l'épreuve qui mène un/une étudiant(e) à la décision de dévoiler ou non son expérience d'agression sexuelle. Notamment, cette enquête qui croise le passé au présent peut mettre en perspective « le manque de mobilisation suscité par la dénonciation de certains scandales ou l'absence d'émotion engendrée par l'expression de certaines souffrances » (Barthe et al., 2013, p. 182).

La SP analyse ainsi le passé pour comprendre le présent, et observe le présent pour expliquer le passé. Cela permettra de nous « arm[er] de nouvelles questions à poser et d'un regard

autrement informé pour observer les situations actuelles » (*Ibid.* p. 183). En particulier, comme nous l'avons évoqué lors du chapitre 1, il n'existe pas d'entente sur une définition commune et central de l'agression sexuelle. Celle-ci se diffère aux plans légal, institutionnel et social, et dès lors s'interprétera de différentes façons chez les personnes affectées à partir de leur propre vécu. Pour reconstituer la dynamique de l'épreuve ancrée dans ce vécu, il faut nécessairement envisager, et mobiliser, la réflexivité des étudiant(e)s.

### 2.3.5 La réflexivité

Boltanski (2009) cité par Susen (2012) considère que « les êtres humains ont une capacité *réflexive* qui leur permet de porter des jugements moraux et de négocier des normes sociales » (p. 696). À ce sujet, Barthe et al. (2013) soutiennent que les activités pratiques ne peuvent jamais être détachées des activités réflexives puisqu'une action n'est jamais privée de raisons. En fait, les personnes maintiennent toujours une part de réflexivité dans et à la suite de l'action. Cette réflexivité peut apparaître faible, lorsque l'acte découle d'une routine et de l'habitude, voire lorsqu'elle agit comme une « trace mentale » (Ogien, 2014, p. 567) ; elle peut aussi se montrer forte, en particulier lorsque l'individu fait un calcul des coûts et des bénéfices de l'acte (Barthe et al., 2013). En ce sens, la sociologue pragmatique ne doit pas restreindre et s'opposer à l'apport réflexif des participant(e)s, mais bien le situer dans certaines phases dans le déroulement de l'épreuve.

Dans le même temps, Barthe et al. (2013) parlent de la réflexion morale des personnes, soit une conformité à des règles de grammaire qui donnent à leurs jugements un caractère relativement commun. En effet, comme nous l'avons indiqué *supra* au point 2.3.3, les personnes font appel aux autres pour interpréter les situations au fil de l'épreuve et former des jugements dans l'action. Nous considérons avec la SP que nous sommes tous fort aptes à reconnaître les attitudes courantes des

autres et du coup à ajuster notre propre action en fonction d'elles (Gronow, 2011 ; Ogien, 2014). Dans cette dynamique, la capacité réflexive des autres agira ainsi sur la situation et sur les motifs d'agir de chacun (Barthe et al., 2013).

En ce qui concerne notre thèse, il est impossible de séparer l'action de dévoiler ou non une agression sexuelle, des raisons qui conduisent les étudiant(e)s à cette situation. La notion de réflexivité est importante puisqu'elle justifie l'objectif de notre recherche, précisément celui de comprendre les raisons et les motifs du dévoilement ou non d'une agression sexuelle et donc, *a fortiori*, les éléments de l'expérience qui ont contribué à les former réflexivement lors de cette épreuve. Comme nous allons le voir lors de ce dernier point, la réflexivité des étudiant(e)s représente avant tout une compétence en soi.

### 2.3.6 La compétence

Nachi (2009) soutient que la SP « se charge d'explorer empiriquement la manière dont les personnes mettent à l'épreuve leurs compétences, agissent en mobilisant des équipements mentaux spécifiques en fonction des situations » (p. 123). Ces *équipements mentaux* regroupent la réflexivité et les ressources des personnes, soit leurs « dispositions, habitudes, tendances à agir » (Barthe et al., 2013, p. 193) qui forment un ensemble à la fois dynamique et adaptatif et qui servent à expliquer l'action. C'est ainsi que les *compétences* s'expriment dans la formation de jugements moraux (basé sur les règles sociales d'une situation) et des motifs d'action (Boltanski et Thévenot, 1991). Les compétences sont constamment assujetties à chaque situation qui en devient d'autant plus une épreuve (Nachi, 2009).

Dans cet ordre d'idées, Nachi (2009) précise que la compétence s'exprime dans la maîtrise des *capacités cognitives*. Ces dernières peuvent être comprises comme un bagage mental ou les ressources « dont disposent les acteurs sociaux pour agir dans un monde commun, coordonner

leurs actions, les justifier, œuvrer à la formation d'accords » (Nachi, 2018, p. 18). La SP analyse donc les compétences d'une personne par sa capacité de former des jugements et des justifications qu'elle trouve dans son monde et qu'elle s'approprie pour adapter ses actes aux situations (Boltanski et Thévenot, 1991).

À ces fins, Nachi (2009 ; 2018), de même que Boltanski et Thévenot (1991) mettent l'emphase sur la compétence morale ou la compétence de jugement, qui représente entre autres une compétence cognitive « largement partagée par les acteurs » (Nachi, 2009, p. 124). En d'autres mots, c'est la capacité qu'exercent les personnes à se rapprocher et à accorder leurs actions aux règles sociales d'une situation pour aboutir à un accord commun. Ces auteurs notent que l'identification des situations mobilise une compétence en elle-même puisqu'elle dépasse la pure subjectivité d'une personne et fait appelle à une capacité « du général » (Nachi, 2018, p. 18). Cette compétence ne se limite pas au sens moral, car pour porter un *jugement* la personne doit en effet avant tout être en mesure de reconnaître la nature de la situation et d'appliquer les critères de justice qui lui correspondent. Dès lors, cette compétence cognitive d'identification est générale et elle est supérieure au sens moral d'une personne ; elle sera uniquement observable par des démarches empiriques (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Nachi, 2018)<sup>21</sup>.

Il est à noter que si la SP soutient que toutes les personnes possèdent le bagage mental nécessaire pour s'adapter aux différentes situations (Nachi, 2009), cela ne laisse en rien présumer de ce qui sera mobilisé dans ce bagage ni de la forme de la réaction, de l'adaptation qui en résultera.

---

<sup>21</sup> Cette compétence que nous venons de présenter en tant que phénomène individuel (qui reflète et englobe le bagage mental, émotionnel et social d'une personne) ne peut être réfléchi de manière structurelle ici, ni développée comme telle (par exemple, en faveur de l'impact du patriarcat) puisque notre recherche porte sur les expériences personnelles des gens et sur leur analyse.

Pour notre propos, le phénomène à la suite d'un cas d'agression sexuelle doit être exploré *empiriquement*, pour constater les différentes capacités et compétences mobilisées par l'étudiant(e) au fil de l'épreuve. Précisément, la sociologue pragmatique ne cherche pas à comprendre comment cette compétence a été acquise. Elle vise plutôt à enquêter sur la manière dont les étudiant(e)s agissent lors de la situation en fonction de leurs équipements mentaux (Nachi, 2018), dont les compétences de jugement et d'identification.

En adoptant les lunettes du sociologue pragmatique, l'unité d'analyse de la compétence se montre essentielle. Cette thèse s'intéresse à comprendre les jugements qui guident les étudiant(e)s à agir, soit la façon dont ils/elles utilisent leurs compétences en fonction de la situation donnée. Nous porterons donc une attention marquée aux compétences morales des étudiant(e)s, au sens et à l'interprétation qu'ils/elles attribuent à la situation et son évolution. En même temps, nous accorderons une importance à leurs opérations de qualification ou de catégorisation, notamment à leur capacité d'identifier les situations et d'ajuster leurs actions face aux difficultés qui se présentent dans le courant de l'épreuve. Cela signifie que nous observerons les enjeux auxquels ils/elles ont été amené(e)s à se confronter dans leur parcours au dévoilement ou non, pour analyser le contour de leurs attitudes et positions menant aux développements du phénomène.

## **2.4 La question de recherche**

Selon nos conclusions précédentes, la question qui guide cette thèse est la suivante : *comment les étudiant(e)s arrivent-ils/elles à dévoiler une expérience d'agression sexuelle vécue pendant leurs études postsecondaires ?*

D'abord, par *comment* nous faisons référence à l'approche située par notre recherche. Concrètement, cette thèse couvre une étude empirique. Puisqu'elle se situe dans une approche

centrée sur l'individu et ses motifs d'actions (se penchant sur les notions de la symétrie des savoirs, l'épreuve, l'appel au sentiment de justice, la situation, la réflexivité et la compétence), elle est de nature qualitative (comme nous le verrons lors du chapitre 3). « Comment » indique que nous cherchons à comprendre un processus, celui dans lequel les étudiant(e)s en viennent à la décision de dévoiler ou non leur expérience d'agression sexuelle, soit les raisons qui y mènent et ce qui a orienté vers elles.

Par *étudiant(e)s* nous entendons les personnes qui sont inscrites à un programme d'étude à l'université. Ceux-ci/celles-ci sont compris(e) par l'optique de la SP en tant qu'individus dotés d'une capacité réflexive et de compétences cognitives qui leur permettent de porter des jugements moraux et de négocier des normes sociales.

Dans la formulation de notre question, *dévoiler (supra)* couvre le fait de « révéler, expliquer ou porter à la connaissance de quelqu'un ce qui était caché ou qui n'était pas connu » (Dictionnaire de français Larousse, s. d.). À cet égard, comme nous l'avons mentionné au chapitre 1, les agressions sexuelles représentent l'une des infractions les moins déclarées au Canada, et les jeunes étudiantes en sont le plus souvent affectées. Les personnes affectées éprouvent de la difficulté à en parler et encore même à identifier l'expérience en tant qu'agression sexuelle dans un milieu qui encourage plusieurs croyances sociétales au sujet de celle-ci. Lorsqu'elles arrivent à en parler, dans la grande majorité des cas, comme nous l'avons mentionné, elles partagent leur histoire auprès de sources informelles, en particulier à des amies auprès de qui ils/elles recherchent d'abord des conseils et du support émotionnel. Les réactions se montrent pourtant déterminantes de la situation vécue. En s'appuyant sur ces découvertes, il reste à savoir ce qui mène les étudiant(e)s à dévoiler leur expérience d'agression sexuelle à une ou plusieurs personnes, à qui, et selon quels motifs.

Quant au terme *expérience*, il renferme d'une part la pratique vécue à l'égard d'une agression sexuelle. Autrement dit, il fait référence à la situation, qui se pose comme une épreuve, dans la mesure où l'étudiant(e) est confronté à gérer au mieux ses compétences. L'expérience doit être étudiée en contexte d'action pour comprendre le sens que l'étudiant(e) y associe ainsi que les critères de justice qu'il/elle privilégie. Ceci mène, d'autre part, à explorer les expériences préalables qui contribuent à la sélection de ces critères et à l'orientation de l'action. À ce sujet, nous traiterons l'*agression sexuelle* comme nous l'avons définie *supra* au chapitre 1, soit : toute utilisation directe ou indirecte d'une contrainte sur l'autre qui menace ou porte atteinte à son intégrité sexuelle et qui est imposée contre son consentement.

Enfin, dans notre recherche, nous allons développer les expériences de dévoilement ou non d'agression sexuelle que les étudiant(e)s ont vécues au fil de leurs *études postsecondaires*. L'expérience elle-même peut donc avoir eu lieu dans une autre ville ou un autre pays, tant et aussi longtemps que l'individu poursuivait ses études au-delà de l'obtention de son diplôme secondaire. Aux fins de l'enquête, l'individu doit actuellement suivre ses études à l'université.

Nous avancerons à présent la méthodologie privilégiée pour la construction de cette investigation.

### CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour répondre à notre question de recherche, il convient de comprendre l'expérience de dévoilement d'agression sexuelle d'étudiant(e), leur vécu. Par le fait même, nous devons employer une méthode qui cerne les raisons, les mécanismes et l'essence de l'expérience des étudiant(e)s. Dans cette optique, ce chapitre élucidera les étapes suivies pour l'obtention des données et leurs transformations en connaissance.

Nous commencerons par établir le paradigme mobilisé lors de cette thèse, soit le qualitatif puisque nous nous intéressons au phénomène d'après la perspective des participant(e)s. Par après, nous indiquerons la méthode de recueil de données qui sera adoptée pour produire ce savoir. En conformité avec la démarche qualitative, celle-ci repose sur un dispositif d'entretiens ouverts. La troisième section sera dédiée à l'opérationnalisation, concrètement à ce que nous allons recueillir. Nous y discuterons de la méthode des entretiens semi-dirigés par thèmes, puis nous exposerons les six thèmes qui cernent notre question de recherche. Cela nous mène ensuite à l'échantillonnage où nous expliquerons auprès de qui nous allons recueillir ces données, soit des étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa. Nous traiterons à cet égard de la question de la saturation des données et de la généralisation des résultats. La cinquième section présentera l'application de la méthode, dont le mode de recrutement des participant(e)s, le déroulement des entretiens ainsi que les difficultés rencontrées. Il sera l'occasion d'examiner, lors de la dernière section, le statut que nous accordons aux interviewés autant qu'à leurs propos recueillis, pour en venir à développer la stratégie d'analyse des données que nous appliquerons. Nous y préciserons les étapes de l'analyse inductive et les procédures mises en place pour assurer sa rigueur.

### 3.1 Paradigme qualitatif

La question de notre recherche est qualitative, ce qui signifie qu'elle porte sur le sens apporté par les individus à ce qu'ils font et qu'elle étudie les phénomènes dans leur contexte naturel (Paillé et Mucchielli, 2016). Becker (1998) dans Drapeau (2004) souligne que la recherche qualitative favorise une étude en largeur puisqu'elle ne se limite pas à des catégories prédéterminées comme c'est le cas lors d'une approche quantitative. Ces auteurs, de même que Paillé et Mucchielli (2016), soutiennent également que les opérations de l'analyse qualitative sont appliquées de manière systématique aux données de l'enquête. Elles visent en effet l'interprétation et la compréhension rigoureuse du sens des actions ou des expériences humaines « dans le moment présent du recueil » (Paillé & Mucchielli, 2016, p. 67).

Dans la pratique, nous avons préétabli des consignes de recherche (que nous allons préciser à la section 3.3.2) pour inviter les participant(e)s à narrer leur expérience, dans le but de produire avec eux des données à recueillir. Ces consignes favorisent l'interaction et la rétroaction, dans un échange qui oriente une compréhension riche du phénomène, comme c'est le cas pour toute entrevue semi-dirigée (Savoie-Zajc, 2003 ; Silverman, 2017). Ces consignes, sous forme de questions-guides qualitatives, contiennent une fonction émancipatrice. En permettant en effet aux étudiant(e)s d'élaborer librement et d'approfondir les thèmes proposés, elles leur accordent un certain pouvoir (Savoie-Zajc, 2003), soit sur le plan de leurs opinions, leurs réactions et leurs perceptions. Alors que nous devenons leur porte-parole en vue de rendre leurs constats compréhensibles au grand public (Mayer, 1995), notre rôle ne s'arrête pas ici. Il s'agit, en tant que sociologue pragmatique, d'interpréter, de chercher et mettre en lumière les motifs explicites et implicites, les ressources, les compétences, la façon dont on se sort de l'épreuve et de ses contraintes situationnelles, y compris bien sûr les mécanismes sociaux qui entrent en jeu. En

définitive, l'approche qualitative s'avère être la plus adéquate pour construire et analyser notre recherche puisqu'elle favorise le point de vue des acteurs sociaux dans leur conception des réalités sociales (Mayer & Deslauriers, 2000).

### **3.2 Méthode de recueil**

Lors de cette recherche, nous effectuerons des entretiens ouverts avec des étudiant(e)s universitaires. Ceux-ci peuvent être compris comme des « interaction[s] (ou échanges) verbales entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise » (Savoie-Zajc, 2003, p. 295). Nous chercherons à « aider les participants à la recherche à dépasser leurs inhibitions et leurs craintes » (*Ibid.* p. 301) en restant ouverte à leurs propos pour les mettre à l'aise (Drapeau, 2004) dans une attitude de compréhension empathique, de sensibilité et d'écoute active, nous y reviendrons lors de la sixième section du chapitre. Le caractère ouvert de tels entretiens signifie qu'ils invitent les participant(e)s à formuler ce qu'ils/elles ont à dire de leur expérience, selon leurs propres critères et avec leurs propres raisonnements. L'intervieweuse cherche à faire parler sur le sujet, à entendre ce que les participant(e)s ont envie d'en dire. Ce faisant, elle reste ouverte à l'étrangeté des propos de l'étudiant(e) (Drapeau, 2004). Les interviewé(e)s pourront en outre évoluer dans leurs réflexions grâce à son aide et à son expertise (Savoie-Zajc, 2003) qui va les aider à réfléchir, à approfondir l'interprétation de leur expérience.

L'entretien ouvert est conforme à l'approche qualitative parce qu'il facilite l'échange avec l'interviewé(e), et l'expression libre de son vécu. En plus, il est en adéquation avec la perspective de la SP puisqu'il encourage les participant(e)s à expliquer et interpréter les motifs de leurs actions.

C'est dans cet ordre d'idées que la consigne générale de départ à soumettre aux interviewé(e)s est : « *Je m'intéresse à la communication<sup>22</sup> que celui/celle qui se fait agresser sexuellement éprouverait le besoin ou non de faire. Pouvez-vous m'expliquer la position que vous avez prise sur l'envie d'en parler lorsque cela vous est arrivé, donc selon votre expérience ?* ».

### **3.3 L'opérationnalisation**

#### *3.3.1 L'entretien semi-dirigé*

Les entretiens ouverts seront semi-dirigés. Ils s'effectueront sur la base d'une interaction verbale animée minimalement par l'intervieweuse, appuyée par sa posture non verbale active, qui invitent les participant(e)s à élaborer des thèmes prédéterminés par la problématique de la recherche (que nous indiquerons au prochain point). De la sorte et comme on le verra, nous favorisons une posture analytique des données. Cela signifie qu'il existera une co-construction de la compréhension du phénomène à l'étude à partir de l'interaction entre les participant(e)s et nous (Savoie-Zajc, 2003).

Au-delà de sa fonction émancipatrice que nous avons évoquée *supra*, Savoie-Zajc (2003) souligne trois autres buts de l'entrevue semi-dirigée : 1) rendre explicite le contexte de l'autre, 2) le comprendre, et 3) le rendre compréhensible tout en organisant sa structure de pensée pour les futurs lecteurs. L'entrevue semi-dirigée offre à la fois un accès à l'expérience humaine, et aux raisons sous-jacentes aux actions des membres d'un groupe. Elle produit ainsi un savoir en situation tout en permettant une exploration approfondie de certains thèmes (*Ibid*), relatifs ici à leur expérience vécue à l'égard d'une agression sexuelle et de son dévoilement.

---

<sup>22</sup> Notre consigne de départ qui insiste sur la « communication » invite les participant(e)s à formuler ce qu'ils/elles souhaitent d'abord dire de leur expérience. Le terme « communication » touche directement au dévoilement et agit alors comme un point de départ. La chercheuse mène doucement les participant(e)s à réfléchir au dévoilement, et à tout le processus qui les a conduit(e)s à vouloir parler de l'agression.

### 3.3.2 *L'entretien semi-dirigé par thème*

Selon la méthode des entretiens semi-dirigée par thèmes, des consignes sont soumises aux étudiant(e)s pour guider l'explication de leurs expériences vers des thèmes qui couvrent l'objet de recherche.

Dans ce cadre, nous avons identifié six thèmes<sup>23</sup> (chacun regroupant une ou des consignes) : (1) La définition du problème vécu, (2) les enjeux rattachés au dévoilement, (3) le/les personne(s) contactée(s), (4) les réactions attendues, (5) le type de support obtenu, et (6) le contexte médiatique. Ceux-ci sont présentés en détail dans l'annexe A (le protocole d'entretien). Nous nous limiterons à les justifier brièvement ici au regard de la SP. Nous constatons pour commencer que les contextes actuels de la médiatisation d'agression sexuelle peuvent influencer l'apparition et l'activation des critères de justice axés sur l'agression sexuelle (thème 6). Ces derniers peuvent contribuer au sens apporté à l'expérience et à l'évaluation de la gravité du problème que l'étudiant(e) lui impose par sa définition (thème 1). Du reste, les enjeux rattachés au dévoilement d'une agression sexuelle, tel que le critère de la confidentialité (thème 2), en plus des réactions attendues par l'étudiant(e) (thème 4), viseront à faire ressortir les logiques d'actions et les règles de grammaire. Par la suite, la décision de passer à l'acte de dévoiler ou non et la/les personne(s) contactée(s) (thème 3) sera abordée en fonction des compétences et de la réflexivité soulevée par l'étudiant(e) lors de l'épreuve. À ce titre, nous cherchons à comprendre l'incertitude et les justifications construites par l'étudiant(e) lorsqu'il/elle prend la décision d'en parler ou pas. De plus, le type de support reçu et l'évaluation de l'expérience complète de l'étudiant(e) (thème 5)

---

<sup>23</sup> Les six thèmes prédéterminés ne sont point des hypothèses. Ils sont uniquement mobilisés à titre méthodologique et heuristique, pour nous aider à couvrir le phénomène de notre thèse. Les consignes doivent être pensées comme des directions, des questions guides.

reposent sur sa situation vécue et seront étudiés à partir de la notion d'épreuve puisqu'elle se révèle au cours du flux de l'action.

### **3.4 L'échantillonnage**

Comme mentionné *supra*, nous nous intéressons aux étudiant(e)s universitaires. Notre échantillon porte sur ceux de l'Université d'Ottawa. Cette population a été choisie puisqu'elle nous est facilement accessible. De plus, à notre connaissance, aucune étude qualitative n'a été réalisée sur l'expérience du dévoilement d'agression sexuelle auprès de ces étudiant(e)s, ce qui renforce la pertinence du choix de cette population.

Dans le cadre d'une recherche qualitative, la cueillette des données est fondée sur un échantillon qui assure la diversité des points de vue et des expériences. Le nôtre s'est ainsi attaché à recouvrir différents genres (homme/femme), âges (18-24 ans/25 ans et plus) et niveaux d'étude (premier cycle/études de cycles supérieures), soit *a priori* quelques douze étudiant(e)s (deux par critères susmentionnés) ; dans les faits, nous avons plutôt visé une dizaine d'entretiens, prévoyant, selon la littérature, que nous trouverions moins de personnes répondant au critère « masculin ». Tous/toutes les participant(e)s doivent avoir vécu une agression sexuelle dans le courant de leurs études postsecondaires, mais peuvent ou non avoir dévoilé l'incident à une personne ou à un service d'aide. Les participant(e)s doivent être actuellement inscrit(e)s à l'Université d'Ottawa, et être âgés de 18 ans et plus. Précision que nous n'avons pas pour autant considéré indispensable que l'agression se soit passée durant le temps spécifique de leur inscription dans cette université.

#### *3.4.1 À la recherche de la saturation : considérations exploratoires et choix des critères de l'échantillon*

Lors de cette recherche, nous cherchons à atteindre la saturation empirique (Pires, 1997).

Le nombre prévu d'entretiens reste de ce fait provisoire, et en pratique, il a légèrement évolué dans le processus de notre recherche, jusqu'à ce que les données ne fournissent plus aucun élément nouveau (Drapeau, 2004 ; Lessard-Hébert, 1997). En effet, notre objectif n'est point de comprendre l'expérience individuelle en détail, mais de saisir les caractéristiques d'une situation particulière, en ce qu'elles diffèrent ou se rapprochent d'autres (Karsenti & Savoie-Zajc, 2000). La diversification de l'échantillon est évidemment cruciale dans cette recherche. Comme le soutiennent Paillé et Mucchielli (2012), « la saturation est perceptible, concrètement, à partir du moment où la collecte de données apparaît répétitive ou stérile eu égard au phénomène concerné, compte tenu de l'interprétation qui lui est donnée » (p. 370). La saturation est donc atteinte lorsque les données ne permettent plus de nouvelles découvertes.

Lorsque l'on évoque ce principe de saturation, il est central de comprendre que nous avons commencé notre analyse pendant que nous recueillons nos données. D'un côté, notre travail consiste un effort suivi de comparaison des différentes expériences, et de recherche de convergences et divergences entre elles, tout en les remettant en perspective pour nourrir chaque thème et dès lors appréhender la question de recherche (Paillé et Mucchielli, 2012). De l'autre, ces prémisses de découverte sont réintroduites comme contexte au cours des entretiens subséquents, afin de reconstruire au mieux la dynamique du dévoilement d'agression sexuelle des étudiant(e)s. Ce faisant, nous devons être attentive aux interprétations qui apparaissent dans le cours de nos entretiens. Si elles éclairent des motifs, raisonnements, ou ressources qui nous semblent apporter quelque chose de nouveau à notre analyse, cela signifie que la saturation n'est pas atteinte, et de nouveaux entretiens doivent être menés.

En pratique, nous avons commencé à recueillir des données de façon exploratoire pendant que nous construisions notre problématique. Comme le font remarquer Quivy et Van

Campenhoudt (1995), les entretiens exploratoires n'ont pas comme fonction de recueillir des données, mais « d'ouvrir des pistes de réflexion, d'élargir les horizons de lecture et de les préciser, de prendre conscience des dimensions et des aspects d'un problème auxquels le chercheur n'aurait sans doute pas pensé spontanément » (p. 74). Nous avons ainsi mené trois entretiens qui, s'ils ont permis de bien cibler la problématique, ne s'inscrivaient pas dans le plan d'échantillonnage adéquat à celle-ci (agression *durant* les études postsecondaires)<sup>24</sup>. Il nous semble toutefois nécessaire de faire valoir l'essentiel des situations relatées dans ces trois entrevues.

*Jasmine*<sup>25</sup> avait seize ou dix-sept ans lorsqu'un garçon de son école a commencé, lors d'une soirée avec des ami(e)s, à la toucher et a mis un doigt dans ses fesses sans la laisser partir. Pour sa part, *Kda* avait douze ans et vivait au Maroc lorsqu'un de ses voisins l'a suivie dans les escaliers de son bâtiment. Il l'a touchée et attirée vers la terrasse avec l'intention de poursuivre son agression, mais elle a réussi à le pousser en bas des escaliers et a couru chez elle. *Fatima*, enfin, avait huit ou neuf ans et vivait au Mexique. Lorsqu'elle a voulu savoir comment les bébés sont faits, à quelques reprises son beau-père l'a touchée et lui a montré ses parties intimes en précisant de ne rien dire à sa mère et que c'était normal.

Comme mentionné, ces trois cas ont nourri l'élaboration de notre problématique. Voici les points d'intérêt qui en ont émergé. D'abord, le rôle de l'interaction dans l'interprétation de l'expérience : les interviewées n'ont en effet pas compris la nature de l'événement jusqu'à ce que, plus tard, elles en aient parlé à quelqu'un. Ensuite, un sentiment de faute : elles ont toutes indiqué qu'elles se sont senties coupables et avaient honte d'elles-mêmes après l'événement. En

---

<sup>24</sup> Alors que nous avons déjà lancé un appel de recrutement sur campus, nous nous sommes rendu compte que nous ne voulions pas cibler les jeunes (l'environnement de l'enfance/adolescence). Nous avons donc donné un statut exploratoire à ces trois cas et avons continué le recrutement avec plus de précision. Puisque notre protocole d'entretien n'était pas encore finalisé à ce point, ces étudiantes (de l'Université d'Ottawa et qui ont vécu une agression sexuelle) ont en ce sens et sans aucun doute aidé à diriger et à bien former notre recherche.

<sup>25</sup> Ici comme ailleurs, ce sont des *pseudonymes* qui représentent les participant(e)s de recherche pour préserver l'anonymat.

particulier, *Kda* éprouve toujours une angoisse de reparler de sa situation. Par ailleurs, des positions variées sur l'enjeu de la médiatisation : selon les cas, la diffusion de l'histoire de leur agression sexuelle leur paraissait opportune ou non<sup>26</sup>. Ce constat nous a mené à introduire le thème du contexte médiatique dans nos entretiens suivants. Et finalement, certaines réticences au statut de victime : *Kda* déclare qu'elle ne voulait pas être associée à ces filles dites « victimes », mais qu'elle l'est devenue contre son gré ; *Fatima* soulève que même si elle préfère être appelée « survivante » avant « victime », ce terme demeure encore stigmatisé puisqu'elle est en fait plus qu'une « survivante » d'agression sexuelle. D'ailleurs, d'après elle : « *having a label, if anything, can prevent you from talking about it* ». Par voie de conséquence, nous avons évité d'imposer ce terme perçu négativement, autant dans nos entretiens que dans notre propre rédaction, comme mentionné *supra*.

En ce qui concerne la question d'avoir dévoilé l'agression ou non, et selon le principe de symétrie de la SP déjà mentionné, il est devenu pertinent d'aussi interviewer des étudiant(e)s qui n'ont pas dévoilé leur expérience. Nous avons donc modifié le plan d'échantillonnage à cet effet. De nouveaux appels de recrutement ont dès lors été affichés sur le campus<sup>27</sup>. Mais malgré nos efforts et compte tenu du temps pouvant être consacré au recueil – et à la thèse –, nous n'avons hélas reçu aucune réponse à cet appel. Le non-dévoilement sera dès lors analysé à partir des propos des étudiant(e)s qui ont commencé par ne pas en parler, ou qui n'en ont parlé que de façon partielle, sans dire tous les détails de l'événement. Cela éclaircira à la fois les motifs qui les réduisent au silence, et ceux qui les encouragent à dévoiler.

---

<sup>26</sup> *Fatima* narre que les témoignages de certaines gymnastes parlant de leur expérience avec une voix tremblante l'ont aidée à comprendre qu'elle est beaucoup plus qu'une simple « survivante » d'agression sexuelle. *Jasmine* et *Kda* disent de leur part qu'il est bien d'en parler dans les médias, mais que l'emphase mise sur les célébrités ne sert qu'à normaliser le problème (*Jasmine*) et à minimiser la gravité des agressions (*Kda*) – bref en isolant ces filles dans une catégorie de « victime » excluent du reste de la société.

<sup>27</sup> Avec modification de l'approbation éthique, voyez l'annexe C; les modifications apportées aux autres formulaires sont surlignées en jaune dans les annexes.

Hormis les trois entretiens<sup>28</sup> exploratoires, nous en avons mené onze qui « comptent », après lesquels nous avons estimé avoir atteint la saturation empirique des données. À ce sujet, il est central de noter que l'évaluation de cette saturation nous revient. C'est en effet à nous de discerner le moment où le niveau de généralisation possible des phénomènes à l'étude semble être saturé (Paillé et Mucchielli, 2012).

En ce qui concerne le critère de genre, nous avons rencontré dix femmes et un homme, en conformité avec la littérature : les femmes se disent en effet agressées sexuellement plus souvent que les hommes (Conroy & Cotter, 2017). Pour les autres critères de sélection (l'âge et le niveau d'étude), l'échantillon à l'étude se montre diversifié. D'abord, nos participant(e)s étudient en sciences sociales (*psychologie, criminologie, sociologie, communication, science politique, science économique, développement international et études des femmes*), en sciences (*biologie et sciences pharmaceutiques*), puis en arts (*lettre française et éducation, rédaction professionnelle et édition, et second language teaching*). Tous sont ensuite aux études de premier cycle, mis à part une étudiante qui est aux études supérieures. Lors de l'entrevue, les participant(e)s étaient tous âgé(e)s de 18 à 25 ans, sauf une étudiante qui avait 34 ans. En outre, six participant(e)s sont d'origine canadienne, alors que les autres ont une nationalité française, marocaine, africaine, indienne et sri lankaise. Quant à leur orientation sexuelle, il s'est avéré que toutes sont hétérosexuelles, à part d'une étudiante qui se dit bisexuelle, et un étudiant homosexuel. Étant donné que peu de recherches (à nos connaissances) se penchent sur un échantillon qui est varié sur le plan ethnique et sur leur sexualité, notre recherche avancera un nouveau savoir sur un contexte étendu de participant(e)s.

---

<sup>28</sup> Merci infiniment à *Jasmine, Kda* et *Fatima* pour avoir ainsi inspiré cette recherche et aidé à en construire l'approche.

### 3.4.2 La généralisation

Jusqu'à quel point les résultats de la recherche peuvent-ils être généralisés à la population d'étudiant(e)s au sens large ? C'est au fil de l'analyse des données apparentées, et par la saturation des thèmes que l'aspect général s'élabore (Paillé et Mucchielli, 2012). La généralisation a lieu lorsqu'un aspect, ou une piste de réponse à la question semble être assez important à nos yeux, sans être « à tout le moins caractéristique ou instructif de la situation ou du groupe étudiés » (*Ibid.* p. 370). Cela signifie que le facteur mis en cause ne touche pas seulement l'échantillon, mais semble pouvoir aussi bien s'appliquer à un ensemble plus large. En ce sens, l'on peut dire que la généralisation possible des données est une évaluation qui se dégagerait du travail de recherche.

Nous sommes arrivées à documenter la généralité des données recueillies en reconstruisant la dynamique de ce que disent les participant(e)s, notamment en créant des liens et en envisageant des ensembles pour cerner des logiques d'action vraisemblablement exhaustives de la matière couverte. En effet, c'est à partir de ces logiques que nous avons dégagées et qui dépassent les aspects factuels et singuliers des différentes histoires relatées, que nous prétendons que les résultats de notre recherche pourraient, globalement, être étendus aux membres de la population étudiante qui ont été agressés sexuellement au cours de leurs études postsecondaires. Toutefois, puisqu'on s'est limité à l'Université d'Ottawa qui offre des services spécifiques à ses étudiant(e)s, il faut rester prudent : en raison de ce contexte particulier, on ne peut prétendre généraliser les résultats qu'aux étudiant(e)s de ce milieu, et jusqu'à un certain point aux autres étudiant(e)s d'études postsecondaires de l'Ontario, vu que les établissements ontariens sont tenus à des procédures relativement similaires. Pour étayer la vraisemblance de cette généralisation à la province, nous nous référerons en particulier à l'étude réalisée par le Gouvernement de l'Ontario (2019) et celui

par Statistique Canada (2020) et évaluerons l'éventuelle concordance de nos résultats avec leurs propres conclusions.

### **3.5 Application de la méthode**

Il est d'emblée important de mentionner que nous avons reçu l'approbation déontologique du bureau d'éthique et d'intégrité de l'Université d'Ottawa<sup>29</sup>. Le protocole d'entretien, le texte de recrutement et le formulaire de consentement se retrouvent en annexe (A, B, et D).

#### *3.5.1 Recrutement des participant(e)s*

Pour procéder au recrutement des participant(e)s et de la collecte des données, nous avons affiché un texte de recrutement à plusieurs endroits sur le campus : à la bibliothèque, au service du logement, au service médical, au département de criminologie (FSS), au centre universitaire et dans plusieurs autres édifices. Les salles de bain (femmes et hommes) ont été particulièrement visées dans cet affichage vu que l'objet du recrutement est intime et nous avons supposé que peu de gens s'attarderaient à les lire en public. Le recrutement s'est réalisé entre la période de juillet 2018 à juin 2019. Il en résulte que l'invitation à participer à cette étude a très probablement été mise à la disposition de la majorité des étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa d'autant plus que nous sommes bilingue, ce qui a permis de solliciter la participation des étudiant(e)s de langue française et anglaise.

Le processus de sélection s'est effectué selon le principe du « premier arrivé, premier interviewé ». Cela signifie que les participant(e)s qui se sont présenté(e)s à notre recherche ont été « traité(e)s » dans leur ordre d'arrivée, sans privilégier un processus de sélection autre que les critères prévus. Notons qu'après avoir atteint la saturation dans les données recueillies, quelques

---

<sup>29</sup> Le certificat d'approbation déontologique est retrouvé à l'annexe E.

étudiantes nous ont encore contactée pour exprimer leurs intérêts à prendre part à l'étude, mais elles n'ont plus été incluses dans l'étude. Cet intérêt apparemment croissant pour participer à notre recherche tend à suggérer une réelle motivation dans la communauté étudiante pour parler du sujet, et partager leur expérience.

### *3.5.2 Déroulement des entretiens*

Chaque participant(e) a été rencontré(e) deux fois. La première rencontre était informelle et courte (20 minutes environ), pour présenter la recherche et instaurer une relation de confiance entre nous. C'est lors de cette première réunion que nous expliquons aussi le formulaire de consentement éclairé. Toutes questions et éclaircissements sont donc traités à ce moment. La seconde rencontre était dédiée à l'entretien, d'une durée prévue d'environ une heure et demie, s'étendant jusqu'à trois heures pour certaines participantes. Lors de l'entretien, nous émettons des consignes aux participant(e)s (qui sont également dans le protocole d'entretien) et nous nous chargeons d'accomplir des synthèses partielles en cours de route.

Les entretiens ont tous été réalisés à la bibliothèque Morisset dans une salle d'étude tranquille, choisie de commun accord. Seule une entrevue a eu lieu au Café Alternatif, à l'édifice Simard dans une salle privée réservée aux étudiant(e)s.

### *3.5.3 Difficultés rencontrées*

Force est de constater que notre appel à participation a suscité des réactions sur le campus, que nous interprétons comme une forme de résistance à un des aspects de l'enquête. D'abord, un suivi du département de criminologie à la suite de la réaction d'un membre du personnel de l'université. Celui-ci avait porté l'affiche à son attention et le département a vérifié que la permission d'effectuer cette recherche nous avait bel et bien été accordée. Ensuite, une réaction d'un membre du personnel des bâtiments. Un responsable de l'édifice ÉITI nous a en effet déclaré

que nous n'avions pas le droit d'apposer notre affiche dans les toilettes, et a maintenu sa position après que nous lui ayons montré l'approbation déontologique. Cet employé a aussi dit qu'il n'était pas le seul à retirer ses affiches. Et enfin, un suivi par le service de protection, suite aux réactions de certains étudiants qui ont vu l'affiche dans la salle de bain des hommes au complexe sportif, et se sont dit choqués du contenu et, selon l'employé, des mots « agression sexuelle ». Le service de protection s'est tourné à nouveau vers la question d'autorisation, et y a renoncé après vérification.

Nous sommes bien entendu très consciente de ce que le sujet de cette recherche n'est pas anodin ; il n'en demeure pas moins que, bien réfléchi sur le plan éthique, elle a toute sa pertinence dans l'actualité. Les résistances rencontrées lors du recrutement nous semblent donc révélatrices de cette pertinence, l'agression sexuelle se révélant un sujet qui bouleverse autant la population étudiante que les membres du personnel de l'Université d'Ottawa. Nous sommes d'autant plus reconnaissantes aux onze étudiant(e)s qui ont accepté de prendre part à notre recherche.

### **3.6 Stratégie d'analyse des données**

C'est le statut du langage *dans son utilisation* présenté par Alvesson (2002) qui guidera l'analyse. Cette utilisation de la langue sera ainsi étudiée dans la situation sociale, et dans le contexte de l'entretien. L'auteur explique que le langage, perçu comme un phénomène empirique, est productif, fonctionnel, interactif et très fortement dépendant du contexte. Partant de ce fait, nous reconnaissons que les propos des interviewé(e)s ne sont pas un moyen simple pour transporter le sens, et encore moins une réalité objective. En nous appuyant sur la pertinence accordée au statut des données, nous poursuivrons avec la stratégie d'analyse retenue qui nous permettra de transformer les données en connaissances : l'analyse inductive générale.

### 3.6.1 *L'analyse inductive générale et ses fonctions*

Bien que les trois étapes d'analyse des données qualitatives consistent principalement à réduire les données, à les condenser et à les interpréter (Miles & Huberman, 2003), l'analyse inductive générale contient un ensemble de procédures propres. L'objectif de sa démarche est d'attribuer un sens aux matériaux recueillis en vue de développer des catégories qui facilitent la création de nouvelles connaissances (Blais & Martineau, 2006).

L'analyse inductive cherche d'abord à comprendre le sens que le/la participant(e) projette dans l'action, qui est « attribué *a posteriori* par une interprétation » (*Ibid.* p. 3). À cette fin, notre but est de saisir et interpréter ses motifs d'actions, comment ils sont partagés et évoluent au cours de l'entretien (Blais & Martineau, 2006 ; Paillé & Mucchielli, 2016).

Pour leur part, l'analyse et les interprétations de recherche se modifient au cours des entretiens successifs pour arriver progressivement à une formulation générale tenant compte de l'ensemble des données contenues dans les différents entretiens. En pratique, les interprétations sont d'abord spécifiques à un cas et s'élargissent ensuite pour inclure les autres cas et tendre vers le général. Les expériences vécues doivent ainsi être liées entre elles pour développer de façon progressive des schèmes interprétatifs (Blais & Martineau, 2006).

### 3.6.2 *L'objectif général visé et intérêt de la stratégie*

Le processus de codification inductif menant à la réduction des données a comme objectif d'extraire le sens des propos tenus. À la suite, l'on développe des catégories que l'on rassemble dans un cadre de référence, représentant le cœur de l'analyse inductive. Cette stratégie d'analyse consiste à la fois à présenter les caractéristiques du dévoilement selon les étudiant(e)s interviewé(e)s, puis à les raffiner sous des catégories plus globales qui répondent à la question et aux objectifs de la recherche. À la fin de l'analyse, nous tâchons d'arriver à « développer un

ensemble de nouvelles catégories à l'intérieur d'un modèle qui résume et donne un sens aux données brutes (réduites) » (Blais & Martineau, 2006, p. 8).

L'analyse inductive générale se montre la plus avantageuse pour codifier les données brutes de cette thèse puisqu'elle déchiffre (ou prend connaissance) des dimensions demeurant peu connues dans la littérature (Blais & Martineau, 2006), et alloue une grande importance aux interviewé(e)s.

### *3.6.3 Les étapes de l'analyse*

Comme annoncé, nous allons appliquer l'analyse inductive en nous inspirant à la fois des étapes proposées par Blais et Martineau (2006), Creswell (2002), Paillé et Mucchielli (2016), et Thomas (2006). Concrètement, nous procéderons à trois étapes que nous allons maintenant présenter : condenser, organiser et interpréter les données. À la suite de chaque étape, nous synthétiserons notre « ligne du temps » à l'aide d'un schéma pour rendre le tout apparent.

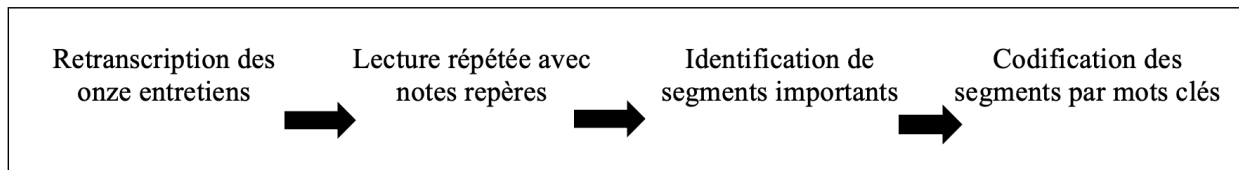
#### *3.6.3.1 Condensation des données*

L'étape initiale porte sur la condensation des données. Pour ce faire, nous avons retranscrit les entrevues enregistrées à partir d'un enregistreur numérique dans un document Word puis avons procédé à leur lecture attentive, approfondie et répétée. Ce faisant, une idée collective des thèmes couverts commence à se former. Lors de la lecture, nous avons en outre noté de façon générale, soit en quelques lignes et pour chaque cas, l'histoire centrale des participant(e)s, c'est-à-dire un résumé de leur situation définie en tant qu'agression sexuelle. Ces notes serviront de repères rapides pour les chapitres 4 et 5.

Au fur et à mesure de cette lecture, nous avons visé à identifier plusieurs segments de texte (dans chaque entretien) qui méritent d'être retenus pour leurs significations « spécifiques et

uniques » (Blais & Martineau, 2006, p. 7) quant aux six thèmes recherchés (*supra*) : *que disent les interviewé(e)s de révélateur à leur sujet ?*<sup>30</sup>

Puis ces segments de texte significatifs ont été codés par des mots clés : *de quoi parlent-ils ?* Les mots clés permettent donc d'identifier les propos exprimés et de leur assigner un sens. Cette opération mène certes à la création de multiples ensembles de codes pour chaque entrevue.



### 3.6.3.2 Organisation des données

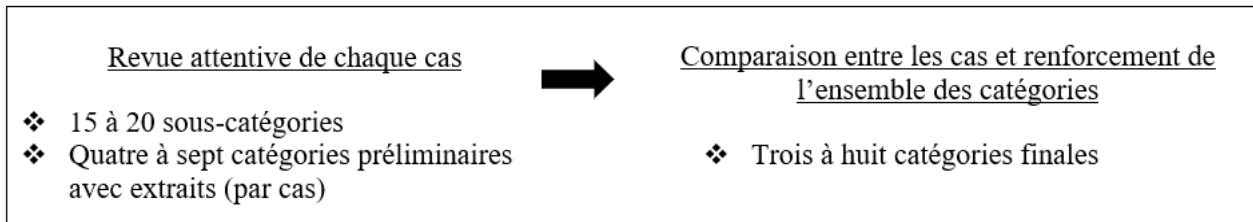
La deuxième étape consiste à organiser les données. Elle s'attache à réduire les codes similaires, c'est-à-dire à les lier pour chacune de ces entrevues. Ce faisant, elle vise à créer environ 15 à 20 sous-catégories par cas en regroupant les codes : *de quoi est-il question ?* Une catégorie se formule par une expression (un « titre ») qui identifie une caractéristique signifiante en lien avec les objectifs de la recherche. Elle recouvre les convergences et aussi les divergences des codes. C'est donc là que nous posons l'hypothèse d'une sous-réponse partielle à la question de recherche. Le sens de ces catégories préliminaires peut également être élargi pour inclure les données qui ne répondent pas spécifiquement aux thèmes de la recherche, mais qui sont toutefois jugées pertinentes. Dès lors, c'est un travail de conceptualisation qui est évolutif.

En suivant le même principe, ces sous-catégories sont rassemblées en environ quatre à sept catégories préliminaires, toujours pour chacun des cas. La description de la catégorie identifie alors le sens, « incluant ses caractéristiques, sa portée (ampleur) et ses limites » (*Ibid.* p. 9).

---

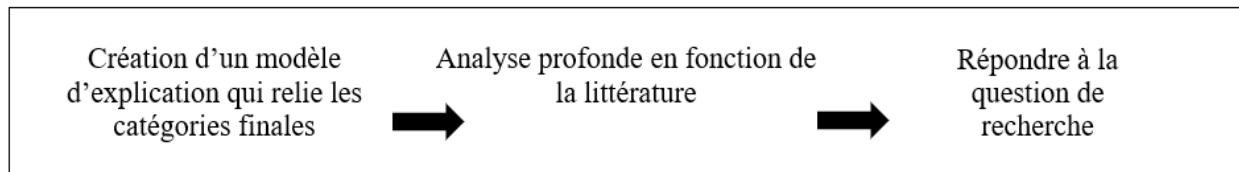
<sup>30</sup> Pour rappel, ce sont : la définition du problème vécu ; les enjeux rattachés au dévoilement d'une situation d'agression sexuelle ; la/les personne(s) contactée(s) ; les réactions attendues ; le type de support apporté ; et le contexte médiatique. Comme déjà mentionné, ces thèmes servent à diriger notre recherche et ne sont pas des hypothèses.

Nous nous attachons ensuite à confronter les catégories à l'ensemble des autres entretiens du corpus afin de les appliquer, les modifier et de les compléter. L'analyse consiste donc à poursuivre la révision et le raffinement des catégories. Un nombre restreint de trois à huit catégories finales est visé pour obtenir une vue d'ensemble des éléments clés identifiés à partir des entretiens, et qui, ensemble, vont permettre de répondre à la question de cette thèse. Le renforcement des catégories par entretiens permet ainsi d'élaborer un portrait global de la dynamique du dévoilement d'expérience d'agression sexuelle.



### 3.6.3.3 Interprétation des données

L'étape finale englobe l'interprétation des données. Il s'agit de créer un modèle d'explication qui intègre et met en relation les catégories finales les plus significatives. Celui-ci établit des « réseaux de concepts » qui permettront d'établir des classifications pour enfin arriver à répondre à la question de recherche (Blais & Martineau, 2006, p. 9).



### 3.6.4 La rigueur de l'analyse

Pour assurer la rigueur de l'analyse des données, nous avons mobilisé plusieurs moyens. D'abord, en retranscrivant les entrevues enregistrées, nous nous sommes assurée de noter, dans les marges, les éléments qui semblaient déjà marquants ou qui suscitaient de nouvelles pistes d'idées. Par la suite, pour valider ces premiers éléments d'analyse, nous avons relu à plusieurs reprises les

verbatim (les entrevues retranscrites), pour nous imprégner des thèmes abordés, puis pour progresser vers les catégories finales. Cette relecture des verbatims est une procédure itérative : elle permet de s'assurer de la validité de la démarche tout en considérant les circonstances de l'étude (le temps restreint et l'implication d'une seule chercheuse pour analyser les données). Le processus d'analyse avance donc en spirale : les réflexions évoluent et reviennent constamment sur les propos des étudiant(e)s. En outre, nous avons discuté avec notre superviseure de thèse des points saillants et des catégories dégagées des différentes entrevues, en relation avec les objectifs et aux thèmes de l'étude (Lincoln & Guba, 1985).

En continu aussi, nous nous sommes attachée à identifier nos propres préjugés sur le sujet et à les mettre de côté afin de viser une position la plus « neutre » possible tout au long de la recherche. À ce sujet, nous décrivons notre position afin d'offrir une image informée des soubassements de notre recherche. La chercheuse est une étudiante à la maîtrise en criminologie à l'Université d'Ottawa. Elle est issue du groupe ethnique « blanc », est de culture franco-ontarienne et appartient à la classe socio-économique moyenne. Elle s'identifie aussi comme hétérosexuelle. En premier, nous ne connaissions pas trop sur le sujet et alors même que cette recherche porte sur le dévoilement d'agression sexuelle, nous n'avons jamais vécu une telle expérience. Cela nous a permis d'avancer avec un peu plus de délicatesse. Par ailleurs, il peut être utile de savoir que nous avons complété un stage durant nos études, et travaillé, à la Clinique des comportements sexuels (*Sexual Behaviours Clinic*) situé au Centre de santé mentale, Le Royal Ottawa. Nous y avons assisté à l'évaluation et au traitement de personnes ayant des intérêts et des comportements sexuels problématiques, dans l'objectif d'en préserver la population, dont des enfants. Nous avons aussi occupé une position volontaire auprès de CoSA (*Circles of Support and Accountability*). CoSA est un programme de réintégration à base communautaire qui offre du soutien aux personnes

considérées à haut risque de récidiver sexuellement après une période d’incarcération. Ces expériences ont en quelque sorte agi sur notre façon de penser dans le sens où nous avons appréhendé une image unique de cette population et des conséquences de certains de leurs actes dans la société<sup>31</sup>. Lors de nos réflexions d’analyse, nous avons en effet souvent insisté sur l’autre partie impliquée de l’agression. Dans cette optique, puisque nous avons absorbé les expériences personnelles de notre travail, en plus de multiples émotions lourdes rencontrées chez les interviewé(e)s (mobilisées pour cette thèse), il nous a été essentiel d’adopter certaines activités pour se redresser de la pesée des histoires entendues. Notamment, le temps passé en nature, le commencement d’un nouveau sport (kickboxing), et la peinture. Ces activités nous ont permis de prendre un recul émotionnel pour viser une position la plus « sans parti pris » que possible. Nos sentiments, réflexions et nouvelles idées qui relèvent de nos expériences personnelles ont constamment été annotés dans les verbatims.

Nous avançons à présent vers l’analyse et l’interprétation des résultats obtenus, que nous présentons dans les deux chapitres suivants. Pour comprendre comment les participant(e)s en sont arrivé(e)s à dévoiler leur expérience d’agression sexuelle, il faut d’abord analyser le processus de reconnaissance du problème tel qu’il est rapporté par la personne. Cela permettra ensuite, au chapitre 5, d’explorer le processus de dévoilement pour graduellement parvenir à répondre à notre question de recherche.

---

<sup>31</sup> Nous n’avons commencé notre travail au Royal Ottawa, et notre position volontaire auprès de CoSA qu’une fois avoir déjà interviewé les participant(e)s de cette thèse. Nos expériences personnelles ont dès lors façonné notre analyse plus qu’autre chose.

## CHAPITRE 4 – PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DU PROBLÈME

Dans l'ensemble, c'est en suivant les trois étapes de l'analyse inductive générale, (décrites *supra*) qu'ont été dégagées quatre catégories finales qui prennent l'essence des éléments clés des onze entretiens. Ce sont : (1) *est-ce que c'est une agression sexuelle ?* ; (2) *reconnaissance de l'existence du problème : ça m'est arrivé et ça ne va pas* ; (3) *progression des logiques de dévoilement* ; et (4) *le contexte d'une culture systématique*. Dans ce chapitre, nous définissons et interprétons les deux premières catégories, tout en y soulignant les nuances et les similarités qui se dégagent du discours des participant(e)s lorsqu'ils/elles abordent le problème traversé. C'est en se référant à la littérature sur le sujet et aux concepts de la SP que nous donnerons un sens d'ensemble à ces premières catégories.

Avant de s'y lancer, il semble important de rappeler que le dévoilement d'une agression sexuelle est une épreuve sociale. Le sens de l'expérience et du dévoilement doit alors être saisi dans l'interaction avec les autres, et peut ainsi se transformer au cours de l'action. À ce titre, les catégories finales sont des résultats de données que nous devons expliquer en processus. Elles représentent des logiques à l'œuvre et une réponse partielle à la question de recherche, et ne peuvent alors être comprises comme facteurs au sens positiviste, c'est-à-dire comme lois réelles vérifiées par l'expérience.

Nous avons noté ci-dessous l'histoire centrale de l'agression sexuelle des onze participant(e)s à la recherche afin de servir de point de repère lors de l'analyse. Chaque histoire a été identifiée par un pseudonyme, un petit titre (en français ou en anglais), l'ethnicité des participant(e)s, leur âge et leur formation en cours (discipline et diplôme) à l'Université d'Ottawa.

## L'histoire centrale de l'agression sexuelle des participant(e)s à la recherche

### *Victoria – de sympathiser à ressentir un danger*

**Ethnicité : Française**

**Âge à l'entrevue : 20 ans**

**Formation en cours : 3<sup>e</sup> année d'études de premier cycle en lettre française et éducation**

Victoria était dans sa première année d'étude à l'Université d'Ottawa et logeait sur le campus. Lors d'une soirée dans le salon d'une résidence, elle a sympathisé avec un gars et l'a raccompagné à son étage puisqu'il était très ivre. Elle lui a montré le chemin sans vouloir poursuivre, mais il s'est avancé et elle s'est retrouvée dans le couloir, la porte fermée derrière elle. Il s'avançait contre elle jusqu'à ce qu'elle fût coincée contre le mur, incapable de ne rien faire. Elle a mis sa main devant lui pour s'exprimer, mais ça n'a pas été écouté. Elle se sentait impuissante et a ressenti un danger. Par chance, deux filles ont ouvert la porte et elle est partie.

### *Lisa M. – never ending nightmare*

**Ethnicity: Canadian**

**Age at interview: 25 years old**

**Ongoing education: 1<sup>st</sup> year of undergraduate studies in second language teaching**

Lisa M. was in an abusive relationship from the age of 13 until 20. The offender abused her sexually, emotionally and physically. After moving to Ottawa and starting her studies at the University of Ottawa, the offender continued to send her, 5 years later, "paranoid" messages, telling her that they're getting married, asking her for photos and sending her nude images of him. He also found out, through the internet, where she is living and studying, making it a danger to her safety.

### *Ama – elle l'a invité chez elle*

**Ethnicité : Marocaine**

**Âge à l'entrevue : 18 ans**

**Formation en cours : 2<sup>e</sup> année d'études de premier cycle en science biopharmaceutique**

Ama avait 18 ans et allait commencer ses études à l'Université d'Ottawa sous peu. Elle fréquentait depuis six mois un de ses amis proches. Elle avait des sentiments pour lui et l'a invité chez elle, à Montréal. Ils ont commencé à s'embrasser et elle a performé un sexe oral sur lui. Toutefois, lorsqu'elle lui a demandé d'arrêter durant l'acte et a signalé qu'elle ne pouvait pas respirer, il a continué de forcer sa tête sur lui contre son gré. Ama ne l'a pas confronté après l'acte. Il est resté un peu et est ensuite parti chez lui. Il a continué de lui parler chaque semaine et insistait qu'ils ressortent ensemble mais *Ama* l'a jamais revu après cette dernière rencontre

*Annabelle – leaving the sorority party*

**Ethnicity: Canadian**

**Age at interview: 25 years old**

**Ongoing education: 4<sup>th</sup> year of undergraduate studies in sociology**

Annabelle decided to go to a sorority party in hopes of establishing new friends and connections for the beginning of her studies at the University of Ottawa. After having drunk too much at the party, a cab was called for her. Because she was unable to follow through with payment or direction, the cab driver left her, a street away, on the sidewalk late at night. Soon after, another car stopped beside her, and she entered it thinking that someone had called her a new cab. The stranger proceeded to touch her sexually against her consent, on her legs, breasts and vagina. He then dropped her off at a parking lot where he had arranged for Annabelle's mom to come pick her up.

*Renée – un cambriolage organisé abruptement*

**Ethnicité : Africaine**

**Âge à l'entrevue : 34 ans**

**Formation en cours : 2<sup>e</sup> année d'études de premier cycle en art (rédaction professionnelle et édition)**

Renée avait 21 ans et habitait au Cameroun, en Afrique, son pays d'origine. Elle était étudiante à l'Université de Boia. Un soir, alors qu'elle passait la nuit à la maison de son oncle avec ses tantes et quelques cousins et cousines, plusieurs hommes sont brusquement entrés : c'était un cambriolage organisé. L'un d'entre eux a trouvé Renée déjà couchée au lit et parce qu'elle n'avait pas de biens à lui donner, il l'a menacée. Il a mis un pistolet sous sa tempe et l'a violée contre le mur. Après l'acte, ils sont tous partis.

*Rosa – saying yes to a glass of water abroad*

**Ethnicity: Indian**

**Age at interview: 21 years old**

**Ongoing education: 4<sup>th</sup> to 5<sup>th</sup> year of undergraduate studies in economics**

Rosa spent her third year of studies at the University of Ottawa, abroad. In Florence, Italy, she went out with a few friends she met. After having drunk too much, a guy she had also met, walked with her back to her place and asked if he could come in for a glass of water. Rosa remembered flirting with him and holding hands during the walk. She told him he could come in because she could not really say no to water. Next thing she remembers is that he was kissing her, and it was "slightly too much". He was completely naked. Her underwear was off, and she did not want this. She said "maybe we should slow down", "take it easy", "just let it be", but he continued and she "didn't have the energy to fight him off" so she asked him to put on a condom. He then persisted with the act. After he was done, she asked him to leave.

*Tia – elle le faisait confiance*

**Ethnicité : Sri Lankaise**

**Âge à l’entrevue : 24 ans**

**Formation en cours : 4<sup>e</sup> année d’études de premier cycle en psychologie et biologie**

Tia était dans sa deuxième ou troisième année d’étude à l’Université d’Ottawa. Elle est allée à un restaurant avec un gars en qui elle avait confiance. Tia a bu un petit verre d’alcool, mais elle s’est sentie beaucoup trop détendue et croit qu’il a mis quelque chose dans sa boisson. Elle lui a donc demandé de la reconduire chez elle, mais il s’est arrêté à un parc et a commencé à l’embrasser dans sa voiture. Elle lui disait non et a essayé de le repousser, mais elle ne pouvait pas bouger. Elle était inconfortable et confuse. Il s’est placé de force sur elle et l’a pénétrée, mais parce que ça ne lui plaisait pas il a arrêté. Elle lui a ensuite donné l’adresse de son amie plutôt que la sienne. Une fois arrivé, il a essayé de l’embrasser encore avant qu’elle ne sorte. Elle a fait semblant de rentrer dans la maison et lorsqu’il est parti, elle a fait demi-tour et est allée chez elle. Il a persisté à lui envoyer des vidéos de lui sur « Snapchat » en train de se masturber, et elle a bloqué son numéro.

*Jessica – it happened more than once*

**Ethnicity: Canadian**

**Age at interview: 21 years old**

**Ongoing education: 2<sup>nd</sup> year of undergraduate studies in communications**

Jessica was in her second year of studies at the University of Ottawa. She went on a date with a guy she had met online, and they were having drinks at his place. It was going well until he “aggressively threw” himself on her, started kissing her and undressing her. She told him she did not want to have sex and he asked her if she was on her period. She said yes as an excuse to get out of this situation and he answered that they can do other stuff. She was too uncomfortable to say no and did not respond. Although she did not agree with it and showed it physically, he continued to “throw himself” at her and “raped” her. After that incident she continued to date him. There were more sexual acts that she was not okay with, but unlike the first time where she had said no before the act, she said no during it and he persisted regardless. There was a break in their relationship for a few months, after which he continued to message her. She nicely told him she was not interested. He called her hostile, said that he would not take no for an answer and that he was going to convince her to say yes. She then blocked him.

*Philippe – une entente non respectée*

**Ethnicité : Canadien**

**Âge à l’entrevue : 22 ans**

**Formation en cours : 4<sup>e</sup> année d’études de premier cycle en science politique**

Philippe était dans sa deuxième année d’étude à l’Université d’Ottawa. Il a rencontré un gars en ligne. Alors qu’ils se sont entendus qu’ils n’allaient pas aller jusqu’au bout parce que Philippe n’était pas à l’aise avec cette idée, tous les autres actes sexuels étaient admis lors de leur rencontre.

Le gars l'a embarqué et ils étaient en arrière de son camion dans un endroit privé. Contre son gré, le gars a ensuite voulu le pénétrer. Philippe l'a repoussé et lui a rappelé qu'il a dit non. Le gars insistait que ça ne va pas lui faire mal et que ce n'est pas grave. Il a mis sa main sur la bouche de Philippe et a continué alors qu'il était par-dessus lui. Il l'a ensuite reconduit chez lui et lui parlait comme si rien ne s'était passé.

***Charlotte – drugged, threatened and locked up in a room with four guys***

**Ethnicity: Canadian**

**Age at interview: 25 years old**

**Ongoing education: 1<sup>st</sup> year of graduate studies in international development and women studies at University of Ottawa**

Charlotte was 18 and starting her studies (at another university). It was frosh week and she went out to a bar near campus. A sport team was having their initiation party. They were passing drinks around in plastic cups. After drinking and dancing with these guys, Charlotte was feeling very sick and dizzy. They had slipped something into her cup. As the bar was about to close, someone invited her and her friend to their house to continue drinking. They accepted to go for a bit. At the house, three guys gave her an opened beer. She drank it and did not think much about it. She was then locked in a room where four guys from a sport team “sexually assaulted” her and threatened her with a weapon. Her friend had left the house by that time. After the assault, it took her a long time to walk back home since she was still under the effects of drugs and alcohol.

***Isabella – wary about a high school acquaintance***

**Ethnicity: Canadian**

**Age at interview: 20 years old**

**Ongoing education: 3<sup>rd</sup> year of undergraduate studies in criminology & psychology**

Isabella was in her first year of studies at the University of Ottawa. She was at a Christmas potluck with friends. During the evening, she got up to use the washroom. A guy she knew from high school also got up and tried to grab her. She jumped back and asked what was going on, but nothing happened. He was very intoxicated. When he was leaving the house, he was going around hugging everyone. Isabella went upstairs because she was feeling uncomfortable and knew that her friends parents would be there. Unfortunately, they had gone to bed. The guy came upstairs and restrained her against his chest. As he was trying to kiss her, she was pulling away. He kissed her down her neck and held her against him. She could not move because he was on her. As soon as he heard someone coming up the stairs, he left.

## 4.1 Est-ce que c'est une agression sexuelle ?

Lors de l'analyse, il est vite apparu que les participant(e)s, d'emblée, remettent souvent en question le sens à attribuer à l'acte : *est-ce que c'est une agression sexuelle ?* Ce type de questionnement sur la définition de l'acte forme une catégorie centrale de l'analyse puisque nous avons estimé important de comprendre ce qui est défini comme une agression sexuelle par les étudiant(e)s eux(elles)-mêmes. À ce premier stade, ces personnes viennent juste de vivre une situation traumatisante inattendue et la dévoiler n'a pas de sens pour elles. Elles réagissent certes toutes à cette situation, à partir de premières émotions ressenties, et s'appuient sur des règles sociales définissant une « vraie » situation d'agression sexuelle, pour tenter en tout premier lieu de cerner ce qu'elles viennent de traverser. Trois thèmes majeurs fondent cette première catégorie : le doute, le blâme et l'expression du malaise.

### 4.1.1 Le doute quant à l'acte et sa gravité

Après avoir vécu ce qu'elles discerneront au moment de l'entretien comme agression sexuelle<sup>32</sup>, les personnes à l'étude comprennent que quelque chose de néfaste leur est arrivé, mais ne savent pas exactement comment l'identifier. Un état de confusion s'ajoute ainsi, pour la grande majorité, à l'état de choc. La plupart des interviewé(e)s relatent s'être senti(e)s mal à l'aise, inconfortables, frustré(e)s et inquiet/inquiètes dès le moment de l'agression, mais aussi lors de sa remémoration le lendemain. Elles se sont de plus senties particulièrement impuissantes et sales, au sens où leur corps et leur intégrité sexuelle se sont vu infliger une violence. *Annabelle* rapporte :

Oh obviously I was hangover still, but I felt sick obviously, ***really sick***, and I felt ***dirty*** definitely, like the ***cleanliness of a thousand showers could never clean off the dirt that I felt*** <sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Nous rappelons qu'il s'agit bien pour elles, au moment de l'entretien, d'une agression sexuelle puisqu'elles ont répondu à l'annonce de recrutement qui justement demandait des personnes « qui ont vécu un incident d'agression sexuelle ».

<sup>33</sup> Les mots mis en caractères gras et en italique le sont volontairement de notre part. Ils visent à mettre l'accent sur l'important dans notre analyse.

C'est dans ce contexte de ressenti que différentes situations mèneraient les participant(e)s à s'interroger sur l'acte et sur sa gravité.

Le doute peut premièrement dériver d'une intoxication : soit volontaire lorsque la personne s'est délibérément mise dans un état d'ivresse, soit involontaire lorsque des drogues et/ou substance lui ont été administrées à son insu. Dans les deux cas, ces circonstances affectent négativement la mémoire de l'événement et renforcent la commotion qui s'associe à l'état de choc<sup>34</sup>. *Charlotte*, qui a absorbé sans le savoir une substance inconnue mêlée à sa boisson, explique qu'elle s'est sentie confuse le lendemain et n'arrivait pas à comprendre ce qui c'était passé :

*Right away I was just – I still had the effects of the drugs and alcohol on me so I was just **very confused**, and **I didn't know what had happened**. What should of taken me like 10 minutes to get home from where they were, took me like 2 hours because I couldn't – **I was just so out of it**.*

Deuxièmement, nos participant(e)s se questionnent sur la gravité de la situation lorsqu'elle ne correspond pas à l'image qu'ils(elles) se font de l'agression sexuelle. Bien qu'elle indique avoir vécu deux épisodes de ce type dans son passé, *Tia* est confuse par rapport à ce qui lui est arrivé cette fois. La situation l'a surprise parce que son ami se revendiquait du féminisme et qu'elle ne s'attendait pas à ce qu'il soit ce « type » de personne :

*C'était **difficile à comprendre** parce que les deux dernières fois je l'ai dit à quelqu'un, ehhh je **savais** que ce n'était pas une bonne chose. Mais j'étais tellement **surprise** par cette personne [...]. Ça ne m'est jamais arrivé **de cette façon extrême** puis d'une personne que **j'avais confiance** [...]. **Je ne pensais pas que ça pourrait arriver avec un ami** parce que l'autre (incident – quand quelqu'un s'est mis sur moi et m'a embrassé/touché alors que je ne le voulais pas) c'était un **étranger**.*

Dans sa conception, une agression sexuelle serait commise par une personne inconnue – ce qui n'est pas le cas cette fois (contrairement aux épisodes antérieurs). En outre, une consommation d'alcool faciliterait une configuration d'agression – mais justement, cette fois, elle n'avait guère

---

<sup>34</sup> Nous ne pouvons pas dire que les quatre étudiantes qui ont bu volontairement (*Victoria, Annabelle, Rosa* et *Jessica*) se sont senties plus coupables et responsables de ce qui leur est arrivé à l'encontre des deux qui ont été droguées contre leur gré (*Charlotte* et *Tia*). En fait, elles s'imposent toutes le blâme de l'acte sauf pour *Rosa* (comme nous le verrons plus loin). Toutefois, les expériences d'intoxication involontaire de *Charlotte* et *Tia* font valoir un autre élément de peur qui se distingue des cas d'intoxication volontaire. Elles disent toutes les deux avoir peur de leur(s) offenseur(s).

bu. L'étudiante pense, comme *Charlotte*, que son offenseur a inséré quelque chose dans sa boisson. Elle ne pouvait pas bouger, ne s'est pas défendue, et ne comprend toujours pas cet état corporel. Elle ressent ainsi une grande confusion à l'égard de l'événement.

Pour *Victoria* par contre, c'est la frontière entre le flirt et l'agression sexuelle qui a induit sa confusion. Il lui plaisait de parler à l'étudiant et de voir qu'elle lui plaisait aussi, mais pour elle, l'intention de la rencontre s'arrêtait là. Quand il est devenu trop insistant et qu'elle s'est sentie acculée, elle n'a pas su quoi dire ou faire :

À partir du moment où j'ai *sent* le danger, j'aurais dû pousser et partir en courant, mais dans ma tête j'étais comme **non, ça serait excessif comme réaction** [parce qu'il n'y a **rien qui s'est passé encore**]. Il y avait vraiment le **sentiment d'impuissance, d'incompréhension. Je ne savais pas dans quelle limite j'étais**. Je me disais comme, peut-être **un autre gars dans un autre contexte**, mais ça l'aurait été le **fun** que ça se passe comme ça. [...] Sur le moment c'était ça, c'était juste une **grande insécurité**. Puis, j'ai mis ma main devant (lui), fait que j'ai tenté, comme j'ai **exprimé mon sentiment**, mais ça n'a pas été écouté.

*Victoria* considère que l'événement n'est pas « aussi grave » puisqu'elle a pu échapper aux attouchements grâce à l'arrivée d'autres filles et que finalement, aucun dommage concret n'est à rapporter. Il n'empêche qu'elle a quand même ressenti un danger car la situation aurait pu mal tourner. Et puisqu'elle sympathisait avec l'étudiant avant de pressentir ce danger, elle a hésité sur la manière d'agir. Sa confusion vis-à-vis de l'événement n'en est que plus forte.

Dans le même ordre d'idées, deux étudiantes fréquentaient l'homme qui a agi à leur rencontre : cette situation n'était pas non plus conforme à leur représentation d'une agression sexuelle. De son côté, *Ama* connaissait bien ce garçon qu'elle rencontrait depuis six mois. Même si son discours sous-entend qu'elle a subi une agression sexuelle, elle se questionne sur la gravité de l'acte. Dans les faits, c'est elle qui l'a invité chez elle, avec l'idée d'évoluer vers une relation plus intime. Ici encore, *Ama* doute de l'interprétation à donner à l'acte puisqu'elle se sent dans une zone d'incertitude entre le flirt, l'aventure ou l'agression sexuelle. Après tout, elle avait des sentiments pour lui. Elle a cependant été surprise par la tournure des événements :

**Je ne pense pas que son intention c'était de faire du mal**, mais c'est juste que genre il *m'a pas respecté*, comme mon confort [...] je lui ai dit d'arrêter, que je ne pouvais pas respirer, des trucs comme ça, puis **il a continué**. [...] Peut-être le fait que je n'ai rien dit après aussi – **il pensait que c'était correct**.

Ce n'était pas clair et ce, d'autant moins qu'ils n'avaient pas eu de communication sur leur préférences sexuelles, ni avant, ni d'ailleurs après l'épisode. *Ama* n'a jamais voulu le revoir.

Pour sa part, *Jessica* a continué de fréquenter l'homme après l'événement. Au début, elle n'était pas certaine du sens à accorder à l'épisode puisqu'il n'avait pas été violent à la manière d'une « vraie » agression sexuelle :

I was kind of questioning **was that rape?** Because it wasn't umm – you know you kind of always have it in your mind that **it has to be so violent**, um there was *no violence* really I guess, **I said no and he didn't respect that**.

*Jessica* semble en effet croire que l'acte doit être violent et non désiré dès le début pour constituer une agression sexuelle. Lors d'épisodes similaires suivants, elle a dit non durant l'acte, et ce refus différé dans le déroulement de l'action, à ses yeux, leur donne un moindre degré de gravité par contraste au premier incident où elle avait manifesté dès le début son refus (du moins, c'est sa position en commençant l'entrevue). Et comme *Ama*, c'est elle qui a voulu la rencontre. La relation et les sentiments ressentis envers l'offenseur interfèrent donc dans l'interprétation de l'événement, et en renforcent l'ambiguïté.

Troisièmement, la confusion peut surgir lorsque l'image des participant(e)s ne se conforme pas à leur propre représentation d'une « victime-type » d'agression sexuelle. Ici, ce n'est pas le caractère abusif de l'acte qui est mis en doute mais bien le statut de « victime » de la personne affectée, incluant les stéréotypes qui y sont associés. C'est ainsi qu'*Isabella*, tout en percevant que l'acte n'était pas correct, ne comprenait pas pourquoi tout cela lui était arrivé puisqu'elle n'était pas la fille la plus « vulnérable » : *pourquoi moi ?* *Isabella* précise qu'elle est grande, était bien habillée et n'avait pas bu d'alcool lors de la soirée dont elle narre les événements. Pour cette raison, elle a de la difficulté à mettre un mot sur l'acte. Elle ne s'identifie surtout pas à une

« victime d'agression sexuelle », dont l'image est préjudiciable selon elle, comme d'ailleurs pour les autres participant(e)s :

I *didn't* fall into any of those categories: I wasn't drinking, I was wearing blue jeans and a t-shirt kind of things, and **it just didn't make sense** [...]. **I wasn't a vulnerable target**, yet I got picked [...]. So I just didn't feel anything, **I didn't feel like a victim when it first happened, like I used those stereotypes.**

Sa confusion provient donc de l'absence de « raisons raisonnables » à l'agression.

De même, *Renée* peine à comprendre que sa propre personne ait pu être agressée (lors d'un cambriolage à domicile), alors même qu'elle s'estimait sage, réfléchie et prudente – elle ne désobéissait pas à ses parents, avait de bonnes notes à l'école et ne sortait pas le soir :

Je ne suis pas en train de dire que les personnes à qui ça arrive ce sont des mauvaises personnes, ce n'est pas ça que je dis, mais **dans ma tête ce n'est pas juste que ça m'arrive à moi**, donc je *mérite pas ça* [...]. **Pourquoi** un truc comme ça m'arriverait ? [...]. **Ça ne peut pas être possible** que ça soit arrivé à *moi*.

L'événement qu'elle a subi ne correspond ainsi pas non plus à sa représentation des caractéristiques des personnes agressées sexuellement.

Dans une perspective masculine, *Philippe* fait remarquer que l'image-type d'une agression sexuelle s'appliquerait avec difficulté aux hommes. Selon lui, le stéréotype social négligerait la possibilité que des hommes puissent subir une telle situation et cette représentation augmenterait l'incompréhension ressentie par ces hommes. *Philippe* explique que son affaire ne lui a pas semblé apte à être validée comme tort par son environnement, même s'il savait que quelque chose de fort inapproprié s'était produit :

J'ai juste l'idée dans ma tête qu'un viol c'est juste comme **une femme qui marche dans une ruelle pi qu'elle se fait garrocher sur un mur ou quelque chose de même** [...]. Je savais à un certain point que je m'étais fait agressé, mais je ne **pensais pas que j'avais vraiment le droit** de dire quelque chose ou me sentir triste ou peu importe comment je voulais me sentir à cause **je ne me sentais pas vraiment comme que c'était si grave que ça.**

De la sorte, *Philippe* anticipe la réaction sociale s'il parlait de sa mésaventure, et ce qu'il en présume non seulement invalide ses sentiments à l'égard de la gravité de l'acte, mais agit de plus

comme une épreuve pour sa propre compréhension. En définitive, sur le plan social, *Isabella*, *Renée* et *Philippe* s'estiment difficilement associables à la catégorie des « personnes agressées ».

Dans ce premier thème du doute, nous observons que les participant(e)s sont en état de choc et ressentent dès lors une confusion sur l'interprétation de l'épisode malencontreux. Leur incertitude peut autant être causée par une intoxication, que par un écart entre la situation actuelle et leur conception d'une « vraie » agression sexuelle, ou par l'incapacité à s'identifier au statut de « victime » d'un tel événement.

#### 4.1.2 *S'imposer le blâme de l'acte*

L'auto-imposition du blâme peut aussi peser sur l'interprétation de l'épisode critique. Précisons d'emblée que tous/toutes les participant(e)s ne s'imposent pas un tel blâme. Cela démontre qu'ils(elles) agissent et réfléchissent en fonction de leur propre vécu. Il devient donc intéressant de connaître les raisons qui mènent ou non à s'imposer le blâme de l'incident.

Traitons d'abord des personnes qui savent, dès le début de l'entrevue et sans aucun doute, que la faute de l'incident ne leur revient pas : *Isabella*, *Rosa*, *Lisa M.* et *Philippe*. *Isabella* sait que l'acte lui a été infligé contre sa volonté. Elle n'avait aucune relation avec l'offenseur qui n'était qu'une vague connaissance de l'école secondaire et était intoxiqué lors de cette soirée. Elle sait qu'elle ne s'est point comportée de manière suggestive envers lui, d'autant plus que son ami était présent à la fête. De plus, elle a essayé d'éviter un dérapage de la situation en changeant d'étage. Même si elle ne se retrouve pas dans les critères « typiques » sociaux attribués aux personnes agressées (*supra*), elle attribue un caractère odieux à l'acte, ne doute pas qu'un mal lui a été infligé et que la faute revient à l'offenseur.

Il est important de noter que même dans les cas où le/la participant(e) s'est engagé(e) dans des actions suggérant une attirance amoureuse ou un désir de rapport sexuel avec l'auteur, il/elle

peut pourtant être capable de reconnaître qu'il/elle n'était pas dans son tort pour la tournure malheureuse qu'a pris l'événement. En effet, *Rosa* avait consommé beaucoup d'alcool lors de cette soirée fatidique et flirtait avec l'offenseur, mais dit avoir su sur-le-champ qu'elle n'était pas responsable de ce qui lui arrivait. Elle estime en effet bien comprendre ce qu'est un consentement sexuel, et dit avoir une attitude positive envers l'expression de sa sexualité :

I feel like **I've been privileged enough to understand** that it *wasn't my fault*. I'm very **sex positive** and very much like yes is yes and consent is everything sort of thing, so **I knew it wasn't my fault**.

C'est cette compréhension qui l'a aidé à clarifier son statut : celui de la personne qui a eu à subir la situation critique.

*Lisa M.* sait tout autant que d'évidence, ce n'était pas sa faute. Il faut se rappeler ici que les multiples agressions sexuelles qu'elle a vécues ont commencé à ses treize ans. Pendant de longues années, elle a cru qu'elle était en faute ; elle se sentait coupable et avait honte. Maintenant qu'elle est plus âgée et qu'elle est sortie de la proximité avec son offensueur, alors même que celui-ci persiste encore à la contacter et à lui envoyer des messages à connotation sexuelle dérangeants (des photos crues, des promesses sexuelles et relationnelles), elle sait dorénavant que c'est bien lui qui est à blâmer. De plus, maintenant qu'il a trouvé où *Lisa M.* habite et étudie, elle se sent en réel danger pour sa sécurité : il devient d'autant plus clair pour l'étudiante que c'est bien lui le fauteur de trouble.

*Philippe*, lui, avait rencontré en ligne un homme avec lequel il avait planifié un rendez-vous. Ils s'étaient clairement entendus au préalable sur leurs désirs, attentes et limites mutuels, en l'occurrence sur le fait qu'il n'y aurait pas de pénétration puisque *Philippe* n'était pas à l'aise à ce sujet ; tout autre type d'acte sexuel était possible. Durant la rencontre, l'homme a persisté à le pénétrer malgré le refus réitéré de *Philippe*. Il a donc nettement agi contre l'entente et le gré de *Philippe* et celui-ci ne doute pas que l'événement n'était pas de sa propre faute.

En chemin, *Philippe* souligne de façon intéressante que cette communication entre homosexuels s'entame avant une relation sexuelle, ce qui la distingue notablement, selon lui, de celle qui s'établit entre hétérosexuels :

**Quand tu es gay, il faut que tu décides qui va faire quel acte [...].** Je pense que c'est différent dans cet aspect-là parce que **tu n'as pas le choix d'en parler**, mais quand que c'est juste un gars pi une fille comme 'okay let's hookup', à cause tu **sais déjà ce qui va arriver genre**.

D'après *Philippe*, les partenaires hétérosexuels seraient moins portés à discuter *a priori* des conditions d'un rapport sexuel, en raison d'un script appris au fil de récits partagés sur ce thème ; le besoin d'établir à l'avance une entente en serait moins pressant. C'est là qu'une confusion sur la volonté de la personne ou de ce qu'elle accepterait ou non peut s'établir, comme l'a suggéré *Ama (supra)* : selon elle, l'absence de communication avant l'agression aurait pu renforcer la conduite dénuée de tout respect qu'elle a subie. Le fait qu'ils en n'ont également pas parlé après l'épisode rend le tout encore plus ambigu pour *Ama*. Cette non-communication peut, par ailleurs, embrouiller la personne affectée quant à son sentiment de responsabilité. Engager une communication *a priori* sur un rapport sexuel clarifierait donc les limites des partenaires, et rendrait plus évidente toute rupture de cette entente. C'est ce qui s'est passé pour *Philippe*.

Ces quatre participant(e)s notent différentes raisons qui les mènent à constater leur statut d'innocence : 1) le désintérêt envers l'individu et l'initiative d'échapper à toute suite pénible avant qu'elle ne se produise ; 2) une bonne compréhension du consentement sexuel ; 3) une agression continuée par la même personne et un danger pour leur propre sécurité ; 4) l'établissement d'une entente sexuelle avant la rencontre. Ces raisons n'indiquent toutefois pas forcément qu'ils/elles ont plus vite interprété l'événement comme une agression sexuelle (nous y reviendrons), mais bien qu'ils/elles ressentent le poids persistant d'un mal qui leur a été infligé contre leur volonté.

En ce qui concerne les sept autres participantes, elles se questionnent toutes sur l'attribution du blâme de la mésaventure ou se l'imposent. Dans leur ensemble, elles se sentent souvent

coupables et ont honte de ce qui leur est arrivé ; elles disent ne pas avoir reconnu les signes précurseurs de l'incident et souhaiteraient avoir agi différemment de sorte que l'incident eût pu être évité. *Renée* aurait dû rester à sa résidence universitaire au lieu de retourner dormir chez sa tante ; *Victoria* n'aurait pas dû s'habiller de telle façon, ni rechercher l'attention de l'étudiant, ni le raccompagner à son étage ; *Ama* n'aurait pas dû l'inviter chez elle ni s'engager dans des activités sexuelles avec lui ; *Jessica* aurait dû être plus ferme et n'aurait pas dû continuer à le fréquenter après le premier incident ; et *Tia* aurait dû se défendre plus fortement (malgré sa torpeur due à l'absorption d'une drogue qu'elle évoque par ailleurs).

Les propos d'*Annabelle* sont significatifs de la réflexivité de ces étudiantes :

*I did not* recognize it as a sexual assault **at all** actually. I felt like it was **a situation that I put myself into because of the choices I made that night**, so because of the **sorority**, because *I* choose alcohol that *I* don't usually drink, because **I choose to drink a lot**, because **I was nervous**.

Comme dans les cas précédents, cette étudiante songe que son propre comportement a pu peser sur la tournure malheureuse qu'a pris l'événement, d'où surgit sa confusion sur sa gravité, et du coup, sur l'interprétation et la définition à lui donner.

Quant à *Charlotte*, ce sont ses pensées sombres et récurrentes à l'égard de l'incident qui soulèvent de fortes émotions, et dès lors, pèsent sur la question de sa faute :

It was *so easy* for the **guilt and the shame and the anger**, so often too I would start thinking [...] like oh **maybe I did want to have sex with them, maybe I did lead them on, maybe this is what I wanted**.

En résumé de ce deuxième point, les personnes à l'étude se questionnent sur le sens et les raisons de l'acte subi, mais aussi sur leurs propres actions et la manière dont elles peuvent avoir contribué à l'événement critique, créant ainsi ce malaise partagé entre les interviewé(e)s. À ce stade, les sept dernières participantes pensent qu'elles sont en quelque sorte à blâmer pour la mésaventure et c'est pour cette raison qu'elles essaient de se convaincre que rien de « si grave » ne leur est arrivé. À ce moment, elles n'interprètent surtout pas l'épisode comme une possible

agression sexuelle. D'ailleurs, il nous semble qu'il leur est même difficile de penser à l'événement. Elles se sentent coupables et en cela, elles se démarquent d'*Isabella, Rosa, Lisa M. et Philippe*.

#### 4.1.3 L'expression du malaise ressenti

Nous l'avons mentionné, les personnes à l'étude se sont retrouvées en état de choc. Selon nos observations, dans leur difficulté d'interpréter l'acte, un malaise réel les taraude. Elles adoptent alors différents comportements, qui sont, selon nous, autant de stratégies d'adaptation mobilisant des ressources internes pour répondre à leur état. Nous avons regroupé ces moyens sous deux groupes : l'expression négative et positive du malaise.

##### 4.1.3.1 Expression négative

Les personnes à l'étude révèlent qu'elles vivent plusieurs bouleversements à la suite de l'expérience malencontreuse. Plusieurs d'entre elles ont adapté leur conduite de façon défavorable, pour tenter d'oublier, de normaliser ou de minimiser l'événement et leur souffrance, en tentant de reprendre un contrôle sur leur corps, leurs émotions et leurs pensées. Certain(e)s participant(e)s ont dit avoir été physiquement malades après l'agression sexuelle<sup>35</sup>, s'être automutilé(e)s, ou encore avoir consommé de l'alcool et des médicaments pour supprimer leur douleur émotionnelle. *Charlotte*, dépendamment de son humeur, mangeait trop ou pas assez, allait au gymnase de façon excessive, perdant et reprenant du poids tour à tour. Pendant un an, elle s'est en outre sentie incapable de sortir dans des lieux publics. *Philippe*, quant à lui, est resté pendant quatre jours couché et enfermé dans sa chambre, consommant beaucoup d'alcool. Ces expressions négatives agissent, selon nous, comme un mécanisme de défense puisqu'elles visent à apaiser le traumatisme, la douleur et l'angoisse qui ont suivi l'agression.

---

<sup>35</sup> Charlotte et Renée ont relaté qu'elles ont dû prendre la pilule du lendemain, des médicaments anti-VIH, ou d'autres médicaments d'anti-dépression et d'anti-anxiété, qui ont entraîné des effets secondaires.

Celle-ci a également eu un impact négatif sur la performance scolaire. La plus grande partie des interviewé(e)s ont en effet remarqué une perte de concentration et de motivation envers leurs tâches scolaires et leur projet professionnel, ainsi qu'une chute de leurs notes scolaires. *Annabelle* indique une accumulation de stress au travail et *Tia*, un manque de productivité à l'école et d'intérêt pour ses sujets préférés, comme montré ci-dessous :

Mes notes à l'école [était] tellement **horribles**. Même les choses que je connaissais, même les cours que j'adorais – j'avais plus, je ne pouvais plus – même le simple concept **je ne pouvais pas vraiment comprendre** [...] je dirais pour *quelques mois*.

Les étudiant(e)s réfèrent à cet égard à de fortes émotions, allant de l'anxiété sociale (l'inquiétude de se sentir abaissé en public), à l'apathie. En conséquence, la majorité dit avoir arrêté d'aller en classe, abandonné des cours, changé de programmes d'études ou même d'école.

Les participant(e)s à l'étude soulèvent ensuite que l'événement a entraîné un impact négatif sur leurs relations sexuelles et amoureuses. Ils/elles ont en effet adapté ou évité certains comportements pour tenter d'oublier ou de réduire les troubles induits par l'expérience<sup>36</sup>. Sur le plan sexuel, quatre étudiantes (*Ama*, *Rosa*, *Tia* et *Renée*) ont indiqué que certaines activités leur rappelaient l'agression, réfrénant leur envie de s'y engager. Pour *Ama*, c'était le souvenir persistant de l'acte sexuel contraignant qui l'importunait :

Pendant quelques mois, je ne voulais juste plus voir de pénis de ma vie genre [...]. Quelques temps après j'ai commencé à voir un autre gars et **j'avais peur de faire du oral à cause de ça**. C'était juste comme **stressant**. C'est redevenu normal, mais je pense que – tu sais des fois les gars vont prendre ta tête puis c'est pas contraignant ? Mais ça **je ne fais plus ça, ça me dérange**.

Pour *Rosa*, c'était le constat d'une impossibilité concrète de continuer sa vie sexuelle jusque-là bien active, ce qui a duré environ six mois :

I think it had a **bigger impact on my social experiences that I thought it would** because like I mentioned I am very much sex positive and **I like** to have sex. The first [few] months after I got back to school there was times where I would bring a guy home but **I would not be able to have sex** with him and it was very much – it was kind of **disheartening** to me because like **there's something wrong with me**. And I knew that they were all very sweet about it, but like what happened it just **bothered me** [...] it was **very strange**.

---

<sup>36</sup> Ces comportements affectent négativement leur bien-être et c'est pour cette raison que nous les insérons dans cette section consacrée aux expressions négatives.

Dans la foulée, un parallèle se crée entre l'impact négatif sur leurs relations sexuelles et l'interprétation de l'événement : ces moments rappelant l'agression peuvent mettre en lumière le malaise qu'elle a provoqué, et aider dès lors à mettre un mot sur l'incident (nous y reviendrons).

Par contraste, *Philippe*, après son moment de retraite, a multiplié les contacts de promiscuité sexuelle :

J'avais commencé à boire beaucoup. Pour un bout **j'avais arrêté de voir des gars**, je ne datais plus ou rien. Puis après ça je me suis juste dit comme pourquoi je m'empêche de faire ça ? Puis là j'ai été **all out**. J'allais sur des dates, puis je couchais avec *plein* de monde, puis des affaires de même. [...] Et là je suis plus balancé là-dedans, mais ouain, **dans la première année c'était vraiment drastique d'un bord à l'autre**.

Sur le plan des relations amoureuses, deux étudiantes mentionnent des tensions résultant de l'épisode critique : *Isabella*, dans les moments qui ont l'ont suivi, puisque son partenaire intime était présent lors de cette soirée et qu'il se sentait coupable de ne pas avoir anticipé l'événement ; *Renée*, jusqu'à plusieurs années plus tard, lorsque les fiançailles ont été rompues parce que son fiancé n'a pas compris pourquoi elle ne lui avait jamais parlé de l'incident et pourquoi elle n'était toujours pas remise émotionnellement :

On a eu à en **discuter beaucoup plus tard** parce qu'à l'époque je l'avais *pas* dit, mais lorsque je lui ai raconté ce qui s'était passé et qu'il a compris *pourquoi* j'avais **de telles réactions ou de tels comportements**, malheureusement la relation **s'est terminée**.

Une agression sexuelle induit ainsi de fortes émotions, qui ne sont certes pas évidentes à comprendre ni à traverser. Dans le cas de ces deux dernières étudiantes, ce sont leurs émotions et les actions que celles-ci ont engendrées (ou non), qui ont créé un stress dans leur relation de couple. *Isabella* mentionne à ce sujet, (et nous y reviendrons dans la deuxième catégorie) que cela lui a pris quelques mois pour juste comprendre ses émotions, comprendre pourquoi elle était tellement émotive. La gestion émotionnelle d'une agression est donc un processus évolutif complexe durant lequel la dynamique avec un partenaire intime peut s'en voir affectée. La large majorité des

personnes ont même arrêté de sortir avec leurs ami(e)s pendant quelques temps. En effet, à ce stade, elles ne cherchaient pas nécessairement à maintenir ou poursuivre leurs relations sociales.

Par ailleurs, certaines interviewées ressentent de la crainte pour leur sécurité et adaptent leurs habitudes en conséquence. *Renée*, qui a même décidé de déménager du Cameroun au Canada pour changer d'environnement, n'en est pas plus rassurée. La survenance régulière de sirènes de police lui suggère qu'il y a ici autant ou plus de violence que dans son milieu natal. Elle s'assure donc de vivre dans une zone éclairée qui sécurise ses allées et venues et a installé des serrures supplémentaires sur sa porte d'appartement. Dans le même esprit, *Victoria* dit éviter l'étage de la résidence où loge son offenseur. Elle ne se promène pas dans l'immeuble, sinon pour se rendre chez elle, et s'arrange pour ne pas le croiser s'il est dans les parages. Quant à *Lisa M.*, elle ne prévoit pas de retourner dans sa ville de naissance qui lui rappelle les années d'abus qu'elle a subis. L'étudiante indique qu'elle a d'ailleurs dû changer de nom pour sa protection. Elle aussi s'assure sans cesse de bien verrouiller les portes. Ces actions, qui répondent à la sensation de danger, représentent à nouveau une expression négative du malaise. Nous comprenons en outre qu'elles apportent un nouveau stress dans la vie de ces étudiantes, ce qui revient à une épreuve supplémentaire dans leur parcours. Elles ont donc tenté de réduire leur malaise au plus vite, mais n'y sont parvenues que partiellement puisque d'évidence, la peur est encore là.

Enfin, le cas de *Charlotte* peut être considéré comme emblématique de l'expression négative du malaise que peuvent vivre les personnes agressées sexuellement, selon les entretiens. Celle-ci s'est désinscrite de l'université et est retournée vivre chez ses parents. Elle s'est ensuite inscrite à l'Université d'Ottawa où elle a déménagé pour couper avec son ancienne vie :

**I had to quit school and move back home because I couldn't focus on anything**, I couldn't walk down the street, every time I stepped outside I swear I saw 1 of them [...] it took like **1 year** before the first time I went to a mall after, it was just **the worst social anxiety** [...] there was a lot of **self-harming, and cutting, and pills, and drinking** [...] I was on **suicidal watch** for a little bit.

*Charlotte* a alors évité toutes les situations qui l'ont fait penser à l'incident, phénomène qu'a voulu montrer cette section.

#### 4.1.3.2 Expression positive

Contrairement aux personnes qui ont connu une chute dans leur performance scolaire, quatre étudiantes (*Renée, Lisa M., Charlotte et Isabella*) disent se servir davantage de l'école et de leurs buts professionnels pour normaliser le malaise qu'elles ressentent à la suite de leur agression (dont l'interprétation reste toutefois encore incertaine à ce stade, rappelons-le). Elles tâchent ainsi d'améliorer leur bien-être en se maintenant occupées et en se concentrant sur leurs activités quotidiennes. Plus motivées à poursuivre leurs études et à bien réussir dans leur domaine, ces participantes se sont lancées dans leurs travaux scolaires avec beaucoup de détermination afin de transformer leur expérience difficile en quelque chose de productif et de pratique. Leurs tâches en deviennent leur défi personnel.

*Lisa M.* mentionne à cet égard que sa confiance en soi repose maintenant entièrement sur son éducation, et que c'est par cette voie qu'elle est arrivée à regagner l'espoir et à reprendre un contrôle sur sa vie quotidienne. Elle exprime la nécessité de se garder constamment occupée (avec l'école et le travail), et organisée (avec un horaire), de maintenir sa routine et ses objectifs et de ne pas en être détournée par son offenseur, duquel elle était auparavant dépendante (et qui persiste à la contacter). Cet investissement est sa façon d'oublier ce qui lui est arrivé et de se tourner vers le futur, bref de tourner la page :

**I invested everything into school, like everything, it was mine – that became my out** you know. Like if I focus on this **I don't think about anything else** I just do this, doing well and **making sure I'm doing stuff** [...]. I always knew I wanted to be a teacher but then I knew for sure that I wanted to be a teacher for that (younger) age group [because I would be that resource I didn't have initially] so **it directed me a little to where I am today.**

Dans le même sens, l'agression d'*Isabella* a encore plus attisé son intérêt pour son domaine d'étude et sa carrière future :

I used school that way, to **focus on something else**, that okay **life isn't over** and there's *more* to this, **focus on school, keep going**.

Les étudiant(e)s se sont également engagé(e)s dans des activités physiques, artistiques et d'écriture afin d'oublier les fortes émotions ressenties après l'agression. *Philippe* est allé au gymnase pour extérioriser sa frustration de façon physique ; *Charlotte* évoque la thérapie artistique où elle peignait la nuit lorsqu'elle ne pouvait s'endormir ; *Tia* dit s'être tournée vers la peinture et l'écriture de chansons ; *Renée* et *Rosa*, quant à elles, se sont toutes les deux confiées à leur journal intime. Écrire dans son journal fut pour *Renée* sa façon de fermer les yeux sur l'agression et sur son malaise, et cette activité a d'ailleurs contribué à son bien-être (nous y reviendrons).

Comme dernière remarque, certaines personnes ont été proactives dans l'ajustement de leur comportement ou de leur façon de penser, en vue d'éviter qu'une telle situation et une telle souffrance ne se répètent dans le futur<sup>37</sup>. Les personnes sont devenues plus prudentes lorsqu'elles rencontrent de nouvelles personnes. *Jessica* a supprimé l'application de rencontre « Tinder », parce que c'est là où elle a rencontré son offenseur. De plus, elle consomme moins d'alcool lorsqu'elle sort. Bien que *Philippe* n'ait pas supprimé l'application « Grindr », il est devenu plus ferme et n'accepte pas les messages de nature sexuelle s'ils sont offensifs. Pour ce qui est d'*Annabelle*, elle perçoit différemment des groupes de sororité et de fraternité, son agression ayant eu lieu à la suite d'une de leurs fêtes. Selon son avis actuel, ces confréries ne sont qu'une façon de s'acheter de faux ami(e)s et de fausses connexions. À plus forte raison, elle ne s'est pas inscrite à la sororité de l'Université d'Ottawa. De son côté, *Tia*, agressée par un homme, s'est mise à explorer ses relations avec les femmes ; elle se dit bisexuelle.

---

<sup>37</sup> Ces comportements préventifs représentent une expression positive du malaise puisque les étudiant(e)s agissent dans leur meilleur intérêt en fonction de ce qu'ils/elles ont traversé. Cette idée d'ajuster ses manières est une réponse au stress vécu ; elle ne nous suggère pas d'auto-accusation à l'égard de l'expérience, mais plutôt une façon de prendre ses responsabilités pour éviter qu'un autre mal ne se produise, et pour chercher le plus possible à rester dans la sérénité.

#### 4.1.4 En synthèse

Rappelons maintenant les éléments de sens essentiels de notre première catégorie « *est-ce que c'est une agression sexuelle ?* ». Selon nos données, suite à l'agression, les participant(e)s ne songent pas sur le coup à la dévoiler parce qu'ils/elles ressentent des émotions intenses qu'ils/elles n'arrivent pas encore à comprendre. L'événement lui-même peut s'avérer difficile à interpréter en tant qu'agression sexuelle, surtout si quelque circonstance personnelle soulève chez l'étudiant(e) un doute sur sa responsabilité dans ce qui s'est passé et l'impression qu'il(elle) ne peut s'en prendre qu'à lui(elle)-même. Les interviewé(e)s relèvent à tout le moins quelques croyances sociales et discours normatifs sur l'agression sexuelle et ses conditions, qui ne s'alignent point à leur expérience. Ces scénarios et représentations semblent amplifier leur confusion sur ce qu'ils/elles viennent de vivre. Selon nos entretiens, les étudiant(e)s à l'étude traversent une période de choc, puis une phase de réajustement durant laquelle ils/elles modifient leurs habitudes, de manière négative ou positive, en vue d'apaiser émotions et douleur, d'oublier l'agression et de reprendre leurs activités quotidiennes. Or, dans la quête de cet oubli, en cherchant à normaliser, minimiser, rationaliser l'agression, et à en repousser tout souvenir, ils(elles) refusent néanmoins d'en reconnaître consciemment l'impact.

*Tia* appelle cette période de temps « **la phase zombie** » pendant laquelle elle s'est isolée, ne ressentant ni intérêt sexuel, ni motivation à l'école, ni d'ailleurs compréhension de ce qui lui était arrivé ; elle a repris ses activités sociales « un petit peu à la fois ». Cette phase reste floue dans sa mémoire. Quant à *Renée*, elle ne se souvient carrément pas d'avoir été emmenée au bureau de police à la suite du cambriolage. L'état total de choc dans lequel elle se trouvait ne lui permet que de se rappeler, avec difficulté, de sa visite à l'hôpital. Un lien de causalité semble ainsi se former entre l'état de choc causé par l'agression et la mémoire de celle-ci et de ses suites dérivées.

En tout état de cause, les étudiant(e)s commenceront, chacun(e) à leur propre rythme, à s'interroger sur l'incident et à constater l'existence du problème : ils/elles ont vécu une situation indésirable et injuste, et concrètement, une agression sexuelle. Ceci introduit la deuxième catégorie de notre analyse.

#### **4.2 Reconnaissance de l'existence du problème : ça m'est arrivé et ça ne va pas**

Bien que la grande majorité des participant(e)s ressentent sur le champ qu'ils/elles ont vécu(e)s quelque chose de négatif, l'expression du malaise qui en découle, nous l'avons montré, se jalonne sur une ligne de temps unique et individuelle. Dépasser la confusion sur l'interprétation à apporter à l'épisode critique, et percevoir et accepter le problème en tant qu'agression sexuelle exige également du temps. C'est ce que nous appelons le processus de reconnaissance de l'existence du problème. Portant sur cette question, cette deuxième catégorie donne le cadre et les conditions d'un futur dévoilement. Elle traite du cheminement qui mène graduellement à nommer le problème malgré les obstacles qui s'érigent, à en chercher une validation, et à constater qu'ils(elles) n'ont pas encore réglé leur angoisse face à ce qui sera progressivement interprété comme une agression sexuelle.

##### *4.2.1 Obstacles à la reconnaissance du problème*

Nous l'avons mentionné, les conceptions sociales des interviewé(e)s sur ce que serait une « vraie » agression sexuelle peuvent mener à une confusion quant à l'interprétation de la situation vécue. Selon les éléments mentionnés à la section précédente, elles peuvent se schématiser comme suit : *l'agression doit être violente, perpétrée par un étranger, non contestable. Elle est commise sur une personne considérée comme « vulnérable » en raison de ses comportements ou de ses habits suggestifs, et cette personne n'aurait par la suite éprouvé aucune envie de revoir l'individu.*

Si l'on considère, par référence à la grammaire de l'agir (*supra*, Ch. 2) que les participant(e)s vont se servir de règles sociales pour faire appel au sentiment de justice associable à leur situation, et en déduire des jugements et des justifications, il faut bien admettre que les règles contenues dans cette représentation n'offrent pas vraiment d'aide ni de clarté face l'atteinte narrée par les participant(e)s. Tou(te)s sentent certes que quelque chose de malencontreux s'est passé, mais dans un premier temps, ils(elles) tentent de justifier à tout prix que rien d'important ne leur est arrivé, que ce n'était pas si grave. Leur situation leur semble différente de celle des autres agressé(e)s (imaginaires ou de notoriété publique), et le statut de « victime » ne leur paraît pas applicable à leur cas. Graduellement, comme nous le verrons, la personne sera cependant portée à reconsidérer ces pensées initiales que nous qualifierions d'auto-aveuglement.

#### 4.2.1.1 Un auto-aveuglement sur l'interprétation à donner à l'événement

Selon nos données, à la suite de l'agression, presque tou(te)s les participant(e)s refusent d'admettre qu'ils/elles ont été effectivement assailli(e)s. Émotionnellement, ce serait sans doute lourd à digérer et pratiquement, cela demanderait probablement une autre réaction. Ils(elles) tendent alors à adopter une attitude de déni (*supra*), d'auto-aveuglement. Survenant d'une dissociation traumatique<sup>38</sup>, les formes d'auto-aveuglement semblent essentielles au bon fonctionnement des étudiant(e)s, quoique paradoxalement, elles ne les poussent pas à envisager et à affronter le problème en vue de le traiter. Rappelons à cet égard le cas de *Renée* (*supra*), qui confie son expérience à son journal afin de le refermer et ne plus jamais y repenser :

**En parler** ça l'aurait été **accepter que ce soit arrivé** donc même pour moi le fait d'écrire ça dans le journal, et comme c'est un livre et **je le ferme, c'est un épisode qui est terminé** [...] **j'étais dans le déni**. Quand j'avais écrit ça dans mon journal et que j'avais refermé le journal, **c'était fini** donc soit que c'était un **mauvais souvenir**, soit que c'est arrivé à **quelqu'un d'autre**, mais *pas* à moi.

---

<sup>38</sup> Il s'agit d'un « processus par lequel un individu se distancie de certaines expériences ou émotions. C'est un mécanisme d'auto-défense émotionnelle contre les traumatismes » (Psychologue.net, 2020, paragr. 1). La dissociation traumatique « représente un risque de banalisation des violences [...]. L'angoisse et la détresse de départ, ressenties au début des violences, ont été oubliées et remplacées par le souvenir de la dissociation et de l'anesthésie émotionnelle qui ont suivi la disjonction » (Salmona, 2013, p. 12).

À ce stade (toujours de réajustement), la grande majorité des participant(e)s ne veulent effectivement même pas parler de leur expérience critique. Et s'ils(elles) en parlent, ce sera pour un motif indépendant de leur intention, et avec réticence. Nous explorons ces logiques ci-dessous, en abordant d'abord un obstacle culturel qui a émergé des entretiens.

#### 4.2.1.2 Différence culturelle

La diversité ethnique des participant(e)s a en effet introduit dans notre étude un obstacle culturel qui peut peser sur la reconnaissance de l'agression. Il touche en particulier à la situation de *Renée*, *Tia* et *Rosa*. Selon ces trois interviewées, il est en effet tabou de parler de sujets personnels dans leur culture, soit respectivement celles d'Afrique, du Sri Lanka et d'Inde ; une agression sexuelle entre bien entendu dans le champ de cette règle. *Renée* mentionne à ce sujet que la culture de son pays est patriarcale et soutient des idées à caractère misogyne : c'est l'homme qui décide et qui a toujours raison. La culture africaine a, selon elle, tendance de ce fait à accuser la femme :

Quand tu es en face de quelqu'un avec qui tu n'as pas jamais discuté de sentiments, ou un homme (mon père) qui n'a jamais eu de discussion sur des sujets intime avec toi, **tu ne sais pas trop comment aborder le sujet**. [...] Je viens quand même d'une culture où on a **tendance à accuser la femme plutôt que l'acteur d'un acte de violence**, que ce soit un viol ou bien une femme battue, on a toujours le réflexe d'accuser la femme et de voir ce qu'elle a fait : est-ce qu'elle a **provoqué** son mari, comment elle était **habillée** ? Ce genre de chose, donc forcément – je pense que c'est aussi une des raisons pour laquelle j'en parlais à la troisième personne parce que [*j'angoissais*] **ressentir la déception que un ami ou une amie pense que ça aurait pu être ma faute**.

Selon le contexte culturel décrit ici, la famille, la communauté et peut-être même les ami(e)s ne seraient pas prêt(e)s à accepter l'hypothèse d'un acte à caractère sexuel non désiré et risquent bien de rejeter la faute sur celle qui l'a subi – ce qui peut accroître son sentiment de la culpabilité. Il est donc préférable de le taire. Et si la femme en parle, ce sera avec prudence, en référant plutôt à l'histoire d'une « amie » (nous y reviendrons). Il semble qu'il devient alors plus facile pour elle de repousser l'existence même du problème de l'agression. *Tia* explique ainsi :

Je suis Sri Lankaise donc **on ne parle pas beaucoup des opinions**. Normalement si quelque chose comme ça t'arrive c'est *toi* qui est la victime – c'est la culture comme ça partout, mais surtout dans ma culture, c'est vraiment **renforcé puis sexiste**, donc même si ma mère est pas comme ça du tout **je me sentais pas confortable à lui dire**. Même mes **sœurs je ne pouvais pas leur dire**, je viens juste de leur dire l'année passée donc ça fait quelques années.

*Rosa*, issue d'une famille indienne très traditionnelle, relate dans le même sens qu'elle aurait été reniée par ses parents si elle leur avait dévoilé l'événement ; elle s'est donc tue :

They would have **disowned** me [...]. It's not like I *would* turn to my parents for **support and emotional advice** anyways, so the way I see it is that **I wasn't going to start now**.

*Renée* croit par ailleurs avoir pu constater que l'imposition de la faute chez la femme est moins tolérée en Occident, du fait que les femmes y ont accès à des ressources pour s'exprimer et être entendues.

#### 4.2.1.3 En parler avec réticence

Quoiqu'elles s'aveuglent toujours sur la définition à donner à l'événement, certaines interviewées ont été amenées, de façon imprévue, à en parler. *Jessica* s'est sentie contrainte de l'évoquer quelques jours après la soirée fatidique, alors que son amie demandait comment s'était passé son rendez-vous. L'étudiante a minimisé la gravité de son histoire en suggérant qu'elle avait donné son consentement :

I was still **blaming myself** for it and I was **trying to downplay it** and make it seem like *it was* ok. I was trying to get her to – because **I knew like at the back of my mind “ok that was rape”** but I was not really, like **I was trying to get rid of that**, it's hard to explain. So I was trying to get her advice in the sense that like she could just tell me I was being ridiculous or something [...]. **I didn't want to be someone who was brave**, I just wanted to **get rid** of the past, and **I was hoping** that she would kind of *help me* think that way.

Dans l'échange, *Jessica* souhaitait que son amie la rassure en confirmant d'une certaine manière que rien de grave n'était arrivé. Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit. Au contraire, l'amie s'est inquiétée, a posé l'hypothèse d'un viol et lui a conseillé de ne jamais reparler à cet homme. Mais *Jessica* n'a pas suivi ce conseil :

I was **trying to believe that it didn't happen** and that **I was trying to be in total denial**, so I thought that maybe if I go on **more** dates with him and **convince myself that he's a nice guy**, that it would like **confirm my belief** that it – (the rape) – didn't happened [...]. Like she could call it rape but I was *still* telling myself that **it wasn't really**.

À ce stade, *Jessica* ne cherche donc à faire valider qu'il y a bien eu agression, mais plutôt qu'il n'y en a pas eu. N'acceptant pas l'expérience comme une agression sexuelle, elle ne souhaite ni en parler, ni l'envisager en ces termes.

D'autres interviewées ont également été amenées à parler de leur expérience en s'aveuglant dans le même temps sur l'existence du problème. Pour *Renée*, c'est deux jours plus tard, lorsque son amie, inquiète de rester sans réponse au téléphone, est venue chez elle pour savoir ce qui n'allait pas. *Renée*, qui n'avait pas la force de lui parler, lui a remis son journal pour qu'elle puisse lire la tournure malheureuse qu'avait pris sa soirée. Une semaine plus tard, l'étudiante a fait lire son journal à une autre amie qui s'inquiétait également. Après lecture, cette dernière a insisté pour que *Renée* cherche de l'aide, jugeant qu'il n'était pas « normal » qu'elle reprenne ses activités quotidiennes et scolaires comme si rien ne s'était passé – démarche qui lui avait pourtant permis de s'ajuster après l'agression et de l'oublier (*supra*). Tout comme *Jessica*, *Renée* rejette l'aide de son amie et ne désire pas en parler délibérément :

Je lui ai fait comprendre que si moi **je ne veux pas t'en parler, n'insiste pas** [...]. Avec du recul, elle voulait m'aider mais moi je **refusais cette aide-là** parce que comme que j'ai dit, **j'étais dans le déni** et que quand j'avais écrit ça dans mon journal et que j'avais refermé le journal, **c'était fini** [...]. Quand mon amie a essayé de m'aider, de m'apporter du soutien, pour moi c'était comme **ouvrir une boîte que je voulais garder fermée**.

*Annabelle*, au lendemain de l'incident, est quant à elle blâmée par sa mère pour avoir trop bu, ce qui ouvre une conversation sur la suite de sa soirée. Rappelons ici que son offenseur a appelé la mère d'*Annabelle* tard le soir, pour qu'elle vienne chercher sa fille laissée dans un stationnement. La mère insiste donc pour que celle-ci rappelle l'homme, afin de le remercier pour son aide. L'étudiante refuse cette requête et en explique la raison, dépeignant ce qui s'est passé. Sa mère se tait alors, et elles n'en ont jamais reparlé. L'étudiante, qui ne cherchait pas à narrer l'incident, se sent encore plus coupable de cette expérience et de plus, de l'avoir dit à sa mère. Vu le manque de

réaction de celle-ci, *Annabelle* a l'impression que sa propre expérience n'a pas valeur « d'agression sexuelle » face à celle qu'a connue antérieurement sa mère. Elle en ressent de fortes émotions :

There was this sense of **guilt and embarrassment** that I've talked about, but ehh I just felt really *sad* [...]. **I was kind of disappointed that she didn't take it more seriously**, [but] my mom herself is a sexual assault survivor. [...]. Like I've said, there *are* people that have suffered worst out there, and yeah I just think its **unfair to cry about my situation to someone who has lived through a lot worst**.

Bien qu'elle ait décrit la tournure problématique qu'a pris sa soirée, le manque d'écho chez sa mère l'amène à reconsidérer le caractère sérieux de l'événement.

Tant qu'elles adoptent une position d'auto-aveuglement, ces interviewées refusent donc d'en parler. Lorsqu'elles sont amenées à le faire, c'est avec réticence. À la suite, elles négligent, assez logiquement, les commentaires et réactions qui envisagent une possible « agression sexuelle ». Et quand par contre l'interlocuteur/interlocutrice a lui(elle)-même une réaction de déni (comme la mère d'*Annabelle*), cette attitude peut se voir à un certain point valorisée.

#### 4.2.2 Chercher à valider le problème : ça me dérange encore

Malgré ces obstacles à la reconnaissance de l'agression, les participant(e)s commencent à prendre acte que l'incident persiste à les déranger, leur pèse, et donc que quelque chose d'important dans leur vie s'est bien produit. Rappelons que toutes les personnes à l'étude ont évolué à leur propre rythme dans ce cheminement. Progressivement, la grande majorité d'entre elles en arrivent à vouloir mettre un sens sur ce qui leur est arrivé et sur ce qu'elles ressentent. Elles cherchent alors, par différentes voies, à valider le caractère problématique de leur expérience et à y mettre des mots. Selon nos données, elles peuvent d'abord se tourner vers Internet pour s'informer sur des expériences similaires. En parler, en ligne ou en personne ensuite, permet aussi de vérifier leur jugement sur l'aspect malencontreux de l'épisode. Dans le même temps, elles échouent à se prouver que le traumatisme est résorbé.

#### 4.2.2.1 S'informer en ligne

Dans un premier temps, l'exploration d'Internet permet de s'informer sur l'agression sexuelle et son contexte. Quatre étudiantes (*Tia, Rosa, Charlotte et Renée*) disent y avoir consulté des entrevues, des blogues, des histoires de femmes agressées sexuellement, autant que des publications scientifiques et des statistiques. *Charlotte* a notamment téléchargé des articles portant sur la culture du viol et les agressions sexuelles commises dans des groupes de fraternité, et a d'ailleurs choisi de continuer ses études dans le domaine de la criminologie :

As soon as I moved back home I started just **googling** everything like crazy and just **downloading papers** about the different like – my big one was on **fraternity sexual assault** and **rape culture** and **athletics organizations**. And I *needed* to understand *why* it happened and *how* they did that [...] because it **didn't make sense**, like **why** did they choose me, why was *I* targeted? [...] So just trying to figure that out **made more sense**, or it **helped me deal with things** so that's how I got into criminology. It was like oh if I do this – I can study it and maybe **understand it**.

*Renée* persiste aussi dans ses lectures :

Je suis toujours en train de regarder les **statistiques** sur les agressions sexuelles, je fais des recherches sur Internet. Pourquoi ? Je ne sais pas, **c'est choquant**, mais **en même temps ça me rassure** de savoir que **je ne suis pas la seule** à qui c'est arrivé. C'est choquant de dire ça, c'est pas que je suis contente que ça l'arrive à d'autres personnes mais **ça me rassure** que je ne suis pas toute seule.

Ces informations glanées permettent donc à ces étudiantes de se sensibiliser au contexte de l'agression sexuelle et les « rassurent » au sens où elles ne se sentent plus seules dans leur parcours. Mais leur caractère virtuel et impersonnel ne suffit pas pour autant à valider leur expérience propre en tant qu'agression sexuelle. Elles leur servent, dirions-nous, de point de départ, les encourageant à réfléchir davantage à leur propre situation et à vouloir y mettre un sens.

#### 4.2.2.2 En parler en ligne

Petit à petit, les interviewé(e)s se sentent plus à l'aise pour aborder<sup>39</sup> leur expérience critique auprès d'autres personnes. Dans ce deuxième temps, ils(elles) veulent maintenant tester

---

<sup>39</sup> Nous sommes consciente que nous abordons déjà la question du dévoilement (traité au prochain chapitre), mais ici, le point de vue se centre sur la validation de l'agression sexuelle.

leurs propres impressions, hypothèses et réflexions sur celle-ci, et par là même, tâcher de sortir de la confusion et trouver du soulagement. Les interviewé(e)s commencent donc par en parler délicatement dans un contexte où des réponses s'obtiennent facilement. Une plateforme sociale en ligne, où l'on parle incognito à des inconnu(e)s (soit une tierce partie), est un lieu idoine à cet effet.

C'est par exemple le cas pour *Tia* (et le parcours de *Rosa* lui ressemble nettement). *Tia* avait lu une histoire similaire à la sienne sur « Tumblr », un blogue privé, ce qui lui a donné de l'assurance pour y narrer son propre cas, deux mois plus tard :

C'est seulement parce que j'ai vu un post de quelqu'un d'autre qui parlait d'une **situation similaire** que là je me sentais comme « oh ça résonne avec moi exactement ». **Ça dirait que je cherchais quelqu'un à qui comparer mon histoire** [...] puis j'ai écrit là-dedans (sur Tumblr), puisque c'est comme mon diary de l'an 2000. [...] Ça dirait que c'était juste moi qui voulais **me rappeler que c'est arrivé**, et d'avoir quelque chose **à refléter dessus**, que c'était *réellement* comme ça que je me sentais à ce **moment-là**.

Exprimée pour la première fois sous forme écrite, l'expérience critique a pris une texture de réalité. *Tia* explique ainsi qu'elle en a ressorti une sorte de preuve que l'incident était réellement arrivé, ce qui lui permettra plus tard de s'y référer et d'y repenser.

L'étudiante fait aussi remarquer que le fait de parler de sa situation en ligne à des étrangers et à partir d'un compte anonyme, était plus facile que celui de se confier à ses proches qui la connaissent et peuvent alors juger ses actions. Le passage par le blogue l'a ainsi aidé à dépasser l'obstacle qui incite, dans sa culture Sri Lankaise, à la réserve sur les problèmes intimes. Cependant, les réponses de validation et de support obtenues par ces étrangers/étrangères ne valent pas autant que celles de ses proches.

De telles formes de « petites validations » résultent de l'information lue/entendue sur Internet, mais aussi de moments particuliers qui rappellent à l'étudiant(e) son malaise de l'agression, comme le feront les réactions sérieuses des premiers/premières confesseur(e)s. En tout état de cause, elles poussent progressivement les interviewé(e)s à penser à leur expérience comme

une agression sexuelle, et par la même, à en parler avec plus de confiance. Elles ouvrent ainsi la voie à de plus grands dévoilements.

#### 4.2.2.3 En parler en personne

Dans un troisième temps en effet, une grande majorité des interviewé(e)s ont progressivement parlé de leur situation à leurs parents/sœurs, à leurs ami(e)s, à la police/les professionnel(le)s du domaine ou à l'offenseur lui-même, pour qu'ils(elles) corroborent leur ressenti. Ces communications, quoiqu'elles aient mené les étudiant(e)s à mieux comprendre qu'ils/elles ont vécu un incident sérieux, n'ont pas pour autant mené à concevoir sans ambages qu'ils/elles ont été agressé(e)s sexuellement, comme les exemples suivants le montrent.

D'abord, *Isabella* a rapidement saisi le caractère problématique de l'incident parce qu'elle était devenue très émotive, à l'inverse de son caractère habituel. Elle a dévoilé l'acte à ses ami(e)s pour assurer leur sécurité autant que la sienne. Après avoir été informé(e)s de ce qui s'était passé, ses ami(e)s ont immédiatement coupé court à leur relation avec l'offenseur, confirmant ainsi que l'étudiante ne réagissait pas de manière déraisonnable :

They're saying that **his behaviour was bad**, it's *not* just me [...]. **It's making it impactful, that what he did was terrible** and that they **can't justify** being around somebody like that.

Puis, trois jours après l'agression, *Isabella* en a parlé à sa mère ; celle-ci l'a emmenée à la police, validant derechef le problème. Au commissariat, le premier agent a valorisé son histoire par sa réaction de colère et sa désignation de l'acte en tant qu'une agression sexuelle. Or, le détective de l'unité spécialisée, chargé de recueillir ensuite sa déclaration, a quant à lui estimé que ce n'était point une agression sexuelle (nous reviendrons sur sa réponse). *Isabella*, qui croyait avoir mis un mot sur sa situation, s'en est retrouvée à nouveau déstabilisée. Elle est en outre allée voir une conseillère au Service d'appui au succès scolaire de l'Université d'Ottawa. Bien que celle-ci ait compatie, l'ait crue et l'ait aidée à surmonter son émotivité pendant trois mois, elle n'a pas pu

confirmer sans équivoque qu'il s'agissait d'une agression, amplifiant encore plus l'incertitude de l'étudiante<sup>40</sup>.

Pour sa part, *Charlotte*, comme plusieurs autres interviewé(e)s, ressentait un besoin d'aide pour cerner son expérience critique et a commencé par « s'essayer » à en parler autour d'elle :

I didn't tell that I was sexually assaulted, I **just started saying details about what had happened** to two different friends in my residence [...] and **just trying to talk about it** they both had very **different reactions**. [...] I **didn't acknowledge** that that *ever* happened I just said like this this this happened, I was at this house and now **I don't know what to do about it, or how I feel**.

Elle s'est adressée à sa conseillère de résidence, la sachant plus ouverte à parler de sexe, ainsi qu'à une colocataire. Les réponses obtenues<sup>41</sup> l'ont ensuite encouragée à consulter sa famille :

**I knew I needed help**, I just *didn't know* what to do about it and if it was a **big enough deal** to *even do more* about it. So yeah I called my sister and right away after I explained the details she's like "no **you need** to talk to mom about this". It was like a 5 minutes phone call, so I hanged up and called my mom and did the same thing. My mom started crying [and said] "we're going to leave now and we'll be there at 7am tomorrow when you wake up" and it was just this most – **the biggest feeling of relief I've ever had**.

À ce moment, et suite à cette série de premiers pas, *Charlotte* a clairement pris conscience du caractère inacceptable de l'incident (puis d'un intérêt à recourir aux professionnels du domaine).

De façon intéressante, *Victoria* est la seule étudiante de l'échantillon à avoir affronté son offenseur. C'est après une fin de semaine de réflexion qu'elle s'est décidée à aller le voir, parce qu'elle ne voulait pas le craindre pour le reste de l'année académique. Même si l'incident lui semblait « minime », il lui laissait pressentir la tournure grave qu'aurait pu prendre l'événement, alors que l'étudiant la coinçait dans un recoin de la résidence. *Victoria* souhaitait donc vérifier ses intentions. Or, celui-ci s'est simplement dit désolé quoique sans souvenir de l'épisode ni même d'elle<sup>42</sup>. Bien que cette amnésie ait en un sens confirmé à l'étudiante le sérieux de l'incident, la

---

<sup>40</sup> *Isabella* nous dit qu'elle avait avant tout besoin d'un support émotionnel.

<sup>41</sup> La conseillère de résidence n'a pas vraiment reconnu le problème et est passée à autre chose ; la colocataire a été beaucoup plus inquiète et aidante – la connaissant depuis plus longtemps.

<sup>42</sup> Aux termes de *Victoria*, sa réponse était : « What? Well yeah, well sorry ».

conversation ne lui a pourtant pas permis de le définir avec netteté. Victoria ne croit pas qu'il a été très sincère ; il n'a en tout cas exprimé aucune détresse envers ses agissements.

#### 4.2.2.4 La réalité du moment se rattrape par défaut

Contrairement aux expériences précédentes, *Renée*, elle, ne cherche pas à valider l'existence du problème, mais plutôt à se prouver qu'elle n'a pas été violée lors du cambriolage. Pour ce faire, elle veut se rassurer sur sa propre normalité sexuelle, ce qui passe par un rapport charnel. Mais elle n'y arrive pas, car justement, certains gestes lui rappellent l'acte pénible.

Je m'étais **convaincue** que je *pouvais* le faire, [que] *si* je pouvais avoir un rapport sexuel **normal**, forcément **ce n'était pas moi**, donc peut-être que j'ai fait un mauvais rêve, peut-être que je me suis imaginé des choses [...]. **Je n'ai pas pu** parce que mon copain me mettait *mal à l'aise*.

En conséquence, la réalité de l'événement la rattrape et l'existence de son malaise s'en retrouve validée de façon implicite.

Selon le concept de la symétrie des savoirs (*supra*, Ch. 2), il convient d'étudier les raisons de faire et de ne pas faire quelque chose : en l'occurrence, il s'est agi sous ce point-ci d'explorer la recherche de validation autant que d'invalidation du problème ressenti. Les réactions et positions *a priori* opposées qui ont été examinées nous mènent ainsi à considérer que l'agression a un impact émotionnel et psychique fort, au point qu'y échapper relève d'une gageure vouée à l'échec. Quelles qu'en soient les voies, sa gravité finit en effet par s'imposer. Pour Renée, la tentative d'avoir un rapport sexuel « normal » la ramène aux lourdes émotions de l'expérience critique. Et bien qu'elle admette une difficulté sur le plan sexuel, elle persiste à s'aveugler sur les brutalités qu'elle a subies et sur l'émoi qu'elle éprouve. Y penser, c'est simplement trop douloureux. Il ressort ainsi que les formes de petites validations recherchées aident les interviewé(e)s à mieux admettre ou comprendre le trouble subi, mais ne les mènent pas nécessairement à le concevoir comme une « agression sexuelle ».

### 4.2.3 Reconnaître et accepter que ça m'est arrivé

Dans cette progression de réflexion sur l'acte, les étudiant(e)s arrivent à comprendre qu'ils/elles ont été l'objet d'une malversation mais, nous l'avons compris, la plupart d'entre elles s'efforcent de l'oublier, à agir comme s'il ne s'agissait que d'un mauvais rêve, bref, à s'aveugler. Un déclic pourtant va se produire, soit par accumulation de signaux, soit à un moment particulier, qui les mène à réaliser et à accepter qu'ils/elles ont vécu un vrai problème qualifiable de surcroît d'*agression sexuelle*.

#### 4.2.3.1 Une accumulation de signaux

Comme observé *supra*, certaines participantes en arrivent à envisager un lien de causalité entre leur réticence sexuelle récente (en tant qu'effet) et l'incident critique (qui en serait la cause). Pour rappel, tel n'a cependant pas été le cas pour *Renée*, *Philippe* et *Rosa* ; bien que cette résurgence les dérange certes, elle ne les ont pas plus menés à y penser d'exprès par la suite.

Pour *Tia* et *Ama*, ces moments commencent par des gestes et activités sexuelles qui leur rappellent l'épisode critique et le malaise qu'il a provoqué chez elles. Pour *Tia*, c'est la caresse d'une main sur sa cuisse et pour *Ama*, c'est le blocage pour procéder à un acte sexuel oral. Ces échecs d'intimité les frustrèrent. *Jessica*, elle, a commencé à prendre conscience du caractère arrogant et dominateur de son « ex » alors qu'il la harcelait pour reprendre leur relation. Son agressivité lui a rappelé le malaise qu'elle avait ressenti lors de leurs dernières interactions sexuelles et a de ce fait inauguré sa réflexion sur les rapports qu'elle entretenait avec lui .

A la suite, c'est en entendant une histoire similaire à la leur que *Tia*, *Ama* et *Jessica* sont parvenues à l'idée qu'elles ont été agressées sexuellement. Ces récits, relatés par des amies ou par les médias, leur ont paru forts de sens parce qu'ils confirmaient leur propre vécu de déni, d'auto-reproches, d'incertitude sur la gravité de l'incident etc. Comme nous allons le montrer, il a en outre

surtout fallu que le contenu de l’histoire fasse ressortir un schéma de pensée différent du leur, afin d’emporter leur adhésion.

Pour *Tia*, ce sont les nouvelles rapportant les contestations sur la véracité des comportements reprochés à Gian Ghomeshi et de Bill Cosby (frottement de fesses, commentaires sur l’apparence physique...) qui ont déclenché son changement d’attitude :

J’ai commencé à **penser plus** à propos de la situation, et à toutes les autres situations qui *m’est* arrivé [...] il y avait **tellement de fois** où quelqu’un au bar ou au club a touché mes fesses ou a essayé de m’embrasser *randomly*.

L’étudiante entend dans les médias des histoires qui sont « moins graves » que le viol qu’elle pressent déjà avoir traversé, et puisque de tels gestes et mots y sont qualifiés d’agression sexuelle, elle en arrive à identifier son propre incident comme tel, déduisant qu’une agression sexuelle regroupe différents degrés, et qu’il revient donc à la personne touchée d’identifier si elle a connu ou non une agression sexuelle :

J’ai compris que **c’est moi qui décide c’est quoi l’agression sexuelle pour moi** [...] c’est *ma* propre définition [en *me* basant] sur tous les différents articles [et histoires qui existent].

*Tia* affirme maintenant que personne n’a le droit de négliger son propre sentiment de l’agression.

De façon similaire, *Ama* souligne que les histoires médiatisées sur l’agression sexuelle informent sur ce qui est socialement acceptable ou pas. Selon elle, plus les médias parlent du sujet, plus la communauté est sensibilisée et devient intolérante à son égard, quelles qu’en soient ses spécificités. C’est dans cet ordre d’idées qu’*Ama* constate, à partir des histoires relatées dans les médias, que des gestes « moins graves » que le viol, sont tout autant considérés comme des agressions sexuelles, peu importe la relation entre la personne qui a subi l’acte et l’offenseur.

C’est donc après avoir été confrontées à ces règles sociales qui ouvrent leur cadre de compréhension de l’agression sexuelle, que *Tia* et *Ama* sont arrivées à classer leur expérience sous ce terme.

Quant à *Jessica*, de telles histoires de célébrités et figures politiques lui ont semblé trop impersonnelles, et trop éloignées de ce qu'elle avait traversé. C'est plutôt lorsque son amie lui a narré un événement personnel et similaire à sa propre expérience (elle aussi avait continué de fréquenter l'homme qui l'avait maltraitée sexuellement), que *Jessica* en a été révoltée et a finalement pu identifier en tant qu'agression ce qu'elle avait elle-même subi :

When my friend was telling me her similar story, it **made me think of mine**, and it's like okay if I was **angry** about her story (and more about the *guy* that did something to her), and thought that it was *not* okay, then that definitely meant that – [...] it **made it a little more clear** that okay **yeah that was sexual assault**.

Cette connexion personnelle, tant sur le fond de l'histoire que sur la personne qui l'avait vécue ainsi que sur les émotions ressenties, lui a permis de concrétiser, de comprendre et de donner sens à son propre problème et ce, pour sa part, avant même de s'être essayée à en parler à quiconque pour obtenir une première forme de validation.

De la sorte, ces histoires entendues d'agression sexuelle ont aidé *Tia*, *Ama* et *Jessica* à établir le sens, ou le critère de justice, qui correspondait à leur vécu : notamment, que l'incident n'était pas correct et qu'il pouvait être qualifié d'agression sexuelle. Ce nom qu'elles ont pu attribuer à leur expérience, a à son tour pu donner un sens à l'acte autant, sans doute, qu'aux affres qui l'ont suivi. Elles se sentent après coup plus à l'aise pour en parler, nous y reviendrons.

#### 4.2.3.2 Éléments déclencheurs

Pour *Victoria*, *Rosa*, *Isabella*, *Charlotte* et *Philippe*, c'est à un moment précis que s'est déclenchée l'interprétation de l'incident en tant qu'agression sexuelle. Trois types de moments-clés se sont distingués dans les entretiens.

Premièrement, le problème a pu se concrétiser comme agression lors d'une formation à l'université. Pour *Victoria*, c'est un an après l'événement, lors d'un exposé sur l'intimidation scolaire dans son cours d'éducation :

L'an dernier on avait un cours d'éducation et on avait une présentation sur l'intimidation scolaire à l'école. [...] C'est cette idée selon laquelle quelqu'un **rentre dans ta bulle**, puis tu es **impuissante**, puis il y a un **rapport de force**, puis c'est là où **j'ai fait le rapprochement**, comme peut-être c'est ça *l'intimidation sexuelle*.

*Victoria*, qui s'était retrouvée acculée dans un coin de sa résidence par un étudiant ivre, parle plutôt d'*intimidation sexuelle* par référence à la définition de l'Université d'Ottawa<sup>43</sup> :

C'était vraiment au *milieu* entre – **ce n'était pas une agression** fait que tu ne peux pas porter plainte et tu ne peux pas vraiment non plus en parler autour de toi parce qu'**aux lignes du paragraphe à l'université ce n'est pas considéré comme pas bien**.

L'étudiante éprouve un sentiment mitigé où cependant le soulagement prédomine. En effet, elle a pu mettre un mot sur l'événement critique et sur son mal-être. Mais dans le même temps, et malgré le fait que l'incident aurait pu tourner à l'agression, elle ne peut le nommer « que » comme intimidation, et en parler sous ce terme modéré. *Rosa*, quant à elle, a eu à regarder une vidéo sur l'agression sexuelle durant sa formation de guide de la « semaine 101 » (de la rentrée académique). Elle s'est tout de suite identifiée à la fille qui a trop bu, ce qui l'a amenée à comprendre que ce qu'elle avait vécu en Italie trois semaines auparavant se qualifiait d'agression sexuelle. Enfin, pour *Isabella*, le dé clic s'est fait lors d'une discussion dans son cours de droit pénal :

The whole thing was that **you didn't have to grab someone sexually in order for it to be a sexual assault**. And it was at that moment that I was like okay **this is sexual assault** [...] because he didn't grab my butt, he didn't grab my boobs, I didn't know that **he didn't have to do that** for it to be a sexual assault.

C'est là qu'elle a appris que les baisers forcés qu'elle avait subis huit mois plus tôt pouvaient aussi être qualifiés d'agression sexuelle (nous y revenons ci-dessous).

Deuxièmement, le moment-clé d'interprétation peut se rattacher à un dévoilement auprès d'un/d'une professionnel(le) du domaine. À la fin de sa classe, *Isabella* a consulté sa professeure, une ex-avocate, en vue de vérifier si la définition légale de l'agression sexuelle s'appliquait bien à

---

<sup>43</sup> À tout le moins, son cas s'inscrit certes dans la définition de l'agression sexuelle de cette thèse. Comme il existe plusieurs définitions sur l'agression sexuelle (institutionnelles et sociales), l'étudiante peut à l'évidence ressentir une distance entre ce qui est dit être une agression et ce qu'elle ressent ou considère avoir vécu.

son cas, ce qui l'aiderait à éclairer son expérience laissée jusque-là dans le flou. Suite à sa narration de l'épisode, l'enseignante a confirmé cette hypothèse :

I thought okay *maybe* this was sexual assault, but it **wasn't until** I spoke to that professor who broke down the logistics of it and said **yes** it checks off every single box. [...] It **took months** before somebody said **you're not insane it's true**, and then that *reaffirmed* everything that had happened. [...] The last eight months **just made sense**. [...] When I talked to her **that's when I realized**.

*Isabella* relate que la professeure était en outre fâchée en apprenant le refus du service policier spécialisé de qualifier l'incident d'agression (*supra*) et lui a conseillé des démarches complémentaires. L'on constate donc ici un moment-clé échelonné en deux temps : le cours, puis la rencontre confirmative avec la professeure. Quant à *Charlotte*, ce sont les professionnel(le)s du CAVAC<sup>44</sup> qui lui ont confirmé qu'elle avait vécu une agression sexuelle. Ils(elles) ont en outre validé son droit de ressentir toutes les émotions qu'elle éprouvait. C'est à ce moment qu'a ainsi pu prendre forme sa colère contre les joueurs sportifs qui l'avaient agressée.

Troisièmement, le moment-clé pour arriver à la conclusion d'une agression est provenu, pour *Philippe*, d'une réaction personnelle. Lorsqu'il en a parlé pour la première fois à son amie, il s'est mis à pleurer :

**J'ai été capable de l'accepter en le disant à quelqu'un** [...] à cause c'était la *première fois* que je le disais *out loud* puis juste en le disant ça m'a aidé à cliquer qu'okay **je suis pas correct et c'est correct de ne pas être correct**, puis que ça m'a **vraiment affecté**.

Tout en en parlant, l'étudiant a accepté dans son for intérieur qu'il avait réellement été agressé sexuellement, que l'acte était grave et qu'il en était toujours affecté. Comme les autres étudiantes (à part *Victoria*), il mentionne un apaisement après avoir mis un mot sur l'incident ; son incertitude prend désormais fin et la charge de l'aveuglement peut être levée.

Les participant(e)s sont donc ainsi parvenu(e)s à reconnaître qu'ils/elles ont vécu un réel problème se qualifiant d'agression sexuelle d'une part à partir de plusieurs quelques instants-clés

---

<sup>44</sup> CAVAC : Centre d'Aide Aux Victimes d'Actes Criminels

qui leur ont rappelé l'épisode malencontreux et ont fait ressortir un nouveau schéma de pensée. Ces moments ont validé, petit à petit, la gravité de l'incident et leur propre état émotif toujours non résolu. D'autre part, le déclic peut survenir d'un seul instant ; il repose sur la communication de l'agression sexuelle, qu'elle ait été entendue ou exprimée.

#### 4.2.4 Ça prend du temps et des efforts

À la lumière de ce qui précède, les interviewé(e)s atteignent cette concrétisation selon une ligne de temps qui leur est individuelle et unique, comme nous l'avons déjà évoqué, et que nous avons illustrée dans le tableau d'analyse ci-dessous.

**Tableau d'analyse : La ligne du temps des interviewé(e)s pour la reconnaissance et l'acceptation du problème en tant qu'agression sexuelle.**

- Classement par ordre croissant du temps requis
- \* : Celles qui se retrouvent hors de la ligne du temps

<b>Interviewé(e)</b>	<b>Délai de réalisation et d'acceptation du problème depuis l'incident</b>
<i>Lisa M.</i>	<i>Tout de suite*</i>
<i>Rosa</i>	18 jours
<i>Charlotte</i>	2 semaines
<i>Ama</i>	De quelques semaines à quelques mois
<i>Philippe</i>	1 mois et demi
<i>Tia</i>	De 6 mois à 2 ans
<i>Isabella</i>	8 mois
<i>Jessica</i>	8 mois
<i>Victoria</i>	1 an
<i>Annabelle</i>	<i>En cours*</i>
<i>Renée</i>	<i>En cours*</i>

Comme on le voit, les participant(e)s disent avoir généralement pris conscience de l'existence du problème dans un délai de quelques semaines à quelques mois après l'agression – il peut même se prolonger au-delà d'un an (*Victoria*). Par ailleurs, *Lisa M* a reconnu tout de suite le problème. *Annabelle* et *Renée* sont encore en questionnement sur le sens à accorder à leur expérience à l'heure de l'entrevue ; explorons leurs raisons.

*Lisa M.* a reconnu au plus vite la nature de l'acte lorsque son offenseur s'est mis à la harceler pour reprendre leur relation<sup>45</sup> (*supra*). Elle le connaît, lui et ses manières, de longue date. Elle se souvient qu'il l'a menacée avec une arme, sait qu'il a déjà été condamné pour différents faits (dont certains à son encontre). Elle a clairement conscience du caractère d'agression de ce harcèlement, ne doutant nullement que la faute en incombe totalement à son agresseur. En ce qui a trait à *Annabelle* et *Renée*, elles semblent toujours dans la phase d'auto-aveuglement. Comme déjà mentionné, elles ont reconnu qu'elles ont subi un mal suite à différentes démarches de validation<sup>46</sup>, mais elle s'imposent encore le blâme de l'incident critique. *Annabelle* le minimise tout en se sentant à la fois coupable et humiliée lorsqu'elle évoque la soirée fatale.

It's just that at the back of my mind I know I can't count on every petty crime that happens to me to be rectified for the justice system, to try to rectify every little offence that has happen to me and I felt – and **maybe this is me minimizing it again** but I *feel* like **there are worst things that happens**. My father is a social worker, I grew up with my dad working for Child Protective Services, I know – [...] I can understand that **there are many more severe cases than me**.

Selon ces propos, le fait d'avoir entendu des histoires bien pires que la sienne la dissuade de s'attarder sur l'événement. Il est possible que cette attitude se soit aussi renforcée par les réactions peu encourageantes qu'elles a rencontrées, comme celle de sa mère (nous y reviendrons). Dans le même ordre d'idées, *Renée* a tenté de se convaincre que rien n'est arrivé (*supra*) parce qu'elle sait que dans sa culture d'origine, les gens auront tendance à interroger sa part de responsabilité dans l'incident. Le sentiment de gravité semble ainsi à tout le moins dépendre de l'expérience propre à chaque participant(e) ainsi que des interactions.

*Annabelle* et *Renée* cherchent toujours à tourner la page après l'agression, et c'est d'ailleurs la raison qu'elles donnent pour leur participation à notre étude. Elles espèrent qu'essayer d'en

---

<sup>45</sup> Dans le cadre de notre thèse, sa situation s'insère certes sous notre définition d'agression sexuelle au sens qu'il *menace* son intégrité sexuelle.

<sup>46</sup> Pour rappel, *Renée* s'est informée en ligne, a inscrit les détails dans son journal, et a tenté d'avoir une relation sexuelle normale. *Annabelle* a essayé d'expliquer la situation à sa mère qui la blâmait d'avoir été saoule.

parler de nouveau, dans un contexte de recherche, pourrait les aider à mieux comprendre et dépasser leur situation de détresse (nous y reviendrons également). Admettre que l'incident à caractère sexuel que l'on a vécu n'était pas correct, reconnaître qu'il nous affecte plus qu'on le pensait, réaliser que ce que l'on a vécu est qualifiable du nom d'agression sexuelle, et accepter de le nommer comme tel, c'est donc tout un processus évolutif. Les propos de *Renée* représentent bien cette idée :

J'ai **choisi de prendre une *distance*** par rapport à l'incident. **Jusqu'à présent**, je n'ai *pas* tourné la page [...] jusqu'à présent, j'ai du mal à dormir, je suis très attentive de mon environnement lorsque je sors de la maison [...] je n'aime pas danser. **Ça demande beaucoup de temps pour réaliser et accepter que oui c'est arrivé** et maintenant **comment** est-ce que tu fais **pour avancer**, *comment* est-ce que tu fais pour **t'améliorer** ? C'est du **temps et des efforts**.

Comme nous l'avons vu, plusieurs obstacles rendent ambiguës la nature et la gravité de l'acte, et pèsent alors sur la capacité des personnes affectées de comprendre tous les paramètres qui ensemble constituent une agression sexuelle. Il est significatif à cet égard que la plupart des interviewé(e)s disent encore ressentir le malaise envers l'agression à l'heure de l'entrevue. Il n'est certes donc pas évident de démêler ses émotions envers celle-ci et d'avancer en pouvant « simplement » affirmer avoir vécu une agression sexuelle.

#### 4.2.5 *Que faire maintenant ? Ça me dérange toujours*

Bien que la grande majorité des interviewé(e)s, à l'heure de l'entretien, aient pris conscience du caractère d'agression sexuelle attribuable à leur expérience, cela ne veut pas dire qu'ils/elles l'ont surpassée et ont pu tourner la page. Frustré(e)s mais soulagé(e)s en partie de comprendre la situation, ils(elles) sont maintenant prêt(e)s à y réfléchir et elles cherchent une façon de la gérer sur les plans émotionnel, psychologique ou légal. Comme le dit *Jessica* :

I was **sad** but it was also **more a sense of strength** too, like okay *now* **I can actually deal with this**, instead of just *keeping it* at the back of my mind I could kind of **face this head on**.

*Tia* est la seule interviewé(e) qui est parvenue à ces fins par ses propres moyens, sans rencontrer un tiers. Les listes d'attentes pour voir une conseillère étant selon elle fort longues (nous

y reviendrons), elle a regardé des émissions d'auto-assistance et suivi des cours virtuels de lutte contre la dépression en vue de l'aider à surmonter ses sentiments d'angoisse et de honte. L'étudiante se joint aussi à des pages (groupes) sociales dans sa communauté qui encouragent la discussion sur l'agression sexuelle et sur les manières d'y réagir.

Dans tous les cas, c'est à ce point de reconnaissance et d'acceptation de l'agression que les interviewé(e)s sont maintenant ouvert(e)s à une introspection, prêt(e)s à explorer leurs émotions et à soigner leurs émotivités. Ils(elles) vont toutefois soigneusement réfléchir aux voies de ces démarches, pour éviter celles qui pourraient ranimer tout sentiment de blâme, de honte ou de basse estime de soi : *devraient-ils(elles) dévoiler ou ne pas dévoiler l'agression, à qui, à quels moments et pour quelles raisons ?* Nous explorerons ces voies de dévoilement au prochain chapitre.

#### 4.2.6 En synthèse

Précisons les points importants qui se sont dégagés de cette deuxième catégorie, « *la reconnaissance de l'existence du problème* ». Les interviewé(e)s prennent tous/toutes conscience que le trouble dû à l'expérience critique persiste, et donc que quelque chose d'important s'est produit dans leur vie, qu'ils(elles) en sont blessé(e)s et affecté(e)s. Mais ils(elle) ne l'acceptent pas, tentent de le dissimuler, ou refusent d'en parler. En tout état de cause, l'idée même d'une agression sexuelle est esquivée ; le passage à cette acceptation, ou reconnaissance, s'est en effet révélé difficile. Selon les entretiens, les histoires relatées dans les médias définissent ce qui est acceptable ou pas ; le sens qu'elles peuvent ainsi offrir est cependant accueilli dépendamment de chaque personne : elles aident à comprendre l'agression subie (*Tia, Ama*) ou non (*Jessica*).

Ce sont les petites initiatives prises par les participant(e)s (Internet, journal...) pour valider l'existence d'un problème, encore ressenti sans être identifié, qui amènent peu à peu à casser cette réticence. À cet égard, il est intéressant de constater que le passage à l'écriture, et le partage

subséquent du texte, semblent aptes à dépasser un trait culturel évoqué par *Tia, Rosa et Renée*, selon lequel il ne serait pas séant, dans certains pays, qu'une femme parle d'une agression sexuelle qu'elle a subie et que la faute lui en serait systématiquement attribuée. Non seulement cette démarche d'écriture peut permettre de saisir leur bouleversement mais de plus, la communication par un texte apparaît plus surmontable que l'expression orale d'un tabou.

Pour autant, les formes de petites validations recherchées, quoiqu'elles aident souvent les participant(e)s à mieux comprendre ce qu'ils(elles) ont traversé, ne les mènent pas nécessairement à conclure que l'expérience était bien une « agression sexuelle », car la vie continue. Certaines réponses de leurs interlocuteurs/interlocutrices peuvent les décourager à en reparler, leur imposer le blâme de l'acte, leur donner de fausses informations sur la nature et la gravité du problème, les réduire pratiquement au silence, les laisser dans l'incertitude de l'acte (nous développerons ce point lors du prochain chapitre) voire, jusqu'à un certain point, les mener à considérer et valoriser des réponses négligeant l'agression. D'autres réponses, nous l'avons vu, insistent fermement sur le caractère indécent de l'acte mais ne mènent pas plus les interviewé(e)s à se forger une idée de l'agression sexuelle qu'ils/elles ont connues. Les interviewé(e)s peuvent ainsi adopter des réactions et des comportements de défense pour corriger et normaliser les faits de l'incident qui suggéreraient une agression. En conséquence, plusieurs obstacles pèseraient sur leur réflexivité, qui en retour réprimerait leur volonté de réfléchir expressément à leur expérience en tant qu'agression. Ils/elles essaient toujours en quelque sorte de se réajuster du trauma.

Néanmoins, il s'agit d'un processus dans lequel la grande majorité des participant(e)s arrive progressivement, par une accumulation de moments, ou à un moment-clé particulier, à concrétiser l'agression sexuelle. Ces moment(s) mis ensemble couvrent le plus souvent : des gestes/paroles qui rappellent l'épisode, des renseignements et histoires qui contestent leurs idées

d'une « vraie » agression, des présentations sur le contexte qui créent un lien de rapprochement à leur vécu, puis des réactions sérieuses après un essai de dévoilement, par un expert ou ses propres émotions non résolues. À l'évidence, trois étudiantes se retrouvent hors de la ligne du temps globale, de quelques semaines à quelques mois pour appréhender l'agression, et cela démontre *a fortiori* que la gestion émotionnelle d'une agression sexuelle est un processus évolutif complexe.

### **Conclusion : le processus de reconnaissance du problème**

Le processus de reconnaissance de l'existence d'une agression sexuelle, et l'acceptation en tant que telle, dépendent bien fortement de la manière dont la personne a assimilé le problème au travers de multiples épreuves, et par là, des formes de validations (et non-validations) recherchées.

Comme le notent aussi l'étude de Conroy & Cotter, 2017 (*supra*), toutes les personnes à l'étude font état de conséquences émotionnelles après l'incident qu'ils/elles vont progressivement appeler « agression sexuelle », et peu disent avoir subi de blessure corporelle. Dans la période de choc d'abord traversée, les participant(e)s s'interrogent sur l'acte à maintes reprises. Ils(elles) en sont profondément remué(e)s, mais aussi surpris(es) et ne comprennent pas comment cela a pu leur arriver. Puisque l'événement est vécu comme un traumatisme, tout se passe comme si la personne tentait de le repousser de son esprit et de trouver des explications immédiates qui servent à en minimiser la gravité.

Pour se réajuster des ébranlements ressentis et parvenir à continuer leurs activités quotidiennes, certaines interviewées se servent de l'école positivement. Cet investissement renforcé dans leur tâches scolaires et cette projection dans l'avenir sont évoqués dans la littérature existante (NASEM, 2018 ; Stermac, Horowitz, & Bance, 2017). Nous y amenons toutefois une

nuance : nos participant(e)s ont souvent remarqué une accumulation de stress à l'école et au travail, une perte de concentration, de productivité et de motivation, ainsi qu'une chute dans leurs notes scolaires. Il serait dès lors intéressant de savoir si ces personnes ressentent encore de tels impacts négatifs après le dévoilement, ou si celui-ci s'est atténué, et par quelles voies.

La majorité des interviewé(e)s s'imposent en tout ou en partie le blâme de l'agression, et repoussent *a fortiori* toute pensée sur l'événement. Ces étudiantes peuvent connaître des conséquences émotionnelles plus graves (et alors, nécessiter plus de temps pour s'en sortir) que ceux et celles qui sont sûr(e)s de ne pas avoir été le fauteur de trouble. Dans ce schéma, certaines personnes peuvent aussi penser que leurs proches leur attribuerait la faute de l'incident ; ces réactions anticipées agissent comme une épreuve supplémentaire à la compréhension.

Au sujet de l'agression, notre analyse renforce les études de Giraldi & Monk-Turner, 2017 ; Sanday, 2007 et de Université d'Ottawa, 2016 : les agressions sexuelles peuvent être facilitées dans des clubs, qu'ils soient sportifs ou socio-scolaires, la consommation de drogues et d'alcool agissant comme facteur de renforcement. La grande majorité des participant(e)s à l'étude disent d'ailleurs connaître l'auteur de l'agression, comme le mentionne l'étude de Conroy & Cotter, 2017 : c'est un ami, une connaissance, quelqu'un qu'ils/elles avaient d'abord rencontré en ligne. C'est parfois aussi celui avec qui ils(elles) sont sorti(e)s précédemment, jusqu'au moment de l'agression, ou *a posteriori*. Dans ces cas, la relation et les sentiments entre les interviewé(e)s et cet auteur semble peser sur l'ambiguïté de leur interprétation : la personne veut se prouver que son partenaire n'a pas pu l'agresser, ou veut vérifier ses intentions. Par contre, une relation abusive réitérée par un ancien partenaire lève plutôt tout doute.

Dans ce schéma, les croyances sociales sur les caractéristiques d'une « vraie » agression et d'une « vraie » personne agressée peuvent nuire à la compréhension de l'incident. Selon notre

analyse, elles mènent à établir un critère de justice de l'expérience traversée, qui peut mener à déterminer qu'il n'y a *pas* eu d'agression. Cette réflexion morale agit ainsi comme un obstacle à la reconnaissance du problème, et de l'agression, qu'ils/elles ont vécus. Or, les réflexivités de ces personnes changeront certes avec les petites validations qu'elles obtiendront et d'autant plus dans leur dévoilement. Il reste à savoir si les pressions sociales, culturelles et morales pourraient aussi représenter une épreuve dans le dévoilement des étudiant(e)s, et comment ils/elles dépasseront ces obstacles. Est-ce qu'il y aurait de même certains facteurs politiques et économiques qui influenceraient leur expérience de progression vers le dévoilement ?

La réticence à vouloir en parler à un tiers dès le départ pour la résoudre pourrait en outre résulter d'une perception que l'agression lui appartient et qu'il serait alors préférable de la garder pour soi-même, de se débrouiller seul(e), et de seulement recourir à un tiers lorsque l'on ne sait plus quoi faire, ou pour d'autres raisons au-delà de l'aide (Vanhamme, 2016, 2020). Cette hypothèse sera explorée plus loin. Nous poursuivrons pour le moment avec le chapitre 5 qui concerne le dévoilement ou son absence, en nous basant sur les acquis du présent chapitre.

## CHAPITRE 5 – PROCESSUS DE DÉVOILEMENT

Le chapitre précédent a montré comment les interviewé(e)s ont cheminé dans leur appréhension de l'agression. Pour la plupart, ils(elles) sont progressivement arrivés à l'admettre, (d'autres cherchent encore à le faire) et à vouloir la dévoiler et soigner les émotions qui en découlent. Ce chapitre examine maintenant le processus de reconnaissance de l'agression sexuelle en développant celui du dévoilement. Nos deux dernières catégories, progression des logiques de dévoilement, et le contexte d'une culture systématique, mèneront ainsi à dégager une vue d'ensemble de notre problématique afin de répondre à notre question de recherche.

### 5.1 Progression des logiques de dévoilement

Cette troisième catégorie traite ainsi des logiques de dévoilement des participant(e)s que nous avons regroupées en trois sections : dévoilement spontané, dévoilement justifié par des motifs personnels, et dévoilement justifié par des motifs altruistes. Tous trois sont également progressifs. Ils nous mèneront à explorer ce qui, finalement, constitue une réaction adéquate ou non de la part du destinataire de ce dévoilement.

#### 5.1.1 Dévoilement spontané

Nous entendons ce dévoilement spontané comme une façon non intentionnelle de rapporter l'agression sexuelle, souvent lors d'une conversation rapportée sur le déroulement de sa soirée.

*Annabelle*, par exemple, répond aux messages de ses amies le lendemain de l'incident :

I've also **told my friends** the night before that I was *so excited for this party* right, that I was gonna make a bunch of friends and possibly meet *boys*, you know, so the next morning I got these **texts** like "how did your party go", you know, and **they're expecting super great news** and I'm like well *this* happened and they're like "omg are you ok?" [...]. They *couldn't* believe this happened, I mean it's pretty *shocking* especially with the cab driver for example.

L'étudiante ne prévoyait pas de leur dire, mais y a été amenée puisqu'elles l'ont questionnée, que le contexte était accueillant et qu'elle se sentait à l'aise pour ce faire.

De leur côté, quelques interviewé(e)s ont été porté(e)s à en parler de façon imprévue suite à leur comportement inusuel remarqué par des proches, tel que de rester à la maison, manquer des activités ou des cours, et avoir l'air déprimé. *Philippe* explique à ses amies qu'il a eu une mauvaise rencontre avec la personne de « Grindr » pour qu'elles ne s'inquiètent pas davantage de lui. *Renée* montre son journal à ses amies. *Annabelle*, fâchée que sa mère prenne le conducteur abusif pour le héros de la soirée, lui explique pourquoi elle ne va pas le rappeler et le remercier.

D'autres étudiantes encore ont spontanément dévoilé l'incident pour assurer leur propre sécurité et celle des autres. *Isabella* en a avisé la fille qui avait organisé la fête, son partenaire intime et ses ami(e)s présent(e)s. *Lisa M.*, elle, a avisé le Service de la protection de l'université, ses coéquipiers-ères, et ses colocataires au cas où l'offenseur essaierait de la trouver :

Now when I first realized that he was starting to **harass me again** and that he **knew where I work** and was **posting on my wall** which was just **highly inappropriate**, there's a lot of **fear for safety** which is *why* I went to see **protection services**, to let them know that this guy, *if* he ends up on campus, like he *always carries a knife* with him [...] or he carries some other type of **weapon** [...] he's a **dangerous individual** [...]. I *had* to tell them for the safety, **not just of me, but of my coworkers**.

Même si *Lisa M.* ne souhaitait pas partager cela avec eux, elle l'a jugé nécessaire puisqu'elle considère l'individu comme « dangereux » : il la suit au travail, l'a déjà agressée sur le campus, et a menacé des collègues.

Ce premier type observé de dévoilement montre une sincérité franche et non planifié.

### 5.1.2 Dévoilement justifié par des motifs personnels

Presque tous/toutes les interviewé(e)s ont aussi parlé de leur agression à quelqu'un tout en se préoccupant de leurs propres intérêts. Ce type de dévoilement se distingue du dévoilement spontané, au sens où il est plus réfléchi sur le plan personnel et que la personne est choisie :

quelqu'un en qui ils(elles) ont confiance, qui va les comprendre et qui pourra donc leur offrir un soutien. Trois différentes voies justifiées par des motifs personnels seront abordées lors de cette section : chercher à mettre un sens sur l'agression ; chercher de l'aide professionnelle ; chercher une reconnaissance par la loi.

#### 5.1.2.1 Chercher à mettre un sens sur l'agression

Comme nous l'avons déjà largement noté, plusieurs personnes à l'étude essayent de dévoiler leur expérience malencontreuse dans l'intention d'y trouver un sens et de percevoir les premières réactions des autres. C'est ainsi qu'elles cherchent une validation de l'existence, ou non, d'un problème (une agression) et de leurs propres émotions, autrement dit une sorte d'identification et de justification sociale de ce qu'elles ont vécu. Elles en parlent majoritairement à des sources informelles (à des étrangers sur des plateformes sociales en ligne, à leurs amies, famille, partenaire intime ou directement à l'offenseur), même si certaines se rapportent à des sources formelles (des professionnel(le)s du domaine).

Ici, un rapprochement se crée avec le dévoilement spontané : même si elles en parlent de façon inattendue, elles peuvent néanmoins décider ce qu'elles souhaitent aborder, et la manière dont elles le feront. C'est par exemple le cas de *Jessica* :

It was *really* **bothering me** and I'm one of those people who whenever I go on a date, **I always tell my friends** or like my close couple of friends. [So they asked about it, and one of my friend] knew I went on a date too, so I told her like "funny story for you, the date went horribly", and I told her what happened, **but tried to make it a bit less serious**. [...] **I made it seem more like I've given consent**.

*Jessica* narre le déroulement de sa soirée en minimisant l'aspect du non consentement parce qu'elle est sous le choc et juge que c'est de sa faute. La jeune étudiante parle brièvement de sa rencontre à son amie qui se renseigne, mais avec une certaine moquerie, dans l'espoir qu'elle le laisse tout simplement tomber. *Jessica* désire se reconforter sur l'idée qu'il n'y aurait pas eu d'agression, et cela, nous le rappelons, agit comme un auto-aveuglement au malaise qu'elle ressent.

Les personnes à l'étude veulent toutes être écoutées et supportées par l'interlocuteur/l'interlocutrice, peu importe qu'elles visent à valider ou invalider l'agression sexuelle. Elles cherchent le plus souvent chez la personne de contact un confort et une aide à mieux comprendre ce qui leur est arrivé. *Ama* et *Jessica* précisent toutefois qu'elles ne désirent point recevoir des conseils de leurs amies sur les manières dont elles devraient dorénavant et conséquemment agir. En fait, qu'elles continuent ou non à fréquenter l'offenseur, cette décision leur appartient, et elles seraient bien offensées si une amie se prononçait là-dessus.

#### 5.1.2.2 Chercher de l'aide professionnelle

Dans une deuxième voie justifiée par des motifs personnels, la majorité des étudiant(e)s (six) ont dévoilé leur agression avec pour objectif d'obtenir de l'aide professionnelle. Cette aide regroupe : *la ligne d'aide aux victimes, les conseillères au SASS, les CAVAC, les professeur(e)s spécialisé(e)s dans le domaine, les médecins de famille, les thérapeutes ou psychologues, les avocat(e)s, et la police*. Les étudiant(e)s semblent accorder (ou planifient d'accorder) l'importance de leur dévoilement à la recherche d'aide émotionnelle et psychologique afin de corriger leurs ébranlements ressentis à l'issue de l'agression. À cet égard, *Philippe* mentionne à l'heure de l'entrevue qu'il a pris un rendez-vous avec un psychologue dans l'espoir de ne pas perdre ses ami(e)s en raison de son émotivité accrue et de son manque d'intérêt social. Il veut parvenir à raconter, en profondeur, ce qui lui est arrivé sans minimiser l'histoire et retenir les détails les plus difficiles.

Pour ce qui a trait spécifiquement à l'aide juridique, quatre étudiantes (*Charlotte, Isabella, Lisa M., et Annabelle*) ont signalé l'agression à la police afin de porter plainte contre leur(s) agresseur(s). Comment sont-elles parvenues à cette décision ? *Charlotte* choisit, après entendre ses options de la travailleuse sociale du CAVAC, de dénoncer son agression à la police afin de la

gérer légalement et être capable d'ensuite passer à autre chose. Elle sait au demeurant qu'elle peut faire une déclaration à la police sans être obligée de la poursuivre si elle change d'avis. L'étudiante dévoile donc son agression à un policier, à un détective spécialisé dans l'unité de l'agression sexuelle et à un procureur de la Couronne.

**It's awful**, most of that day I just kind of *dissociated myself from it*, like you just *have* to stop feeling emotions after a while. Yeah **it was a very long process and they asked so many personal questions about it**, you can't just say they had sex with me, you **have to go into details** and explain that – like you can't even just say “penetrated” you have to say like **in extreme details that he put his penis inside of me** and because it was the *whole* night, and there's so much to tell, **it went on for so long**, so he just **kept pushing** for *more* details [...]. **I needed to get everything out now because there's like a sense of urgency with everyone, like the sooner you do this the better.**

Bien évidemment, les détails qu'on lui demande, et leur répétition, lui font revivre l'agression. Parce qu'elle est pressée d'en finir, *Charlotte* dit qu'elle ne désire point porter plainte contre ses quatre assaillants. Néanmoins, deux mois plus tard avec le support de sa famille et des membres du CAVAC, elle va décider de poursuivre par cette voie légale. À ses yeux c'est sa meilleure option, celle qui lui permettra de résoudre l'agression et de mieux se sentir à la longue.

Le cas d'*Isabella* se distingue de celui de *Charlotte* dans le sens où elle a porté plainte deux fois contre son offenseur. La première fois, au policier et au détective pour dénoncer l'agression et donc initialiser une poursuite criminelle. C'est lors de ce dévoilement qu'*Isabella* anticipe, à l'aide de statistiques sur les cas d'agressions non résolues par la police, la possibilité que la police peut renoncer à sa déclaration. Elle décide alors de la dévoiler aux amis de l'auteur pour essayer de leur exposer ses mauvaises actions.

I thought that *if* I can't do anything, **the only way I can regain that control is to expose him to everyone he knows**, and through that everyone was going to **denounce** his behaviour [...] because if the police **can't do anything** at least *this way* there is some **consequences** to his actions.

Les communications de l'étudiante ont bien été pensées ; elle ne veut surtout pas perdre le contrôle de la résolution de son agression sexuelle. Après le signalement, une enquête policière s'est déroulée en deux semaines durant lesquelles le détective a interviewé l'offenseur et ne lui a donné

qu'un avertissement formel. Frustrée de ce suivi insuffisant et de l'arrêt de l'enquête, *Isabella* en a discuté avec un avocat et a décidé de porter plainte une deuxième fois, cette fois-ci dans un procès civil, avec une poursuite en discrimination par la police régionale de sa ville à la Commission ontarienne des droits de la personne (nous y reviendrons). L'important ici, c'est de souligner qu'*Isabella* a persisté à déposer des chefs d'accusation contre l'auteur pour la simple raison qu'il n'a montré ni remords ni changement dans le comportement qui, à son avis, a joué un rôle prépondérant dans l'agression sexuelle (sa consommation de drogues).

I'd thought that **maybe if he had apologized, I'd be able to say that I don't have to press charges a second time.** Maybe we can leave this as a warning, or you know what let's do a **peace bond**, we can **erase this criminal record if you show you're remorseful**, but I've seen *no proof* of that. I want to hear it from him [...] **he had 18 months to apologize** and even show that he's changed his life, gone to rehab because he had a drug problem.

*Isabella* aurait pu abandonner l'affaire, mais décide conséquemment et stratégiquement de déposer sa déclaration (pour résoudre son cas et éviter à tout prix qu'il commette une autre agression). N'oublions pas qu'elle le connaît de l'école secondaire ; ce rattachement semblerait exacerber la frustration qu'elle ressent envers son manque d'égards.

*Lisa M.* a, pour sa part, signalé son agression au Service de police d'Ottawa (SPO) parce que son offenseur a recommencé à la contacter et à la harceler. Elle en a parlé à un policier et à un détective, suite à quoi l'auteur a été avisé qu'il sera arrêté s'il recommençait à la contacter. Puisque l'intervention du SPO se limite à la ville d'Ottawa et que *Lisa M.* souhaitait assurer un suivi dans un espace géographique plus large que celui de son dernier incident, elle a ensuite contacté la Police provinciale de l'Ontario. Elle explique qu'elle n'a pas dénoncé plus tôt les agressions à la police, parce qu'elle essayait par tous les moyens de les oublier et d'y remédier par elle-même. De plus, les souvenirs de ses agressions lui étaient encore trop douloureux les premières années après avoir déménagé à Ottawa, pour qu'elle envisage d'entamer de telles démarches légales. Au même

titre que les autres, *Lisa M.* cherche à mettre fin à l'agression tout en s'assurant que l'homme en question renonce à ses comportements violents, contrôlants et dommageables.

Contrairement aux trois autres étudiantes, *Annabelle* opte, après avoir signalé l'agression sexuelle, pour ne pas poursuivre dans la voie légale. Elle ne fournit pas à la police le numéro de téléphone du conducteur qui l'avait embarquée, parce qu'il lui devenait trop difficile d'en parler ; il lui fallait oublier au plus vite. Avec du recul, elle s'est convaincue que sa mésaventure ne valait pas la peine d'insister sur ces étapes policières – surtout en pensant à ce qu'avait subi sa mère.

Dans cet ensemble, nous observons que *Charlotte* et *Isabella* ont reçu un support de leur famille et d'autres personnes, comme leurs ami(e)s, une intervenante du CAVAC et une professeure en criminologie. *Charlotte* explique à cet égard :

I felt like I *did* have people who were looking out for *my* interest, and when you're going through that system, after this **you feel so helpless** and like **no one cares** and that **you're not actually valid**, so you need those *little reminders* [...]. I was **very lucky** I got all this support system behind me, but **I think it's the only thing that kept me going**.

Leur groupe de support a aidé *Charlotte* et *Isabella* à prendre la décision d'aller à la police, et de porter plainte contre leur offenseur(s). Elles y ont réfléchi avec eux. Chez *Lisa M.* et *Annabelle*, ce type d'entourage est particulièrement absent, et il est possible qu'il ait pesé sur leur décision d'attendre pour signaler l'agression (*Lisa M.*) ou de cesser la procédure (*Annabelle*).

Le plus souvent, ce dévoilement auprès de professionnel(le)s a aidé les étudiant(e)s à mieux reprendre leurs activités quotidiennes et à corriger les bouleversements consécutifs à l'agression.

### 5.1.2.3 Chercher une reconnaissance par la loi

Dans une troisième voie justifiée par des motifs personnels, *Charlotte* et *Isabella* persistent à dévoiler leur agression sexuelle en vue d'obtenir une reconnaissance par la loi pour le tort qu'elles ont dû parallèlement endurer par la police et le système juridique eux-mêmes. Elles consultent des services légaux et parlent à plusieurs avocats, procureurs et détectives, sans compter

les journalistes, professeur(e)s et employeuse qu'elles ont aussi rencontrés. Ces jeunes étudiantes cherchent ainsi des conseils sur les prochaines étapes à prendre pour veiller à ce que leur situation soit entendue et reconnue légalement. Considérant l'importance de ce souhait dans le processus de dévoilement, nous dédions les prochains paragraphes au parcours juridique traversé par ces deux étudiantes.

*Isabella* commence par aller à la *Clinique juridique communautaire* de l'Université d'Ottawa (comme suggéré par sa professeure), et dépose ensuite une demande de bon à un programme du gouvernement de l'Ontario<sup>47</sup> pour continuer à bénéficier de services juridiques gratuits. Son avocat lui propose de poursuivre la police en procès civil, et de déposer au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario une plainte de discrimination fondée sur le sexe. Il précise en effet qu'elle a vécu un crime sexiste et qu'elle peut donc soutenir qu'elle a été maltraitée par le simple fait qu'elle est une femme qui a subi une agression sexuelle. Par contre, à ce point, il lui reste moins d'un mois pour déposer sa plainte au Tribunal<sup>48</sup>, et pour couronner le tout, c'est au moment même de ses examens finaux. L'étudiante réussit néanmoins à la déposer, le Tribunal accepte sa demande et elle se présente quelques mois plus tard à une médiation avec la police. Le but est de parvenir à un accord sans l'intervention du Tribunal, mais *Isabella* a des exigences :

I want them to do an **independent review of all the unfounded cases in my regional police jurisdiction** in consultation with front line violent stakes women workers in accordance with the Philadelphia model. So I want **someone outside of the police** to look at all of the cases *like mine* and *reopen* them. [...] I also wanted **my case to be reopened** [...] I want a **press release**, I want them to **admit that they made a mistake**, I want **training** for those officers that **I approve**.

La police ne propose qu'une formation pour les policiers, ce que l'étudiante refuse, la considérant déraisonnable. Elle persiste donc dans sa plainte et sera rapidement entendue par le Tribunal, qui

---

<sup>47</sup> Programme pilote de prestation d'avis juridiques indépendants aux survivants d'agression sexuelle.

<sup>48</sup> Une plainte au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario doit être déposée dans un délai d'un an suivant le signalement à la police. Parce qu'il lui a pris presque huit mois pour concrétiser qu'elle avait subi une agression sexuelle avant de commencer à consulter des avocats, la plainte d'*Isabella* devenait urgente pour respecter ce délai.

priorise son cas. Tout comme elle a publicisé son histoire auprès de ses ami(e)s quand la police a rejeté sa plainte, *Isabella* envisage maintenant de se tourner vers les médias si le tribunal ne traitait sa plainte adéquatement, pour cette fois dénoncer l'attitude de la police. Elle est prête à persister dans ses démarches jusqu'à ce que la police accède à ses exigences.

L'étudiante exprime ainsi que les démarches légales sont tout aussi nécessaires à sa gestion émotionnelle de l'agression, et qu'elle ne pourra s'en remettre qu'une fois qu'elle aura tout essayé. En effet à ses yeux, rien d'autre ne pourra venir apaiser sa douleur qu'une reconnaissance de l'agression : par l'offenseur, par la loi, ou par la perception du public.

Pour ce qui est de *Charlotte*, nous l'avons noté, elle est retournée à la police deux mois après sa première visite pour poursuivre dans sa plainte. Malgré le fait qu'elle pouvait identifier ses assaillants, ils n'ont été arrêtés qu'au bout d'un an, ce qui lui paraît déjà absurde. Puis trois ans plus tard, ils ont été acquittés. L'étudiante en ressent une grande frustration, d'autant plus que les avocats de la défense ont parlé d'elle de façon péjorative et ont soumis un témoignage qu'elle pense avoir été décisif, selon lequel elle aurait souhaité les rapports sexuels dont elle se plaint.

Face à un système judiciaire qui ne lui a pas rendu raison, l'étudiante pense que sa voix n'a pas valu autant que celle de ses offenseurs et de leurs avocats réputés. Avec l'aide de sa mère, elle décide alors de contacter une journaliste. À la suite, une quinzaine d'autres reporters/reportrices la contactent.

I went because **I wanted my story told and my side of it heard**. Yeah and even if no one else who saw those reports knew who it was, well at least these people *knew*, like the person who I was talking to **know it was real and could tell someone else**.

Ce qu'elle veut absolument, c'est être entendue et écoutée.

*Charlotte* pense aussi faire un procès civil et organise à cet effet une soirée de collecte de fonds pour en couvrir les frais. Mais elle revient finalement sur son intention et offre les dons recueillis au *Ottawa Rape Crisis Centre*. Elle dit en effet avoir besoin d'une pause, autant pour sa

santé émotionnelle et mentale que pour la réussite de ses études, et accepte conséquemment de passer à autre chose malgré sa frustration persistante à l'heure de l'entrevue :

At the time it felt like **I could finally just let it go** and kind of **breathe again**, and I could just **move forward and focus on other things**, like that was the plan [...]. I already *had* to take one semester off and I had to take *another* year off just because with the court and stuff **I couldn't focus** and **I didn't want to impact my studies too much**, umm it still did a lot but *just then* it felt like **I needed a break**.

Aux termes de ce qui précède, le parcours juridique d'*Isabella* et *Charlotte* s'est étendu sur plusieurs années, et a nécessité un montant significatif d'initiatives de leur part. Par conséquent, il a perturbé leur apprentissage et leur relation avec proches. D'un côté, le temps et les efforts qu'elles ont accordés au processus juridique ont certes pesé sur leurs études : les procès ont souvent eu lieu pendant leurs périodes d'examens, et elles ont dû faire de multiple aller-retour à la ville de l'agression pour rencontrer les avocats et les procureurs (particulièrement *Charlotte*). Naturellement, leurs notes et leur concentration en ont pâti, puis dans la foulée de leur gestion émotionnelle, elles ont dû se retirer pour un semestre ou une année de leur parcours scolaire.

D'un autre côté, ces démarches légales ont tout autant pesé sur les relations amoureuses et familiales de *Charlotte*. Son partenaire intime a rompu avec elle en raison, dit-elle, du stress qu'occasionnait sa poursuite judiciaire cumulée à son agression. Quant aux membres de sa famille, bien qu'ils lui aient offert un large support, ses démarches légales leur ont aussi pesé lourdement :

Because I was in court for *so long* **it became such a big part of my family**, like they were **very involved** in it [...] coping with it was *tough* and my younger sister, when she was around, I would take pills and I would have to go to the hospital or like I would drink so **she saw all that side** of it, and that was **really traumatizing** for her. And sometimes I'll say something about it or like I'll talk about it and they get *really upset* (both my sisters) cuz like they *had* to deal with that too, and like they *went* to court too. [...] I just feel **guilty**, that me pursuing this and **doing this for 5 years put them in this position**.

*Charlotte* ressent ainsi de la culpabilité pour le malheur qu'elle leur a amené.

Malgré ces répercussions, nous observons aussi que *Charlotte* et *Isabella* persistent à dévoiler leur agression sur le plan personnel par la voie des procédures légales. Elles y cherchent

une reconnaissance tant de l'agression sexuelle que des torts causés par le système lui-même qui produit une victimisation secondaire. Lorsque le système pénal échoue à leur rendre raison, elles se tournent vers une action en justice civile et les médias.

### 5.1.3 Dévoilement justifié par des motifs altruistes

Comme dernier type de dévoilement, nous avons remarqué une manière justifiée par des motifs altruistes de parler de l'agression sexuelle, c'est-à-dire sur le plan collectif vers laquelle tous/toutes les participant(e)s progressent. La personne semble accepter qu'elle a été agressée et peut dès lors en parler avec une certaine distance, et souvent avec la chaleur de l'engagement. L'objectif est en effet une amélioration qui vise les autres : pour sensibiliser sa communauté et s'attaquer au problème, pour renseigner un proche, ou pour saisir une opportunité de s'exprimer dans l'anonymat, ce que nous explorons maintenant.

#### 5.1.3.1 Sensibiliser sa communauté et promouvoir des changements pour lutter contre les agressions sexuelles

Quelques participant(e)s ont d'abord partagé leur expérience critique pour sensibiliser leur communauté sur le sujet et soutenir d'autres personnes affectées par une telle situation. Comme décrit plus tôt, *Charlotte* a organisé une soirée de collecte de fonds. Précisément, elle y a invité des professionnel(le)s pour discuter de l'agression sexuelle, soit un avocat de droit criminel, un politicien et différent(e)s professeur(e)s, ainsi que, dans le même temps, une femme de Toronto qui a vécu une agression sexuelle.

I think it's even **more powerful to get likeminded people in the same room** and just *thinking* about those problems and *talking* about different ways that we can fix it. I am very much **focused on policy and legislation**, so that's the area where **I want to see change** now, because I think that unless we start making changes in the privileges of the criminal code then it's not really going to change how **we're treating victims** [...]. I think **creating those networks are just so important** and there's **strength in numbers**, and you know that you're *not* alone.

Outre cette soirée, *Charlotte* a aussi organisé d'autres rassemblements semblables, avec l'objectif de créer un réseau de soutien actif dans le problème. Elle a aussi souvent raconté son histoire à

l'université. *Charlotte* se considère en quelque sorte comme une activiste de l'agression sexuelle : elle participe à ces discussions portant sur les politiques et les législations de ce crime, partage son histoire, et offre des conseils sur les manières de réagir.

Similairement, *Tia* a lancé un groupe de support sur « Facebook » avec une amie qui a vécu une expérience semblable à la sienne. Le but en est de créer un espace sécuritaire et collectif pour les personnes affectées par une agression sexuelle. Des événements de musique et d'art pour les femmes de couleur, ainsi que des articles dénonçant des offenseurs, sont partagés sur la page. En parallèle, *Tia* rencontre chaque membre du groupe pour discuter de leur agression et crée un lien amical, un lien d'appui.

*Philippe* lui, partage (partiellement) son histoire sur son compte social « Twitter » afin de soutenir les hommes qui ont un vécu similaire, afin qu'ils ne se sentent pas seuls. Nous estimons que c'est un dévoilement justifié par des motifs altruistes même s'il ne révèle pas tout, parce qu'il prend une distance émotionnelle et ne cherche qu'à être entendu par les autres. L'étudiant veut affirmer qu'il est un homme homosexuel qui a vécu une agression, et qu'il faut continuer à en parler, et davantage :

Pas dans ce sens-là que comme « oh it can happen to guys too », c'était plus comme ***oui ça l'arrive à d'autres gars*** et ***ce n'est pas assez gros comme discussion*** à cause ça l'arrive *pas* assez souvent, et je sais que ça l'arrive pas assez souvent (que les femmes), ce n'est même pas proche, ***mais ça l'arrive pareil***, fait que si ya juste une personne qui a vu mon tweet pi ***qu'il se dise comme « oh je ne suis pas le seul »*** et ***qu'il comprenne***, donc là j'ai fait ce que je devais accomplir [...] ce que je *voulais* faire.

*Philippe* souhaite aider les autres hommes à comprendre l'agression qu'ils ont traversée, ainsi que les ébranlements ressentis à son issue. Il trouve que le discours social sur l'agression sexuelle est le plus souvent dépourvu d'une perspective masculine suffisante.

Toujours dans une optique de sensibilisation dans un contexte social plus large, *Victoria* dévoile son incident aux membres du personnel de l'Université d'Ottawa pour améliorer le

dialogue sur la violence sexuelle. L'étudiante veut voir des changements sur le plan collectif au sein de l'université afin de prévenir l'ignorance de ceux et celles qui commettraient une intimidation ou agression sexuelle, et ceux qui par ailleurs, réagiraient critiqueusement à un tel dévoilement, dont sa professeure qui lui a rapidement demandé devant la classe pourquoi elle ne l'avait pas signalée à la police. *Victoria* rapporte cette interaction aux membres du personnel de l'université, non pour punir la professeure, mais pour prévenir qu'une telle réaction ne se reproduise.

La vice-doyenne voulait savoir si je voulais **porter plainte** contre la professeure et j'étais comme [...] je pense pas, **je pense pas vouloir aller jusque-là**, c'est une professeure qui a des années et des années d'expérience et **le but c'est pas de punir les gens**, le but c'était **d'améliorer les choses**. Donc du coup je lui ai parlé du fait d'éventuellement former les professeurs (à l'aide d'*invités* et de *cas réels*).

*Victoria* propose une autre forme de dialogue pour rendre le message plus concret : qu'il soit transmis de personne à personne et non de paragraphe à personne :

C'est bien beau de faire un paragraphe dans le syllabus ou d'en parler brièvement [...], mais si vous ne parlez pas de *l'expérience*, si vous n'avez pas **quelqu'un en face qui vous dit oui ça ça m'est arrivé** puis ça s'est passé comme ça, puis ce n'est *pas* normal, t'a pas le même rapport avec ça que quand tu lis un **texte très formel**. C'est ça que je voulais mettre en évidence. [...] ça serait **beaucoup plus pertinent** d'avoir quelqu'un à qui ça lui est arrivé [...] puis même quelqu'un, un *gars* qui dise « ok, moi je ne savais pas que ce n'était pas correct, moi je pensais que ça allait bien, qu'il y avait les bons signes » – alors qu'en fait non [...]. **Je trouve que ça serait beaucoup plus enrichissant qu'un petit paragraphe.**

En nous basant sur ses propos, nous apportons une question intéressante : est-ce que la personne qui a causé un mal sait ou reconnaît qu'elle a agressé l'autre personne ? Tout comme les étudiant(e)s à l'étude progressent dans leur compréhension qu'ils/elles ont été agressé(e)s, peut-être qu'une telle réflexion est à la fois essentielle de l'autre côté, d'où viendrait l'importance *a fortiori* d'illustrer auprès des étudiant(e)s, des exemples réels de deux personnes impliquées dans une agression sexuelle. Dans ce même ordre d'idées, *Philippe* note que l'agression peut, dans certaines situations, passer inaperçue chez une personne qui n'aurait pas lu les « bons signes » de

l'autre, en particulier si aucune communication n'a été établie avant la relation sexuelle. Nous reviendrons sur cette question dans nos conclusions.

Jusqu'ici, nous remarquons que les interviewé(e)s désirent dévoiler leur agression pour appuyer leur communauté en la matière et chercher à remédier aux agressions sexuelles.

#### 5.1.3.2 Renseigner ses proches

Trois interviewées (*Rosa, Renée et Tia*) dévoilent ensuite leur agression, quelque temps plus tard, pour renseigner leurs proches. Elles expliquent qu'elles ont confiance en ces personnes et qu'elles veulent maintenant leur dévoiler l'agression puisqu'elle fut un événement sérieux dans leur vie, déclenchant plusieurs bouleversements sur leur quotidien et leur bien-être.

D'une part, *Rosa* dit ne plus ressentir de malaise envers son agression et décide de la partager avec ses deux meilleur(e)s ami(e)s, environ un an plus tard, lorsque le sujet émerge lors d'une discussion.

I think I told them **after I already kind of made peace with it** you know? So it was just more of like 'hey I'm telling you something about myself **because you should know that this happened**' [...]. We were drunk and my friend said something similar that had happened to one of her friends, and I was just like ok story time [...]. I think it was just *letting* her into **another part of my life**, just to **strengthen our bond**. And it was just more of a same thing for my roommate as well [...]. It was **very positive** actually (their reactions). It **made me feel like I made the right choice**, telling them about it you know.

*Rosa* est contente de leur avoir dit et elle décrit leurs réactions et soutien comme un signe d'« amour inconditionnel ». D'après elle, cette révélation a resserré leur lien d'amitié.

D'autre part, *Renée* informe son père et sa sœur de son agression, sept ans plus tard, parce qu'elle ne voulait pas commencer la nouvelle année avec un secret. Elle a mûrement réfléchi avant de passer à l'acte, à cause du tabou dans sa culture, comme déjà noté *supra* :

J'ai décidé que **je voulais pas encore porter ce secret pendant longtemps**, tu es mon père **je t'aime** et c'est vrai qu'on est pas très proche et qu'on n'a pas des discussions intimes, mais c'est un incident dans *ma vie* qui s'est produit et **que je ne peux pas continuer à te le cacher** – pas parce que je veux que tu te sens coupable, tous les parents sont protecteurs et je veux pas que tu te dises que tu aurais pu faire quelque chose – mais je t'informe juste **parce que de toute les façons je ne voudrais pas que tu l'apprenne de quelqu'un d'autre**. Parce qu'un secret ne reste jamais un secret pendant longtemps.

*Renée* est contente de la relation « beaucoup plus détendue » qu'elle a présentement avec son père, depuis ce dévoilement. Il est plus attentionné envers elle, et lui demande plus souvent si elle va bien, maintenant qu'elle a déménagé au Canada. En ce qui concerne sa petite sœur, *Renée* est arrivée à lui en parler, plutôt sèchement d'ailleurs, alors que sa sœur lui disait avoir peur des bruits suite à un autre cambriolage dans leur édifice (en Afrique) :

Sur le coup **je n'ai même pas réfléchi** et j'ai dit « écoute quand tu t'es fait *violer* par un *inconnu* forcément tu es **relativiste** ou tu te dis qu'une autre situation **pourrait être pire** donc la **vie continue** ».

L'étudiante se rend compte qu'elle a aussi blessé sa sœur en ne lui ayant pas confié l'agression plus tôt. *Renée* explique à cet égard qu'en tant qu'aînée de la famille, elle voulait la protéger. Depuis lors, la relation entre elles est plus chaleureuse, comme c'est le cas avec son père. Par contre, elle ne leur en a pas reparlé par la suite, parce qu'elle ne veut pas qu'ils s'inquiètent davantage pour elle, ou qu'ils essayent de l'aider. Maintenant que l'agression a été racontée, elle souhaite continuer sa vie comme si de rien n'était.

Quant à *Tia*, elle parvient à raconter quelques détails de l'agression à ses deux sœurs aînées, deux années plus tard, lorsque le sujet est rapporté dans les nouvelles et que l'une d'entre elles accuse la femme de l'agression, et se méfie de ses dires. En éclaircissant son expérience, *Tia* désire leur faire reconnaître que c'était un commentaire sexiste. Elle dit se sentir après coup beaucoup plus confortable de leur parler de choses intimes, et de leur demander de l'aide au besoin. À sa mère, *Tia* n'est pas encore prête à le dire, mais souhaite le faire dans le futur.

Pour l'essentiel, ces trois interviewées nous disent qu'elles rejetaient d'abord de le dire à la famille (et à leur meilleur(e)s ami(e)s) pour des raisons culturelles, qu'elles n'en avaient d'ailleurs pas besoin, mais qu'elles ont souhaité le faire parce qu'ils/elles devaient le savoir. Toutes

parviennent à leur révéler l'agression quelques années plus tard, dans un moment propice. Le dévoilement a resserré les liens.

#### 5.1.3.3 Opportunité de s'exprimer dans l'anonymat

Nous constatons du reste que le fait de partager son expérience d'agression sexuelle au sein de notre recherche représente pour chacun/chacune un dévoilement sur le plan collectif, c'est-à-dire qui profite à d'autres personnes. Notre dispositif d'entrevue a laissé les participant(e)s parler librement de leur agression, et ainsi avec une certaine détermination. Offrant l'opportunité de s'exprimer en confiance, il a favorisé, en règle générale, une meilleure compréhension de l'agression et a contribué à ce qu'ils(elles) s'en remettent émotionnellement – même si *Annabelle* et *Renée*, à certains égards, ont continué à s'auto-aveugler.

Les participant(e)s nous informent qu'il est plus facile d'en parler à une personne inconnue comme la chercheuse, qu'à une personne de confiance pouvant rapidement imposer un jugement et un blâme. À cet égard, *Philippe* parvient à nous dévoiler son agression à part entière, et cela pour la première fois. Plusieurs participant(e)s s'appuieront sur l'entrevue pour un futur dévoilement motivé par des motifs altruistes, en gagnant assez de confiance pour renseigner un proche. Notamment, *Philippe* qui souhaite raconter l'histoire complète à ses ami(e)s, *Jessica* qui souhaite le dire pour la première fois à sa grande sœur, et *Tia*, à sa mère.

Dans tous les cas, les interviewé(e)s ont répondu à notre affiche d'appel parce qu'ils/elles désiraient vraiment s'exprimer sur le sujet (sur le plan collectif, mais aussi personnel, pour les aider à se remettre de l'agression). En nous basant sur leurs propos, nous pouvons voir qu'ils/elles ont parfois nécessité plusieurs essais avant d'être capables d'en parler avec aisance.

Dans les deux derniers types de dévoilements présentés, les motifs peuvent être sincères et stratégiques, mais impliquer des changements à une différente échelle : transformations sur le plan

personnel ou sur le plan collectif.

Si le dispositif de l'entretien a ainsi facilité un dévoilement, il devient intéressant de rassembler maintenant les réactions qui ont pu ou non l'encourager hors de ce contexte particulier.

#### 5.1.4 *Qu'est-ce qu'une réponse inappropriée ?*

Regardons d'abord ce que nous disent les interviewé(e)s sur les réponses qu'ils/elles jugent appropriées. De manière générale, les personnes à l'étude désirent être entendues et comprises par leur interlocuteur/l'interlocutrice. Cette personne devrait être empathique envers ce qui lui est dit, par l'apport d'émotions sincères et sérieuses, et offrir un support moral. Dans cet esprit, *Renée* dit se rappeler d'une caresse de main et de quelques mots qui ont fait toute une différence :

J'étais encore sous l'état *choc*, tout que j'ai fait c'est que j'ai levé mon journal et elle a *lu* ce que je *voulais* qu'elle lise et sa réaction jusqu'à aujourd'hui c'est – je sais pas où elle a **pris cette force** la parce que si j'essaye d'inverser les rôles peut être que j'aurais floquer la personne devant moi parce que je pense que j'aurais crié, la réaction normale c'est « oh mon dieu qu'est-ce qui t'es arrivé, pourquoi tu m'a rien dit, est-ce que tu as impliqué la police, qu'est-ce qui s'est passé » tu vois – **sa seule réaction** c'est **elle m'a pris la main, elle l'a serrée et elle a dit « je suis avec toi »** [...]. Elle a *resté* avec moi quelques jours, [**ça l'a beaucoup aidé**], on n'a *pas* beaucoup parler, **elle était juste là**.

De façon différente mais pour un effet proche, pour *Charlotte*, *Isabella* et *Jessica*, les meilleures réactions furent celles qui exprimaient une colère envers le/les offenseur(s) ou l'injustice de leur situation. Par exemple, la professeure d'*Isabella* a réagi à la nouvelle du désengagement de la police par : « *are you fucking kidding me this is ridiculous* ». *Isabella* exprime s'être sentir sur le coup « *very good and empowered* » par sa réplique, et que cette indignation lui a permis de prendre conscience de sa propre fureur pour le mal et l'injustice qu'elle a endurés.

D'un point de vue inverse, que nous disent les interviewé(e)s sur ces réponses jugées en tant qu'inappropriées ou déplacées ?

D'après *Ama*, ne pas réagir ou réagir de façon limitée crée un vide qui suggère qu'elle n'est pas crue, que la situation n'est pas sérieuse, ou que c'est de sa faute. Apprenant l'histoire, son amie

s'est limitée à un seul commentaire : « *I can't believe this happened to you* ». Pour *Ama*, elle ne lui a pas vraiment manqué de respect, mais a clairement manqué d'empathie. Sa réaction froide et décevante lui a donné l'impression qu'elle voulait simplement passer à autre chose, peut-être parce qu'elle se sentait inconfortable, mais de toute façon, *Ama* s'attendait à ce que son amie lui prête plus d'attention. *Lisa M.* et *Annabelle* ont en outre obtenu des réactions de même type : *Lisa M.* chez des ami(e)s et voisin(e)s qui ont refusé d'attester des agressions en cour, et *Annabelle* par sa mère qui ne revient pas sur le sujet après en être restée stupéfaite.

Ne pas croire l'agression racontée et contester les actions de la personne est de toute évidence également noté comme inapproprié. C'est par exemple le cas de la réponse du détective qu'*Isabella* relate :

He said sexual assault is like **a scale**. There's **rape on one end and stuff on the other end**. He said *I don't think* you're on the scale. He said what happened was **bad behaviour** (on his part) **because of alcohol** *don't* you agree?

Cette réponse lui paraît peu sympathique. *Isabella* se remet alors à pleurer et n'obtient en réaction qu'un regard froid. C'est aussi le cas pour *Victoria* lorsque sa professeure déplore devant la classe son non-dévoilement à la police<sup>49</sup>. L'étudiante enrage et de plus, se sent coupable. Toutefois, après cette réplique critique, l'étudiante dit se sentir encore plus motivée pour améliorer le discours sur la violence sexuelle dans sa faculté. Déjà, elle s'est aperçue que son dévoilement a eu un grand effet dans sa classe : quarante élèves se sont tournées vers elle et semblent avoir appris quelque chose sur le sujet. Elle se sert dès lors de sa situation comme exemple.

---

<sup>49</sup> Lors d'une présentation sur l'intimidation scolaire, *Victoria* lance le commentaire qu'il serait beaucoup plus pertinent d'apprendre sur le sujet avec des exemples réels plutôt que de se limiter au texte préformulé à insérer dans le syllabus de cours. La professeure a voulu montrer que l'Université s'en occupe déjà et c'est à la suite que l'étudiante raconte brièvement son histoire devant la classe (pour offrir l'exemple qu'elle a vécu avec un autre étudiant). *Victoria* était assise au fond de la classe à côté de son amie qui l'encourageait. C'est à ce moment que la professeure lui demande ce qu'elle aurait dû faire, tout en persistant à affirmer qu'elle aurait dû appeler la police.

Les interviewé(e)s reconnaissent qu'il peut être difficile pour l'interlocuteur/l'interlocutrice de réagir adéquatement à un tel dévoilement. Or, les réponses (les mots choisis, la manière de réagir, les gestes et le ton de la voix), semblent influencer le processus de reconnaissance de l'agression sexuelle ainsi que l'envie de reprendre la parole et du coup de chercher de l'aide. Négatives, elles peuvent mener l'étudiant(e) à s'interroger sur son propre comportement dans le cours de l'événement et par là, à ressentir de fortes émotions telles que la honte, la culpabilité et la colère. Nous l'avons déjà souligné, ce silence après un dévoilement est une forme de victimisation secondaire. *Philippe* nuance cependant cet aspect, en pensant que les bonnes réponses viendront compenser les mauvaises réponses au cours du temps. *Victoria*, elle, en a retiré un motif d'action positive.

#### 5.1.5 En synthèse

Nous venons de présenter trois types de dévoilement : le dévoilement spontané, justifié par des motifs personnels, et justifié par des motifs altruistes, ainsi que les différents motifs d'action avancés par les étudiant(e)s. Nous observons dans cette troisième catégorie que les interviewé(e)s progressent continuellement dans leurs logiques de dévoilement avec le temps et les efforts qu'ils/elles consacrent pour réagir à l'agression. Dans cette optique, tous/toutes sont parvenu(e)s à raconter leur agression dans le cadre de notre recherche.

Les réactions relatées par les participant(e)s après un dévoilement nous aident aussi à identifier les réponses jugées dommageables et encourageantes, selon, dit de façon générale, leur degré d'empathie. Les différentes épreuves rencontrées dans le dévoilement vont bien entendu venir peser sur toute expression future de leur expérience et conséquemment, sur leur volonté de poursuivre ou non leur recherche d'aide. Nous pouvons à l'inverse nous demander si le fait de

croiser moins d'épreuves de ce type permettrait de s'en remettre plus vite d'un point de vue émotionnel.

En lien avec les effets dérivés du dévoilement, la plupart d'entre eux disent s'être sentis capables de mieux reprendre l'école et leurs tâches quotidiennes (mis à part *Charlotte* et *Isabella*). À ce propos cependant, il faut rappeler qu'un parcours judiciaire nécessite des efforts significatifs dont les études pâtissent. De même, les démarches légales ont affecté la relation intime de *Charlotte* autant que les membres de sa famille. Néanmoins, de façon générale, un dévoilement sur le plan collectif aiderait à resserrer un lien entre les personnes impliquées.

Avançons maintenant vers la quatrième (et dernière) catégorie de cette thèse, consacrée aux problèmes rencontrés à l'échelle des structures institutionnelles.

## **5.2 Le contexte d'une culture systématique**

Quatre étudiantes expriment ne pas avoir reçu l'aide qu'elles recherchaient dans le système approché, c'est-à-dire l'institution formelle, à cause d'enjeux au niveau systématique qui réfrèneraient leur dévoilement. À ce titre, il semblerait exister le contexte d'une certaine culture systématique où ces institutions tendraient à négliger les agressions sexuelles rapportées par les étudiantes, apportant des réponses inappropriées tout en leur infligeant la responsabilité de l'acte, et celle de le gérer par elles-mêmes. Partant de cette idée, nous pouvons nous demander si, et à quel point, cette notion du contexte d'une culture systématique s'articulerait à celle de la *culture du viol* mentionné au chapitre 1. Dans cette dernière catégorie, nous traiterons quatre thèmes d'une telle culture, issus des propos des interviewé(e)s.

### *5.2.1 Le long délai à l'obtention d'aide*

Le premier thème concerne le long délai pour l'obtention d'une aide émotionnelle. Celui-

ci décourage les étudiantes à poursuivre dans cette voie. *Isabella* parle spécifiquement d'une liste d'attente au SASS à l'Université d'Ottawa pouvant aller jusqu'à huit mois, maintenant qu'elle n'est plus en résidence universitaire. En raison de l'immédiateté de ses attentes, *Isabella* a plutôt choisi de consulter un spécialiste à son emploi au gouvernement. Quant à *Renée*, après trois semaines, elle reçoit un appel du bureau pour prendre un rendez-vous avec un psychologue. À ce moment, elle n'est plus d'humeur à parler de son agression ; le temps écoulé était simplement trop long. Par ailleurs, l'étudiante a appelé un soir la ligne de crise du *Ottawa Rape Centre* mais personne n'a même décroché, alors que le service est censé être ouvert 24 heures sur 24.

Je me suis dit que c'est peut-être *encore un signe* que je ne suis *pas prête à parler* à quelqu'un d'autre.

*Renée* explique que cette non-réponse la dissuade une fois de plus à rechercher de l'aide. Pour *Isabella*, la longue liste d'attente la pousse à aller ailleurs. Ces étudiantes nous disent que le temps d'attente à l'obtention d'aide est certainement un facteur déterminant dans leur volonté de dévoiler l'agression. Elles risquent aussi de s'adresser ailleurs plutôt que de persister avec leur premier choix de service.

### 5.2.2 *Communication préventive de l'université et ses limites*

Ouvrant un deuxième thème, *Victoria* juge que les efforts de reconnaissance et de sensibilisation mis en place par les autorités universitaires pour prévenir les agressions sexuelles sur le campus sont insuffisants. Elle affirme que les membres du personnel de sa faculté n'ont pas prêté suffisamment d'attention à son cas, et qu'aucune tentative de changement structurel n'a été amorcée sur la manière de mieux communiquer sur le sujet. En effet, si la présidente de l'association étudiante de sa faculté et la vice-doyenne n'arrivent pas, malgré le pouvoir qui leur est accordé, à inciter une revalorisation de la communication sur le contexte de l'agression sexuelle

à titre préventif, qui pourrait s'en charger ? Qui écouterait les étudiant(e)s affecté(e)s ? C'est ce que se demande l'étudiante :

Je n'étais pas frustrée contre le gars, je n'étais pas frustrée contre la prof, **j'étais frustrée** contre la *manière* dont s'est fait en général, **la manière dont on apprend de la chose** [...]. Je voulais juste **rajouter de l'humain** là-dedans, mais finalement umm **ça n'a pas été fait** [...]. (La vice doyenne) me dit que tout ce qu'elle peut faire c'est envoyer **un courriel** pour les *inciter* (les professeurs), même pas les obliger, les inciter comme leur conseiller, [...] leur **rappeler qu'il faut parler de ça**. [...] C'est **hypocrite parce que ça ne sert pas**.

*Victoria* ne croit pas que l'université s'assure de prendre toutes les mesures adéquates pour renforcer le message sur l'agression sexuelle et les manières de la traiter. Selon elle, la méthode en cours (la note dans le syllabus) est « hypocrite », parce que proposer en lecture un texte formel sur une politique ne permet pas de faire passer le message. Celui-ci devrait plutôt être transmis à partir de cas exemplaires pour aider la population étudiante à rendre concrètes de telles situations.

Bref, *Victoria* perçoit une sorte de résistance de sa faculté à se pencher utilement sur la question de remédier aux agressions. Cela est pour elle plus bouleversant que l'incident lui-même, puisque la mollesse qu'elle perçoit lui suggère que son expérience et ses suggestions d'amélioration sont sans valeur pour la communauté étudiante.

### 5.2.3 Le système judiciaire revictimisant et inopportun

Il est question dans ce troisième thème du parcours juridique. Telles que relatées, les expériences de *Charlotte* et *Isabella* questionnent l'opportunité du système judiciaire parce que les étudiantes n'arrivent pas à obtenir justice pour leur agression sexuelle. Nous regroupons ce point sous trois aspects qu'elles ont évoqués : l'erreur judiciaire, la victimisation secondaire et la culture policière.

D'abord, une erreur judiciaire est « une erreur commise par une juridiction dans son jugement (irrévocable) [...] sur la culpabilité d'une personne poursuivie » (Ooreka Droit, 2021, paragr. 1 et 2). En nous basant sur les propos de *Charlotte*, une erreur judiciaire aurait été commise par l'acquittement de ses offenseurs, suite à différentes erreurs qui auraient été commises. Elle

narre d'abord que des preuves en sa faveur ont été perdues. La police lui a dit, explique-t-elle, de jeter les vêtements qu'elle portait au moment de l'incident parce qu'ils n'étaient pas nécessaires, alors qu'ils lui ont été réclamés plus tard car sa trousse de prise en charge clinique (« *rape kit* »), de surcroît, était égarée. Par ailleurs, elle parle d'une lettre dont la valeur probante, selon elle, n'aurait point été soupesée avec l'attention requise car elle résulterait d'un abus de la défense. Cette lettre attestée par sa conseillère de résidence, nous l'avons déjà évoqué, prétend que l'étudiante aurait réclamé un rapport sexuel avec les hommes qui l'ont assaillie :

I'm *very* confident it's because (my school) *helped* paid for their lawyers, and they're all **very rich and well off** (the offenders), so I'm 90% sure that they *all* had **private investigators** [...]. I'm so **positive** that they tried to **track her down** and they *paid her to do it* (my resident advisor) [...]. It's *awful*, the **system [favours] who ever has the most money**.

Quoiqu'il en soit, l'étudiante ressent de l'impuissance et du désespoir face à leur acquittement. Lorsqu'elle essaye d'obtenir des explications sur ce jugement, il lui est dit que le procureur de la poursuite n'a gardé aucune trace des discussions à huis clos ou lors du procès et que de toute façon, il a démissionné depuis lors. Elle se voit donc contrainte de tourner la page sans comprendre.

Les deux étudiantes parlent ensuite d'une victimisation secondaire par le système judiciaire, produite par ses doutes sur la véracité de l'agression, la minimisation de sa gravité, la responsabilisation de la personne, et la répétition en détail des faits (*Charlotte et Isabella, supra*). Bien qu'empressées d'informer la police, elles disent que ce processus de dévoilement leur a été émotionnellement lourd. Toutes deux soutiennent aussi que la police a cherché à cacher ses « erreurs » et espère qu'elles abandonnent l'affaire. *Isabella* a dû prendre une décision immédiate sur l'accord avec la police durant la séance de médiation (*supra*). Et même si le document volumineux lui paraissait correct à sa première lecture, il ne répondait pas à toutes ses demandes et elle ne l'a donc pas signé :

No this is *not* what I wanted, and sadly **I can't bring it up in trial** because *I signed* a confidentiality agreement during that mediation – I can tell people, but I just can't bring it up in trial [...]. They've been doing stuff like that *since* it all started. I've disclosed and they're **trying really really hard to**

*hide me*, they're trying to **undo everything that I've ever said** [...]. They **disregarded me terribly** because they were trying to **hide the fact that it was** (a sexual assault) [...]. They **revictimized** me by just **continuing** to treat me horribly.

Puisqu'elle a aussi signé une entente de confidentialité avant le début de la médiation<sup>50</sup>, elle n'a pas pu les rediscuter durant l'audience.

Pour *Charlotte*, c'est son identité cachée par l'interdiction de publication<sup>51</sup> qui a été demandée en cour par la défense, et allouée par le juge, qui la fait sentir bien inférieure. Lors des entrevues avec les journalistes, l'étudiante doit notamment cacher son visage. Cette ordonnance lui paraît donner l'impression que l'agression sexuelle ne lui est jamais arrivée, alors qu'elle ne désire rien de plus qu'être vue comme une « vraie » personne, c'est-à-dire non réduite à l'identité d'une de ces personnes assaillies.

It *removes* your identify from it and it is **constantly reminding you** that you're **not important** for this case and *it didn't actually* happen to you, which is what the system does because when you go forward as soon as the police gets involve **it's not your story anymore and you have no ownership of it**. It becomes the *prosecutors*, so the **state against the abused** and **you just become a witness to the crime**. **You have no say in anything**, you *don't* even have your own lawyer to look out after you.

Lorsqu'elle cherche à comprendre pourquoi le juge a autorisé cette restriction, le procureur lui dit que cette partie a été supprimée de la transcription. *Charlotte* enrage, car le système judiciaire continue, selon elle, ce cercle vicieux où il essaie de la discréditer en la tenant responsable de l'agression sexuelle. En outre, puisque que le système judiciaire ne lui a point fourni l'information importante sur son cas, elle se sent poussée à constamment s'en charger elle-même :

A lot of the stuff they **wouldn't offer information** to me (the prosecutor and the detective) like **I had to call them and try really hard to get answers out of either of them about what was**

---

<sup>50</sup> Toutes les parties qui participent à la médiation signent une entente de confidentialité de sorte que « tous les documents produits aux fins de la médiation et toutes les déclarations faites durant la séance de médiation sont exempts de préjudices et ne peuvent servir comme preuve devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) ou lors de toute autre instance civile » (Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, 2020, paragr. 1 et 2).

<sup>51</sup> Une interdiction de publication est « une ordonnance du tribunal qui empêche toute personne de publier, de diffuser ou d'envoyer tout renseignement qui pourrait révéler l'identité d'une victime, d'un témoin ou d'une autre personne qui participe au système de justice pénale. Cette ordonnance vise à permettre aux victimes, aux témoins et à d'autres personnes de participer au système de justice sans en subir des conséquences négatives » (Gouvernement du Canada, 2021, paragr. 2). Dans ce cadre de notre recherche, nous rappelons que nous garantissons l'anonymat de l'étudiante.

**happening.** Yeah they don't just provide me with important information about the case, and half the time too he would be like we **can't talk about this**, or like you **don't need to know**.

La participante en est bien découragée.

En définitive, *Isabella* et *Charlotte* nous disent que le système judiciaire leur fait sentir qu'elle sont sans valeur. Elles ne se sentent certes pas appuyées par le système dans leur poursuite criminelle, et ont l'impression d'être passées sous le silence parce qu'elles sont poussées à se taire et confinées dans ce qu'elles ont le droit de dire. Leurs propos font montrer qu'il semblerait être plus facile d'imposer la faute à quelqu'un lorsque sa voix est réduite, et son visage caché.

De surcroît, *Isabella* parle d'une certaine culture policière où la police serait portée à ne pas croire l'agression sexuelle racontée en raison de croyances assez partagées. Dans les faits, seul le premier policier a réagi au dévoilement d'*Isabella*. Il l'a dirigée vers un détective. Avant même qu'elle ne commence l'entrevue avec lui, celui-ci annonce qu'il prend sa retraite dans trois semaines, ce qui lui donne déjà l'impression qu'il souhaite passer rapidement sur son cas. À la fin de son témoignage, le détective ferme la caméra pour lui poser d'autres questions : sa relation avec l'offenseur, si elle l'a déjà rejeté, sa consommation d'alcool et de drogue lors de la soirée, et la façon dont elle était habillée. À ce moment, il est clair pour *Isabella* qu'il ne la croit pas :

I think he was a **very sexist person**, and he was like "oh **she's not hysterical so clearly she's lying**". That was the assumption, and what he had indicated through his *behaviours* to me was that he **didn't believe** me because **I wasn't reacting in that normal way**.

L'étudiante dit qu'elle avait arrêté de pleurer après avoir parlé au premier policier, et à son avis, c'est cette absence de larmes qui aurait conduit le détective à évaluer son cas comme non inquiétant. À la suite, *Isabella* apprendra que son cas n'a pas été amené plus loin car l'offenseur ne l'a pas touché dans des endroits sexuels.

It was *very* **unprofessional** [...] there should have been **disciplinary actions** [...]. He (the detective) was retiring but he wanted to **downplay it so he could retire early**, like everything he did was for *himself*, so clearly it was a **horrible situation with him** but **he was lying** kind of thing.

L'étudiante en déduit l'existence de croyances discriminatoires sur le profil des personnes qui ont vécu une agression sexuelle au sein des services de police qu'elle a rencontrés. Ces croyances lui semblent former une culture qui fait abstraction des agressions sexuelles rapportées tout en tenant la personne qui la reporte responsable. *Isabella* dit aussi que les plaintes déposées auprès de la Commission des services policiers sont examinées à l'interne, ce qui selon elle démontre la discrétion allouée au système policier. C'est pour cela qu'elle n'a pas persisté dans cette voie. Elle ne leur fait plus confiance et ne veut plus avoir affaire avec eux.

Sous ce thème du système judiciaire, ces deux étudiantes nous disent que la procédure légale leur a été peu propice : l'agression sexuelle n'a pas été attestée, et leurs démarches ont suscité de grands ébranlements. Les deux déconseillent fermement de passer par le système légal.

#### 5.2.4 Diffusion médiatique sans grand succès

Le dernier thème analytique sur les barrières au niveau systématique vécues par les interviewé(e)s porte sur l'inopportunité ressentie de l'intervention médiatique. *Charlotte* a l'impression que certains reportages accordent trop souvent un plus grand poids à la version de la défense. Ils se basent dans ces cas sur les conclusions du procès, et utilisent notamment les citations des procureurs de la défense, qui furent (et sont encore) agressives et dommageables pour l'étudiante. Ces publications mèneraient là encore, selon elle, à la tenir responsable de l'agression.

À titre d'exemple, un article ce termine par : « c'était consensuel tout au long ».

It *doesn't* hold the **same weight** just in general, **in the public's perception**. Especially because it **wasn't proven**, it was *just* an allegation [...]. Throughout the *whole* trial (the defense lawyers) were trying to say that *I'm* just a slutty person, that's it's in *my* character to have sex, that *I'm* a liar and just doing this for attention. So all the comments in these articles would **reflect** and **show** that [...]. And then because there's this publication ban, **I can't respond to it**, I can't say anything about my side of it or about what happened, so it's basically what the prosecutor or the defense lawyer said that *would* go, it's just **very problematically portrayed**.

Et vu son interdiction de publication, *Charlotte* est restreinte dans la contre-réaction qu'elle peut apporter. Elle ressent encore une fois un abus de pouvoir.

De façon intéressante, à l'encontre de *Charlotte*, *Renée* ne comprend pas comment une personne affectée par un incident sexuel peut prendre la parole aussi facilement devant les caméras, et souhaiter que son visage soit reconnu.

Quelqu'un qui est *prêt* aujourd'hui à se mettre derrière la caméra et devant les médias a *forcément déjà accepté que c'est déjà arrivé, a réalisé que le fait d'en parler publiquement va l'aider à surmonter l'incident* [...]. Pour moi, tant qu'il n'y a **pas** de *figure publique* à qui l'on peut associer cet incident, **ça va**.

En nous basant sur ses propos, nous pouvons dire qu'émotionnellement elle gère encore l'agression. Il en ressort à nouveau que le fait de vouloir parler publiquement de l'incident et de ses suites dépend de l'avancement dans la reconnaissance et l'acceptation de l'agression.

#### 5.2.5 *En synthèse*

Cette dernière catégorie a voulu montrer que du point de vue de l'expérience subjective des participant(e)s, les systèmes d'aide formelle ont suscité de nombreuses épreuves dans le parcours de dévoilement. Si l'on peut introduire le contexte d'une certaine « culture » systématique, c'est au sens que les discours de ces étudiant(e)s présentent une récurrence sur la question de la gestion des agressions par les institutions rencontrées. En effet, pris ensemble, les propos d'*Isabella*, *Renée*, *Victoria* et *Charlotte* avancent que ces systèmes d'aide formelle exercent une violence par leurs lenteurs, leurs non-réponses, leurs pratiques et croyances dominantes, leurs images médiatisées, et que tous leur semblent contribuer à effacer l'agression et à responsabiliser la personne qui la rapporte. Dans cette optique, ils ignorent le support nécessité par ces personnes affectées, les découragent, et imposent un contrôle sur leur dévoilement en les poussant plutôt au silence. Nous retrouvons précisément, dans les traits de ces barrières au niveau systématique ceux de la *culture du viol* notés au chapitre 1 (Ahrens, 2006 ; Buchwald, 1993 ; Lalonde 2014 ; SSMU, 2017 ; Université d'Ottawa, 2019b).

## **Conclusion : le processus de dévoilement**

Tout comme les interviewé(e)s ont progressé dans leur appréhension de l'agression, ils/elles progressent aussi dans leurs logiques de dévoilement, ainsi que dans les types de dévoilement (spontané, justifié par des motifs personnels, et justifié par des motifs altruistes) – trois notions que nous introduisons.

Les participant(e)s en parlent en général d'abord à des sources informelles (réelles ou virtuelles), parce que cette voie leur semble plus facile et aisée. Les personnes recherchent chez l'interlocuteur/interlocutrice de l'empathie, de l'écoute active, de la compréhension et un support. Pour l'essentiel, les sources informelles rencontrent assez souvent leurs attentes comme le note la littérature (Ahrens & Campbell, 2000 ; Banyard, Moynihan, Walsh, Cohn & Ward, 2010 ; Dunn, Vail-Smith & Knight, 1999 ; Littleton, 2010 ; Orchowski, Untied & Gidycz, 2013). La moitié des étudiant(e)s ont ensuite recours à un service formel dans l'objectif d'obtenir de l'aide professionnelle, autant d'un point de vue émotionnel, psychologique ou légal, que pour obtenir des conseils sur les manières de procéder. Notre étude montre ainsi une tendance divergeant de la littérature, qui note que les étudiantes sont davantage susceptibles d'en parler à une amie (Fisher, Daigle, Cullen & Turner, 2003 ; Sabina & Ho, 2014 ; Université d'Ottawa, 2016).

En réponse à la question énoncée au dernier chapitre, les participant(e)s qui remarquent que l'agression a eu un impact négatif sur leur performance scolaire et professionnelle indiquent, à la suite de leur dévoilement, un relèvement graduel de leur concentration et motivation. Une bonne expérience de dévoilement aide, en règle générale, à restaurer l'émotivité accrue par l'agression, favorisant ainsi cette reprise.

D'un point de vue inverse, les réponses inappropriées à la suite d'un dévoilement, tant des aidants informels que formels, apparaissent dommageables pour la suite du processus.

L'étudiant(e) risque d'hésiter à reparler de l'agression, de la narrer de façon impersonnelle ou partielle, jusqu'à ce qu'il/elle regagne de la confiance en soi. Les réponses déplacées peuvent aussi nuire à la relation de l'étudiant(e) avec l'interlocuteur/interlocutrice, surtout si cette dernière était une amie proche, alors qu'au contraire, une réponse valorisante peut aider à resserrer un lien.

Telles que narrées, les épreuves rencontrées auprès de services d'aide formelle semblent former le contexte d'une sorte de culture systématique qui nie l'agression et réduit ces personnes au silence. Dans de tels cas, ces voies d'aide infligeraient de plus grandes conséquences à long terme, notamment par la voie d'une non-reconnaissance judiciaire de l'agression et par des reportages orientés.

Les participant(e)s constatent aussi que certaines pressions externes ont ajouté une épreuve supplémentaire dans le processus de dévoilement. Sur le plan de la procédure, ce peut être un délai pour déposer sa plainte au Tribunal, ou un ordre de priorité pour accéder à une aide comme le SASS. Dans ces cas, le stress augmente et la personne peut se tourner vers d'autres soutiens. Une contrainte économique apparaît en outre dans les frais judiciaires, ayant incité dans un cas à organiser une collecte de fonds. Soulignons enfin certaines tendances culturelles qui, telles que mentionnées, brimeraient la possibilité de parler d'agression sexuelle et risqueraient d'en rejeter la faute sur la femme qui l'a éprouvée. Ces circonstances peuvent réprimer son désir de se confier dans l'immédiat à la famille (et ainsi à les proches). L'angoisse peut toutefois s'atténuer avec le temps, et permettre d'informer les familiers. Elle s'est aussi montrée surmontable en cas de bonne compréhension du consentement ; il n'y aurait pas alors d'inquiétude de se voir imposer la faute. Ces différentes contraintes entrant en jeu dans le dévoilement, varient selon l'expérience unique : forme d'agression, degré de violence, lien avec auteur(s), traumatisme antérieur, réaction de

l'entourage, et connaissance sur le contexte. Cet aspect de pressions extérieures n'est pas évoqué dans la littérature existante et viennent donc l'approfondir de façon intéressante.

Nous avons finalement remarqué qu'une seule participante a approché l'auteur pour vérifier ses intentions. Pourquoi les autres participant(e)s serait-ils/elles réticent(e)s à l'idée d'en parler directement à le/les offensé(e)s ? Sur la base de nos données et des recherches de Vanhamme (2016 ; 2020), nous pouvons avancer que les personnes voudraient d'abord se distancier d'un offensé(e) pour retrouver la sérénité autant que possible. Elles ne souhaitent pas s'exposer à de nouvelles émotions frustrantes, ne savent pas comment aborder le sujet et désirent oublier l'épisode. La volonté de confronter l'offensé(e) repose de toute façon sur l'expérience unique de la personne et les circonstances propres à chaque cas (degré de violence, crainte, lieu...). Elle est aussi sujette au changement.

## CONCLUSION FINALE

### *Le schéma de compréhension*

Les résultats de cette thèse indiquent que les étudiant(e)s de l'Université d'Ottawa arrivent progressivement à dévoiler une expérience d'agression sexuelle vécue pendant leurs études postsecondaires. Les quatre catégories finales servent à expliquer le processus menant à la décision de dévoiler. Les personnes à l'étude vivent premièrement un moment d'incertitude sur la nature et la gravité de l'agression traversée. Elles savent que l'événement a pris une tournure malheureuse, et elles sont en état de choc : elles ressentent toutes de fortes émotions (l'impuissance, l'inquiétude, la honte, la colère) et certaines en sont physiquement malades. De surcroît, alors que la majorité d'entre elles s'imposent le blâme de l'agression, quelques autres sont sûr(e)s qu'ils/elles ne l'ont pas incitée. En tout état de cause, ces personnes s'auto-aveuglent sur le malaise ressenti tout en cherchant à tout prix à le perdre de vue et à le normaliser. Autrement dit, elles refusent d'admettre qu'elles ont été assaillies, car émotionnellement cela est trop lourd à digérer. Elles essayent donc de se réajuster à l'épisode fatidique pour reprendre leurs activités quotidiennes. Dans le fond, elles essaient de reprendre un contrôle sur leur corps, leurs émotions et leurs pensées. Certaines agissent de façon nuisible à leur bien-être simplement pour apaiser la douleur liée au traumatisme. Ce sont des réponses de défense. À ce stade de choc et de réajustement, les participant(e)s à l'étude ne veulent pas parler de leur situation critique et troublante. Oublier leur semble la seule façon de se reconstruire.

Graduellement, par une voie de temps unique à chacun(e), et dans leurs interactions avec les autres, les interviewé(e)s arrivent deuxièmement à désigner l'incident en tant qu'agression sexuelle et à l'accepter, en partie, pour passer à autre chose. Les interviewé(e)s s'aperçoivent en fait que les ébranlements de l'épisode malencontreux persistent à les perturber, et par là, scrutent

une sorte de justification sociale de ce qu'elles ont vécu. Ces personnes questionnent l'existence d'un problème, d'une sorte d'agression, et même si quelques-unes en parlent d'abord avec réticence pour tenter encore mieux d'effacer le problème, à le normaliser, la plupart souhaitent valider leurs propres impressions et réflexions sur celle-ci. Elles s'informent alors sur le sujet, et narrent leur expérience sur des plateformes sociales en ligne, et à certaines personnes de choix (parents, sœur, amies, police, professionnel(le)s du domaine, offensé(e)), où elles se forment une meilleure idée de l'agression à partir des réactions obtenues. Or, pendant ce temps, les étudiant(e)s s'efforcent toujours en partie de l'ignorer. Dans l'ensemble, c'est donc une accumulation de moments (gestes sexuels, messages agressifs, histoires similaires), ou un moment précis et frappant (une formation à l'école, une rencontre avec une professionnelle du domaine, une tristesse soudaine) qui mène la personne à mieux comprendre qu'elle a bel et bien été agressée sexuellement. À ce stade de validation, nous observons que les interviewé(e)s progressent dans leur appréhension de l'agression et parviennent à nommer en tant que telle la situation vécue. La grande majorité des interviewé(e)s sont donc prêt(e)s à y réfléchir pour chercher une façon de la gérer : que ce soit d'un point de vue émotionnel, psychologique, légal, ou en vue d'améliorer le contexte et de prévenir les agressions. La personne va faire appel à son sentiment de justice, c'est-à-dire qu'elle agira selon une certaine réflexion morale pour parvenir à juger sa situation en l'identifiant et en l'exprimant à terme. S'il y a lieu, elle se réfèra à un événement similaire de son passé pour appuyer sa compréhension de l'agression (en l'occurrence qu'elle a réellement été agressée sexuellement) et du coup, des décisions qu'elle devrait assumer (ou ne pas assumer).

Troisièmement, les personnes à l'étude avancent dans l'idée qu'il convient de tout dévoiler. Elles adaptent leur regard intérieur sur ce qui leur est arrivé et décident oui ou non d'en parler pour acquérir toutes sortes d'aides. Leur dévoilement est *spontané* et non-intentionnel, *justifié par des*

*motifs personnels*, où elles négocient une aide réfléchie et adaptée, ou *justifié par des motifs altruistes*, lorsqu'elles arrivent à en parler pour viser les autres. Ces raisons qui mènent les étudiant(e)s à prendre la parole sur l'agression, éclairent les réponses qu'ils/elles souhaitent obtenir et celles qui sont considérées comme inappropriées et dommageables à leur bien-être. Étudier les deux facettes de l'agir, c'est-à-dire les raisons qui pèsent sur la décision de dévoiler ou de ne pas dévoiler l'agression, est un concept important de la sociologie pragmatique (SP) qui permet d'accroître la compréhension des épreuves survenues au cours de l'expérience. Tel qu'il a été mentionné, après avoir d'abord été dépité par la réplique de l'interlocuteur/interlocutrice ou par son peu d'empressement d'aide à gérer la situation, la personne peut recourir à un dévoilement partiel, ou impersonnel, jusqu'à ce qu'elle regagne l'estime de soi.

Quatrièmement, pendant leur recherche d'aide chez différents professionnel(le)s et services formels, quelques étudiantes ont décrit la présence du contexte d'une certaine culture systématique où elles n'ont pas bien été accueillies ou supportées, et elles ont enduré une autre forme de violence dans leur dévoilement. Les rencontres auprès de ces services leur ont été, à tout le moins autant, si pas plus traumatisantes que l'agression elle-même. Elles nous disent qu'elles se sentent maltraitées et qu'elles se fient à leurs proches pour les aider à soigner cette commotion.

#### *L'intérêt de la sociologie pragmatique (SP)*

Sur la base de la SP, le dévoilement d'une agression sexuelle représente le résultat de nombreuses épreuves<sup>52</sup> qui amènent en soi une incertitude au cours de l'action. Cette théorie, et ces six concepts-clés retenus pour notre thèse, pénètrent bien notre objet de recherche, dans la mesure où ils aident à montrer comment évoluent les logiques et raisonnements des étudiant(e)s à l'égard de leur expérience de dévoilement et permet de capturer certaines contraintes extérieures.

---

<sup>52</sup> On retrouve le concept de l'épreuve (Nachi, 2009 ; 2018) dans les quatre catégories finales qui servent à répondre à la question de recherche, et plus particulièrement aux pages 78 et 85.

Durant les entretiens, elle nous a permis de les aider à mettre un sens sur l'agression traversée – à explorer, mobiliser et exprimer leurs motifs d'action tant que leurs positions prises quant à l'agression vécue. Au fond, il faut se rappeler que les jugements et les réflexions des interviewé(e)s changent constamment dans leurs interactions avec les autres (en vertu de l'environnement), et c'est pour cette raison que les tournants décisifs qui les poussent à agir ou non, sont bien actifs au cours de l'épreuve. Tous/toutes ont certes la compétence d'adapter leurs actions à la situation, et leurs actions se fondent ainsi à partir du sens qu'ils/elles attribuent à la situation.

### *Les points importants à discuter*

Nous considérons qu'il est important maintenant de relater de manière générale les avantages et les désavantages associés à l'expérience de dévoilement des interviewé(e)s. Commençons avec les avantages.

À l'exception de réponses dites inappropriées, les personnes à l'étude rapportent le plus souvent que le fait de dévoiler l'agression sexuelle les aide à minimiser l'impact ressenti, et à surmonter leurs sentiments de culpabilité, de honte et de colère. Certaines sont parvenues à repousser leurs pensées suicidaires et gagnent un sens d'espoir pour leur futur. La communication déclenchée par un tel dévoilement peut donc aider ces personnes à valider, réaliser et accepter l'agression vécue, tout en apprenant à mieux s'exprimer sur le sujet. Elle les pousse à percevoir et comprendre l'agression sexuelle d'un autre point de vue et incite les interlocuteurs/interlocutrices à partager, de la même façon, une situation similaire qu'ils/elles auraient peut-être vécu(e)s. La mise en commun d'histoires permet aux interviewé(e)s de ne pas se sentir seul(e)s même s'ils/elles ont l'impression de l'être.

Le fait de dévoiler restaure petit à petit leur vie sociale, qui a pris du recul après l'agression sexuelle. La majorité des étudiant(e)s recommencent à sortir avec leurs ami(e)s et regagnent leur

désir sexuel. De plus, après en avoir parlé, ils/elles sont capables de mieux se concentrer dans leurs activités quotidiennes ; ils/elles sont plus motivé(e)s à l'école et dans leurs buts professionnels et nous présumons selon leurs propos, qu'ils/elles se sentent alors plus détendu(e)s après l'avoir exprimé (bien sûr, sans tenir compte des suites de réponses inappropriées).

Les réponses positives à la suite d'un dévoilement offrent un sens de soulagement et de sécurité chez ces personnes, qui sert (en grande partie) à contourner et annuler les réactions négatives qu'elles peuvent recevoir à certains moments. Dans la majorité des cas, les étudiant(e)s prétendent recevoir un support continu d'aidants informels. Les réponses dites positives et appropriées par les interviewé(e)s les rendent plus confortables à l'idée de reprendre la parole sur le sujet dans le futur. Par ailleurs, parler de l'agression sexuelle entraîne certaines personnes à créer un réseau de soutien et d'action, autant pour améliorer les politiques et le discours sur l'agression sexuelle que pour aider et sensibiliser leur communauté. Celles-ci adoptent, en quelque sorte, un rôle d'activiste envers ce problème social. D'autres interviewé(e)s soulignent que signaler l'agression à leur famille ou à un/une ami(e), quelque temps après, a suscité un rapprochement.

Référons-nous maintenant aux désavantages associés à l'expérience de dévoilement. En nous basant sur la littérature examinée au premier chapitre et sur les propos des interviewé(e)s, nous savons qu'une connotation négative se rattache souvent au statut de « victime » d'agression sexuelle, au sens où la personne serait perçue comme provocante, fragile, émotionnelle, etc. Il se montre donc difficile et inconfortable pour la personne d'exposer souvent sa situation « de victimisation » aux regards des autres, et cela, particulièrement si elle a déjà été exposée à des réactions décevantes et humiliantes.

Il est pertinent d'ajouter ici que les personnes à l'étude mentionnent, au-delà de la littérature existante (Allen, 2018 ; Breitenbecher & Scarce, 2001 ; Conroy & Cotter, 2017 ; Fisher

et al., 2003 ; Koss, 1998 ; Krebs, Lindquist, Warner, Fisher & Martin 2007 ; Sabina et Ho, 2014 ; Sinha, 2013 ; Statistique Canada, 2020), quelques raisons pour ne pas avoir signalé l'agression sexuelle à la police. L'événement ne les dérange plus ; elles n'ont pas confiance en la police ; la police ne croira pas une femme de couleur ; la démarche sera émotionnellement lourde.

Toujours dans la réticence à considérer que c'est une agression sexuelle et à vouloir en parler auprès de la police, ou auprès d'un tiers, Vanhamme (2016 ; 2020) fait valoir en sus que l'agression et sa résolution est un tort intime qui appartient à la personne. De ce fait, nos participant(e)s peuvent d'abord se retenir d'y penser et d'en parler parce qu'ils/elles veulent retrouver la sérénité comme possible, et ne désirent point envenimer la situation. En effet, la plupart des étudiant(e)s nous répètent qu'ils/elles ne souhaitent pas perturber leurs proches et, parfois, veulent gérer l'agression de son côté. Lorsque la personne ne sait plus quoi faire par elle-même, c'est là qu'elle visera souvent l'appel à un tiers. Comme dernier choix la police pourra intervenir, l'idée pouvant survenir de son entourage.

La personne ayant vécu une agression sexuelle peut encourir des inconvénients dans son milieu social et professionnel, peu importe qu'elle décide, ou non, de confier l'agression à un autre. D'un côté social, certain(e)s étudiant(e)s constatent parfois que leurs proches les perçoivent et les traitent différemment après leur avoir narré l'événement. Les réponses inappropriées de leurs proches les affectent abondamment, dans la mesure où ils/elles peuvent perdre confiance en cette personne et éviter de partager d'autres sujets intimes avec elle. De surcroît, le dévoilement ne conduit pas toujours à surmonter l'agression sexuelle vécue pour autant. Les conséquences émotionnelles, relationnelles de l'agression peuvent persister, ainsi que la peur d'en parler, surtout avec son partenaire intime.

En lien aux désavantages professionnels, les procès et multiples rencontres avec les avocats et procureurs peuvent affecter le cours des études, et mener en conséquence à rechercher des accommodations scolaires. Sur le plan de l'emploi, le sujet du procès autant que celui de l'agression tendent à être évités, en raison de jugements et regards négatifs craints ou précédemment endurés. L'employeur sera alors plutôt avisé d'une absence pour des raisons personnelles ou médicales.

Dans l'ensemble, il est apparu épuisant pour les étudiant(e)s de continuellement avoir à expliquer leur agression : aux professionnel(le)s dans le système judiciaire pour engager une poursuite criminelle ; aux professeur(e)s pour obtenir des accommodations scolaires ; aux collègues/colocataires pour assurer la sécurité de chacun(e) ; et aux proches pour expliquer un comportement parfois inhabituel. Le fait d'en parler peut être vu comme une épreuve de confiance, une perte de son temps, une occasion d'embarras de part et d'autre... L'expression du malaise s'évoque sur une ligne de temps unique pour chacun/chacune, en vertu de leur propre caractéristique et expérience vécue. À cet égard, nos résultats indiquent, au-delà de la littérature examinée, que les participant(e)s nécessitent le plus souvent entre quelques semaines et quelques mois pour concrétiser l'agression sexuelle subie. Ils/elles leur faut aussi du temps pour se relever convenablement de l'agression. C'est un processus complexe sur lequel peut peser une contrainte de délais. Nos résultats renforcent donc les études de (Conroy & Cotter, 2017 ; NASEM, 2018 ; Stermac, Horowitz & Bance, 2017), au sens où certains systèmes d'aides (dont le système légal) sembleraient ne pas respecter le temps et les efforts nécessaires chez une telle personne agressée, pour parvenir à saisir l'agression et vouloir la résoudre.

Bien que les réactions inappropriées découragent certes les interviewé(e)s à reprendre la parole sur l'événement, elles peuvent aussi inciter à de plus grands dévoilements, pousser à un

engagement plus intense pour obtenir justice et sensibiliser la communauté. Cette prise en compte surgie de nos résultats apporte un nouveau savoir dans la littérature.

S'il ressort de notre étude qu'il est bien favorable pour la personne de ne pas devenir la cible de réponses inappropriées dans son dévoilement, nous ne pouvons pas pour autant dire que cette absence les mènerait plus vite à reconnaître l'agression et à s'en remettre. Nous savons cependant qu'une réaction de support l'aide à surmonter les répercussions négatives de l'acte, qu'elle découle d'un aidant informel comme le précise déjà la littérature (Ahrens, Campbell, Ternier-Thames, Wasco & Sefl, 2007 ; Barker & Pistrang, 2002 ; Goodman & Smyth, 2011; Ullman, 2010), ou par ailleurs, le cas échéant, d'un aidant formel, connaissance inédite apportée par notre recherche.

#### *Le plus grand souci relevé de notre enquête*

Selon notre sensibilité et notre savoir criminologique, il nous semble important de revenir sur le plus grand souci qui émerge de notre enquête. La « culture du viol » retrouvée dans ce que nous avons nommé « le contexte d'une culture systématique » sur la base des entretiens, nous l'avons vu, dé motive toute décision de dévoiler l'agression et de continuer le processus d'aide. Elle facilite en plus des réponses inappropriées de la part des interlocuteurs/interlocutrices qui peuvent d'ailleurs ne même pas s'en rendre compte. Cette culture qui sert à nier et justifier l'agression connue semble, d'après nous, perpétuer certaines croyances sociales (mythes et stéréotypes) de l'agression sexuelle dans la société et dès lors dans le discours courant qui circule sur elle. Au fil de notre étude, nous avons remarqué que les croyances sociales du contexte retenues par les participant(e)s eux-mêmes nuisent avant tout à leur compréhension de l'agression, au sens où leur expérience peut paraître loin d'une « vraie » agression, et du coup, leur position loin d'une

« vraie » personne agressée. Il nous en revient de reconnaître et accepter que l'agression sexuelle est une épreuve difficile.

Lorsque c'est difficile, nos résultats montrent un intérêt des participants à se tourner de certaines plateformes sociales et collectives. En nous appuyant sur l'étude de Alaggia et Wang (2020), les réseaux sociaux représenteraient peut-être une sorte de tournant environnemental pour le dévoilement de l'agression sexuelle. Par là en effet, les personnes affectées peuvent sortir du silence, et choisir d'en parler anonymement à une audience sélectionnée. À un commentaire inapproprié récolté dans ce contexte (qui fut pourtant rare dans notre enquête), d'autres viendront certainement à leur défense. Toutefois, selon notre étude, ce type de communication n'est pas aussi valorisant qu'un dialogue personnel auprès de proches. Il n'en reste pas moins une ressource.

Sur la culture du silence toujours, nous nous sommes aperçue, lors du recrutement de participant(e)s pour cette thèse, que le sujet de recherche rendait des étudiant(e)s, et des membres du personnel, inconfortables. Il est important de continuer à parler de la problématique pour briser les stigmas et les conceptions sociales qui existent sur l'ensemble des agressions sexuelles. Nous estimons qu'il faut continuer à normaliser cette discussion pour pousser à un changement dans les politiques et les procédures, et bien davantage pour enseigner comment proprement réagir après un dévoilement, et être capable de reconnaître ces formes de violences (qui ont peut-être été vécues ou *infligées* sur un tiers). Comme le mentionnait une participante, une agression sexuelle est un crime intime, et devrait alors rester dans l'intimité lorsqu'on en parle dans un milieu éducatif. Cela revient à dire que le dialogue entourant l'agression sexuelle devrait se faire à l'échelle humaine, en personne et à l'aide d'exemples réels, au lieu de perdre son contexte, notamment, dans les lignes d'un paragraphe d'une certaine politique. Cela serait à nos yeux à la fois pertinent, enrichissant, et permettrait une vraie différence pour l'auditoire. Dans ce fil, et à la suite de certains participants,

il nous semble que le discours social sur l'agression sexuelle (son éducation et ses méthodes de prévention) devrait également viser l'autre partie, c'est-à-dire ceux et celles qui auraient commis une agression sexuelle, et qui nécessiteraient peut-être une telle progression vers sa reconnaissance.

### *Nos résultats et leur généralisation envisageable*

Comme pour toute recherche, il convient de se demander si et jusqu'où nous pouvons replacer nos résultats dans un contexte sociopolitique plus large. Nous jugeons, après réflexion, qu'ils peuvent appuyer le contexte plus général de dévoilement d'un tort intime (tel que se faire battre ou voler), parce qu'ils touchent au caractère privé de la personne ; le dire ou non demeure donc à sa discrétion. De plus, en nous appuyant sur l'étude réalisée par le Gouvernement de l'Ontario (2019) et celle de Statistique Canada (2020), il ressort que les résultats de cette thèse peuvent, comme nous en avons posé l'hypothèse, être effectivement appliqués plus largement aux membres de la population étudiante de l'Ontario qui ont été agressés sexuellement au cours de leurs études postsecondaires. Nos résultats sont en conformité avec les leurs sur les points qui suivent : un nombre élevé d'Ottavien(ne)s déclarent avoir été agressé(e)s sexuellement, mais peu le signalent à la police. Ce sont les étudiantes en milieu postsecondaire qui affirment le plus souvent avoir été agressées sexuellement, et quelques-unes indiquent que l'agression a été commise par un ou d'autre(s) membre(s) de la population étudiante. Par ailleurs, en réponse à l'agression, les étudiantes peuvent changer leurs routines et leurs habitudes, et éviter des endroits qui leur rappellent l'acte (ce qui, nous l'avons dit, agit en tant que stratégie d'adaptation pour s'auto-aveugler du malaise ressenti).

Néanmoins, par contraste avec nos résultats, l'étude de Statistique Canada (2020) indique que peu d'étudiantes dévoilent leur agression à une source formelle. Or, nous avons montré que

plusieurs personnes ont recours à un service d'aide formel (sur les plans émotionnel, psychologique ou légal). Si les participant(e)s aux deux recherches n'ont que rarement identifié ces voies d'aide formelle, cela ne signifie pas pour autant qu'elles n'étaient point présentes. Par contre, les participant(e)s de notre étude ont identifié différentes raisons pour ne pas signaler l'agression à la police, notamment parce qu'elle n'était pas assez grave selon eux(elles), sur quoi insiste aussi l'étude de Statistique Canada (2020).

Bref, nous jugeons que nos résultats peuvent être étendus aux étudiant(e)s d'études postsecondaires de l'Ontario, et peuvent appuyer l'expérience plus générale de dévoilement d'un tort intime, mais cela nécessitera d'être confirmé par des études futures.

### *Les recherches futures*

Pour terminer, nous ne citerons que deux des pistes de recherche future que nous avons cernées, car elles nous paraissent essentielles. En premier lieu, l'on ne sait que peu de choses, en dehors des procès, sur la prise de conscience et le processus de reconnaissance de l'agression chez l'offenseur ; les questions de culture du viol et de prévention de l'agression s'y rattachent nous semble-t-il. En second lieu, il serait également intéressant qu'une étude sur l'expérience de l'agression sexuelle touche les hommes (nous n'avons eu qu'un participant masculin), les personnes homosexuelles ou bisexuelles, celles avec une incapacité intellectuelle ou physique, ainsi que celles appartenant à différents groupes ethniques (pour observer de plus près les obstacles culturels du dévoilement). Par ailleurs, la population qui a spécifiquement décidé de garder sous silence l'incident mériterait d'être étudiée davantage ; ce savoir ajouterait à la réticence de dévoiler son agression, et aux répercussions prolongées de l'acte... mais comment les trouver et les convaincre de participer à une recherche ? Comment ne pas se demander si leur participation ne pourrait pas représenter pour eux(elles), justement, un premier pas vers le dévoilement ? Notre

thèse a voulu lever un bout du voile qui recouvre le dévoilement d'une expérience d'agression sexuelle et a ouvert ce faisant, un large espace de nouveaux questionnements.

## BIBLIOGRAPHIE

- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. (2015). *L'agression sexuelle et le Code criminel du Canada*. Tiré de <http://undroitdefamille.ca/lagression-sexuelle-et-le-code-criminel-du-canada/>
- Ahrens, C. E. (2006). Being silenced: the impact of negative social reactions on the disclosure of rape. *Am J Community Psycho*, 38(0), 263-274. doi: 10.1007/s10464-006-9069-9
- Ahrens, C. E., & Campbell, R. (2000). Assisting rape victims as they recover from rape: The impact on friends. *Journal of Interpersonal Violence*, 15, 959–986. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1177/088626000015009004>
- Ahrens, C. E., Campbell, R., Ternier-Thames, N. K., Wasco, S. M., & Sefl, T. (2007). Deciding whom to tell: Expectations and outcomes of rape survivors' first disclosures. *Psychology of Women Quarterly*, 31, 38–49. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1111/j.1471-6402.2007.00329.x>
- Ahrens, C. E., Stansell, J., & Jennings, A. (2010). To tell or not to tell: The impact of disclosure on sexual assault survivors' recovery. *Violence and Victims*, 25, 631–649.
- Alaggia, R., Wang, S. (2020). “I never told anyone until the #metoo movement”: What can we learn from sexual abuse and sexual assault disclosures made through social media? *Child Abuse & Neglect*, 103, 1-10. Tiré de [https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213419304880?casa\\_token=9TFCzQ4F8ZgAAAAA:tAzgzUkYZChtQ4eUwZZ5HZdxnLvRYib5twN3Q4CG\\_alNmVPWT5bSR3WuANAShM1dxD3F2de0l\\_A](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213419304880?casa_token=9TFCzQ4F8ZgAAAAA:tAzgzUkYZChtQ4eUwZZ5HZdxnLvRYib5twN3Q4CG_alNmVPWT5bSR3WuANAShM1dxD3F2de0l_A)
- Allen, M. (2018). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54974-fra.pdf?st=v04QnHUh>
- Alvesson, M. (2002). Talking language seriously. Dans Alvesson, M. (Édit.), *Postmodernism and Social Research* (pp. 63-89). Buckingham: Open University Press.
- American Psychological Association. (2007). *Report of the APA Task Force on the Sexualization of Girls*. Washington, DC: Author
- Banyard, V. L., Moynihan, M. M., Walsh, W. A., Cohn, E. S., & Ward, S. (2010). Friends of

- survivors: The community impact of unwanted sexual experiences. *Journal of Interpersonal Violence*, 25, 242–256. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1177/0886260509334407>
- Barker, C., & Pistrang, N. (2002). Psychotherapy and social support: Integrating research on psychological helping. *Clinical Psychology Review*, 22, 363–381. Tiré de [http://dx.doi.org/10.1016/S0272-7358\(01\)00101-5](http://dx.doi.org/10.1016/S0272-7358(01)00101-5)
- Barthe, Y., De Blic, D., Heurtin, J. P., Lagneau, É., Lemieux, C., Linhardt, D., Moreau De Bellaing, C., Rémy, C., & Trom, D. (2013). Sociologie pragmatique : mode d'emploi, *Politix*, 3(103), 175-204.
- Battle of ideas. (2018). Rape culture: menace or myth? Tiré de [http://archive.battleofideas.org.uk/2015/session\\_detail/10040](http://archive.battleofideas.org.uk/2015/session_detail/10040)
- Becker, H. S. (1998). The epistemology of qualitative research. Dans Jessor, R., Colby, A., & Schweder, R. (Édit.). *Essays on ethnography and human development*, (pp. 122-141). University of Chicago Press, Chicago.
- Beyer, C-E., & Ogletree, R-J. (1998). Sexual Coercion Content in 21 Sexuality Education Curricula. *Journal of School Health*, 68(9), 370-375. Tiré de <https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/215676585/fulltextPDF/F80E22C48B1F4C8APQ/1?accountid=14701>
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes, *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18. Tiré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero\\_26\(2\)/blais\\_et\\_martineau\\_final2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero_26(2)/blais_et_martineau_final2.pdf)
- Boyer, H. (2008). Stéréotype, emblème, mythe. Sémiotisation médiatique et figement représentationnel. *Mots. Les langages du politique*, 88, 99-113. doi : 10.4000/mots.14433
- Boltanski, L. (2009). *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*. Paris, Gallimard.
- Boltanski, L., Darré, Y., & Schiltz, M. A. (1984). La dénonciation, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 3-40.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Breitenbecher, K. H., & Scarce, M. (2001). An Evaluation of the Effectiveness of a Sexual

- Assault Education Program Focusing on Psychological Barriers to Resistance. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(5), 87- 407.
- Brennan, S., & Taylor-Butts, A. (2008). Sexual assault in Canada 2004 and 2007. Canadian Centre for Justice Statistics. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85f0033m/85f0033m2008019-eng.pdf>
- Brossard, L. (2017, février 22). Contrer les violences sexuelles en enseignement supérieur. Tiré de <http://icea.qc.ca/site/fr/actualites/contrer-les-violences-sexuelles-en-enseignement-sup%C3%A9rieur>
- Buchwald, E. (1993). Raising Girls for the 21st Century. Dans Buchwald, E., R. Fletcher, P., & Roth, M. (Édit.), *Transforming a Rape Culture*. Minneapolis, MN: Milkwood Editions
- Burt, M. R., & Albin, R. S. (1981). Rape myths, rape definitions, and the probability of conviction. *Journal of Applied Social Psychology*, 11, 212-230.
- CALACS. (2014). Définitions et formes. Tiré de <http://www.calacs.ca/fr/definitions-formes>
- Campbell, R., Sefl, T., Barnes, H. E., Ahrens, C. E., Wasco, S. M., & Zaragoza-Diesfeld, Y. (1999). Community services for rape survivors: Enhancing psychological well-being or increasing trauma? *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 67(6), 847–858. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1037/0022-006X.67.6.847>
- Campbell, R., Wasco, S. M., Ahrens, C. E., Sefl, T., & Barnes, H. E. (2001). Preventing the “second rape”: Rape survivors’ experiences with community services providers. *Journal of Interpersonal Violence*, 16, 1239–1259. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1177/088626001016012002>
- Code Criminel*, R.S.C (1985) c. C-46.
- Conroy, S., & Cotter, A. (2017). Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.pdf>
- Cometti, J-P. (2001). Le pluralisme pragmatiste et la question du relativisme. *Archives de Philosophie*, tome 64(1), 21-39. doi:10.3917/aphi.641.0021.
- Cowley, A. D. (2014). “Let’s get drunk and have sex”: The complex relationship of alcohol, gender, and sexual victimization. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(7), 1258-1278.
- Creswell, J.W. (2002). *Educational research: Planning, conducting, and evaluating quantitative and qualitative research*. Upper Saddle River, NJ: Pearson Education.

- Dictionnaire de français Larousse. (s. d). Compréhension. Tiré de  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/compr%C3%A9hension/17772>
- Dictionnaire de français Larousse. (s. d.). Critique. Tiré de  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/critique/20575>
- Dictionnaire de français Larousse. (s. d.). Dévoiler. Tiré de  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9voiler/25034>
- Dictionnaire de français Larousse. (s. d.). Surmonter. Tiré de  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9voiler/25034>
- Dimmock, G. (2019, 25 novembre). Paul Batchelor accused of raping three women while previously on bail. *Ottawa Citizen*. Tiré de <https://ottawacitizen.com/news/local-news/1122-batchelor>
- Doolittle, R., Pereira, M., Blenkinsop, L., & Agius, J. (2017, 3 février). Unfounded. Will the police believe you? *The Globe and Mail*. Tiré de <https://www.theglobeandmail.com/news/investigations/compare-unfounded-sex-assault-rates-across-canada/article33855643/>
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. Science-like criteria in qualitative research. *Pratiques Psychologiques*, 10(1), 79-86. doi: 10.1016/j.prps.2004.01.004.
- Dunn, P. C., Vail-Smith, K., & Knight, S. M. (1999). What date/acquaintance rape victims tell others: A study of college student recipients of disclosure. *Journal of American College Health*, 47, 213–219. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1080/07448489909595650>
- Ebacher, L-D. (2018, 5 décembre). Agression sexuelle et voyeurisme : le Dr Nadon plaide coupable. *Le Droit*. Tiré de <https://www.ledroit.com/actualites/justice-et-faits-divers/agression-sexuelle-et-voyeurisme-le-dr-nadon-plaide-coupable-71343542033852fd69baadb79992b54f>
- Estrich, S. (1987). *Real rape*. Cambridge, MA: Harvard University Press
- Fehler-Cabral, G., & Campbell, R. (2013). Adolescent sexual assault disclosure: The impact of peers, families, and schools. *American Journal of Community Psychology*, 52, 73–83.
- Filipas, H. H., & Ullman, S. E. (2001). Social reactions to sexual assault victims from various support sources. *Violence and Victims*, 16(6), 673–692.
- Fischer, B. (2017). Canadian Schools are Failing Sexual Assault Victims: What You Can Do.

- Vancouver, BC: StudentLife Network. Tiré de <http://blog.studentlifenetwork.com/2017/09/13/report-sexual-assault/>
- Fisher, B. S., Daigle, L. E., Cullen, F. T., & Turner, M. G. (2003). Reporting sexual victimization to the police and others: Results from a national-level study of college women. *Criminal Justice and Behavior*, 30, 6–38. doi:10.1177/0093854802239161
- Flood, M. & Pease, B. (2006). *The Factors Influencing Community Attitudes in Relation to Violence Against Women: A Critical Review of the Literature*. VicHealth: Melbourne.
- Giraldi, A., & Monk-Turner, E. (2017). Perception of rape culture on a college campus: A look at social media posts. *Women's Studies International Forum*, 62, 116-124. Tiré de [https://journals-scholarsportalinfo.proxy.bib.uottawa.ca/pdf/02775395/v62icomplete/116\\_porcoaalasmp.xml](https://journals-scholarsportalinfo.proxy.bib.uottawa.ca/pdf/02775395/v62icomplete/116_porcoaalasmp.xml)
- Gittos, L. (2015). *Why rape culture is a dangerous myth: from Steubenville to Ched Evans*. Exeter, UK: Imprint Academics.
- Goodman, L. A., & Smyth, K. F. (2011). A call for a social network-oriented approach to services for survivors of intimate partner violence. *Psychology of Violence*, 1, 79–92. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1037/a0022977>
- Gouvernement de l'Ontario. (2019). *Rapport sommaire sur le Sondage Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence à caractère sexuel*. Tiré de <https://files.ontario.ca/tcu-summary-report-student-voices-on-sexual-violence-survey-fr-2019-03.pdf>
- Gouvernement de l'Ontario. (2019b). *Document d'information*. Tiré de <https://news.ontario.ca/maesd/fr/2019/03/french-student-voices-on-sexual-violence-survey.html>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Site Web de la législation (Justice)*. Tiré de <http://laws-lois.justice.gc.ca/Recherche/Recherche.aspx?txtS3archA11=viol&txtT1t13=%22Code+criminel%22&h1ts0n1y=0&ddC0nt3ntTyp3=Lois>
- Gouvernement du Canada. (2021). Interdictions de publication. Tiré de <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/fiches-factsheets/publication.html>
- Gronow, A. (2011). *From Habits to Social Structures. Pragmatism and Contemporary Social Theory*. Frankfurt am Main: Peter Lang
- Guay, M. (1979). Le viol et sa signification socio-sexologique. Dans recueil des conférences

- présentées lors des premiers Mardis de la sexologie organisés à Québec entre le 25 janvier et le 27 avril 1979, *Violence et sexualité, le viol*. Québec : direction des Communications du ministère de la Justice.
- Guba, E.G., & Lincoln, Y.S. (2004). Competing paradigms in qualitative research. Theories and issues. Dans Hesse-Biber, S., & Leary, P. (Édit.), *Approaches to qualitative research: A reader on theory and practice* (pp. 17-38). New York: Oxford University Press.
- Hine, B., & Murphy, A. (2019). The influence of ‘High’ vs. ‘Low’ rape myth acceptance on police officers' judgements of victim and perpetrator responsibility, and rape authenticity. *Journal of Criminal Justice*, 60, 100-107. Tiré de [https://journals-scholarsportal-info.proxy.bib.uottawa.ca/pdf/00472352/v60icomplete/100\\_tiovrmaprara.xml](https://journals-scholarsportal-info.proxy.bib.uottawa.ca/pdf/00472352/v60icomplete/100_tiovrmaprara.xml)
- Jacques-Tiura, A. J., Tkatch, R., Abbey, A., & Wegner, R. (2010). Disclosure of sexual assault: Characteristics and implications for posttraumatic stress symptoms among African American and Caucasian survivors. *Journal of Trauma & Dissociation*, 11, 174–192
- Jenks, C. (1993). *Culture*. New York, NY : Routledge
- Johnson, H. (2006). Measuring Violence against Women in Canada: Statistical Trends 2006. (Catalogue No. 85- 570-XIE). Ottawa, Ontario : Statistique Canada. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-570-x/85-570-x2006001-eng.htm>
- Karsenti, T., & Savoie-Zajc, L. (2000). L'étude de cas. Dans Karsenti, T., & Savoie-Zajc, L. (Édit.), *Introduction à la recherche en éducation*, (pp. 225-370). Éditions du CRP Sherbrooke.
- Koss, M.P. (1998). Hidden Rape: Sexual Aggression and Victimization in a National Sample of Students in Higher Education. Dans Burgess, A.W. (Édit.), *Rape and Sexual Assault* (pp. 3-25). Garland, New York.
- Krebs, C. P., Lindquist, C. H., Warner, T. D., Fisher, B. S., & Martin, S. L. (2007). The campus sexual assault (CSA) study. (Document No. 221153). Tiré de <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/221153.pdf>
- Laflamme, S. (2015). Le postulat d'un acteur rationnel en sciences humaines : une demi-vérité persistante. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 11(1), 355-375. doi: <https://doi.org/10.7202/1035941ar>
- Lalonde, J. (2014). From Reacting to Preventing: Addressing Sexual Violence on Campus by

- Engaging Community Partners (rapport pour le Groupe de travail sur le respect et l'égalité à l'Université d'Ottawa). Ottawa, ON. Tiré de <https://www.uottawa.ca/president/sites/www.uottawa.ca.president/files/task-force-report-appendix-1-from-reacting-to-preventing.pdf>
- Lemieux, C. (2000). *Mauvaise presse: Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*. Paris: Éditions Métailié.
- Lincoln, Y., & Guba, E. (1985). *Naturalistic inquiry*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Lindquist, C. H., Barrick, K., Krebs, C., Crosby, C., Lockard, A. J., & Sanders-Phillips, K. (2013). The context and consequences of sexual assault among undergraduate women at historically Black colleges and universities. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(12), 2437-2461.
- Linternaute. (2019). Réflexivité. Tiré de <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/reflexivite/>
- Linternaute. (2020). Contrainte. Tiré de <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/contrainte/#definition>
- Littleton, H. L. (2010). The impact of social support and negative disclosure reactions on sexual assault victims: A cross-sectional and longitudinal investigation. *Journal of Trauma & Dissociation*, 11, 210–217. <http://dx.doi.org/10.1080/15299730903502946>
- Lonsway, K. A., & Fitzgerald, L. F. (1994). Rape myths. *Psychology of Women Quarterly*, 18, 133-164. doi=10.1.1.1012.5808&rep=rep1&type=pdf
- Nachi, M. (2009). *Introduction à la sociologie pragmatique : vers un nouveau "style" sociologie?* Paris : Armand Colin.
- Nachi, M. (2018). Au fondement de la sociologie pragmatique. Éléments pour comprendre un « style » sociologique. Dans B. Labari, (Édit.), *Regards pragmatiques sur la sociologie pragmatique. Fondements, réceptions et extensions* (pp. 1-128). Esprit Critique : revue internationale de sociologie et de sciences sociales.
- National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (NASEM). (2018). *Sexual Harassment of Women: Climate, Culture, and Consequences in Academic Sciences, Engineering, and Medicine*. Washington, DC: The National Academies Press.
- Madigan, L., & Gamble, N. (1991). *The second rape: Society's continued betrayal of the victim*. New York: Lexington Books

- Mathieu, L. (2015). « Des monstres ordinaires : La construction du problème public des clients de la prostitution », *Champ pénal*, vol. XII, p. 1-24
- Mayer, N. (1995). L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de la misère du monde. *Revue française de sociologie*, XXXVI(2), 355-370.
- Mayer, R., & Deslauriers, J-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans Mayer, R., & Ouelette, F. (Édit.) *Méthodes de recherche en intervention sociale*, (pp. 159-160). Montréal: Gaétan Morin.
- McCart, M. R., Smith, D. W., & Sawyer, G. K. (2010). Help seeking among victims of crime: A review of the empirical literature. *Journal of Traumatic Stress*, 23, 198–206. doi:10.1002/jts.20509
- Me too. (s. d). You are not alone. Tiré de <https://metoomvmt.org/>
- Meyor, C. (2007). Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique. *Recherches qualitatives - hors série*, 4, 103-118. Tiré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/hors\\_serie\\_v4/meyor.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v4/meyor.pdf)
- Miles, M., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (2<sup>e</sup> éd.). Paris : De Boeck.
- Miller, J. (2018, 5 juillet). Class-action suit launched against doctor charged with sexual assault and the University of Ottawa. *Ottawa Citizen*. Tiré de <https://ottawacitizen.com/news/local-news/class-action-suit-launched-against-doctor-charged-with-sexual-assault-and-the-university-of-ottawa>
- Milliken, J., Paul, L. A., Sasson, S., Porter, A., & Hasulube, J. (2016). Sexual Assault Disclosure Recipients' Experiences: Emotional Distress and Changes in the Relationship with the Victim. *Violence and Victims*, 31(3), 457-470. doi: 10.1891/0886-6708.VV-D-14-00144
- Ministère de la Justice Canada, 2017. Serving Canadians: just facts. Tiré de [http://publications.gc.ca.proxy.bib.uottawa.ca/collections/collection\\_2018/jus/J23-4-4-2017-eng.pdf](http://publications.gc.ca.proxy.bib.uottawa.ca/collections/collection_2018/jus/J23-4-4-2017-eng.pdf)
- Moors, R., & Webber, R. (2012). The dance of disclosure: Online self-disclosure of sexual assault. *Qualitative Social Work*, 12(6), 799–815.
- Ogien, A. (2014). Pragmatisme et sociologie. *Revue française de sociologie*, 55 (3), 563-579. Tiré

- de <https://www-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/revue-francaise-de-sociologie-2014-3-page-563.htm>
- Ooreka Droit. (2021). Erreur judiciaire. Tiré de <https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/515847/erreur-judiciaire>
- Orchowski, L. M., Untied, A. S., & Gidycz, C. A. (2013). Social reactions to disclosure of sexual victimization and adjustment among survivors of sexual assault. *Journal of Interpersonal Violence*, 28, 2005–2023. Tiré de <http://dx.doi.org/10.1177/0886260512471085>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3<sup>e</sup> éd.). Paris, France : Armand Colin.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4<sup>e</sup> éd.). Paris, France : Armand Colin.
- Perreault, S. (2015). Criminal victimization in Canada, 2014. Juristat Statistics Canada : Catalogue 85-002-X. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2015001/article/14241-eng.pdf?st=hpE-IN-5>
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., & Mayer, R. (Édit.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, (pp. 113-169). Montréal : Gaétan Morin.
- Poupart, J. (2011). Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. *Recherches Qualitatives*, 30(1), 178-199.
- Psychologue.net. (2020). Qu'est-ce que la dissociation et comment se manifeste-t-elle? Tiré de <https://www.psychologue.net/articles/quest-ce-que-la-dissociation-et-comment-se-manifeste-t-elle>
- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, France : Dunod.
- Reinharz, S. (1994). Toward an ethnography of “voice” and “silence”. Dans E. Trickett, & R. Watts (Édit.), *Human diversity: Perspectives on people in context* (pp. 178–200). San Francisco, CA: Jossey-Bass, Inc.
- Ribau, C., Lasry, J., Bouchard, L., Moutel, G., Hervé, C. & Marc-Vergnes, J. (2005). La phénoménologie : une approche scientifique des expériences vécues. *Recherche en soins infirmiers*, 81(2), 21-27. doi:10.3917/rsi.081.0021.

- Rotenberg, C., & Cotter, A. (2018). Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf>
- Sabina, C., & Ho, Y. L. (2014). Campus and College Victim Responses to Sexual Assault and Dating Violence: Disclosure, Service Utilization, and Service Provision. *Trauma, violence, & abuse, 15*(3), 201-226. doi: 10.1177/1524838014521322
- Salmona, M. (2013). Dissociation traumatique et troubles de la personnalité post-traumatiques: ou comment deviant-on étranger à soi-même. Dans R. Coutanceau & J. Smith (édit.), *Les troubles de la personnalité en criminologie et en victimologie* (pp 1-19). Paris: Dunod.
- Sanday, P. (2007). Fraternity gang rape: Sex, brotherhood, and privilege on campus. NYU Press.
- Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. (Édit). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, (pp. 293-316). Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Sayer, A. (2000). Key features of critical realism in practice: A brief outline, *Realism and social Science, 10*(28), 10-30. Tiré de [https://profs.basu.ac.ir/spakseresht/free\\_space/realism%20and%20social%20science%20\(introduction\).pdf](https://profs.basu.ac.ir/spakseresht/free_space/realism%20and%20social%20science%20(introduction).pdf)
- Senn, Y. C., Gee, S.S., & Thake, J. (2011). Emancipatory Sexuality Education and Sexual Assault Resistance: Does the Former Enhance the Latter? *Psychology of Women Quarterly, 35*(1), 72-91. doi: 10.1177/0361684310384101
- Silverman, D. (2017). How was it for you? The interview society and the irresistible rise of the (poorly analyzed) interview. *Qualitative research, 17*(2), 144-158.
- Sinha, M. (2013). Measuring violence against women: Statistical trends. *Canadian Centre for Justice Statistics*, no. 85-002-X. Tiré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-eng.pdf>
- Starks, H., & Brown Trinidad, S. (2007). Choose Your Method: A Comparison of Phenomenology, Discourse Analysis, and Grounded Theory. *Qualitative Health Research, 17*(10), 1372-1380.
- Statistique Canada. (2020). *One in ten women students sexually assaulted in postsecondary setting* (Catalogue No. 11-001-X). The Daily. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200914/dq200914a-eng.htm>

- Stermac, L., Horowitz, S., & Bance, S. (2017). Sexual coercion on campus: The impact of victimization and disclosure on the educational experience of Canadian women. Dans Quinlan, E., Quinlan, A., Fogel, C., & Taylor, G (Édit.), *Sexual violence at Canadian universities: activism, institutional responses, and strategies for change*, (pp. 27-43). Waterloo, Ontario, Canada: Wilfrid Laurier University Press.
- Stiebert, J. (2017). Rape culture denial- a response. Tiré de <http://shiloh-project.group.shef.ac.uk/?p=1660>
- Students' Society of McGill University (SSMU). (2017). Our Turn National Action Plan. Tiré de [https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2017/10/our\\_turn\\_action\\_plan\\_final\\_english\\_web.pdf?x26516](https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2017/10/our_turn_action_plan_final_english_web.pdf?x26516)
- Susen, S. (2012). Une sociologie pragmatique de la critique est-elle possible? Quelques réflexions sur De la critique de Luc Boltanski, *Revue Philosophique de Louvain*, 110(4), 685-728.
- Sylaska, K. M., & Edwards, K. M. (2013). Disclosure of intimate partner violence to informal social support network members: A review of the literature. *Trauma, Violence, & Abuse*, 15, 3–21. doi:10.1177/1524838013496335
- Taupin, B. (2015). L'apport de la sociologie pragmatique française aux études critiques en management. *Forum*, 55(2), 162-174. Tiré de <http://www.scielo.br/pdf/rae/v55n2/0034-7590-rae-55-02-0162.pdf>
- TCACSM : Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. (2019). Tiré de <http://www.agressionsexuellemontreal.ca/lois-et-procedures/cadre-legislatif/code-criminel-canadien/infractions-a-caractere-sexuel>
- Thomas, D.R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), 237-246.
- Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. (2020). Avis de médiation. Tiré de [https://tribunalsontario.ca/documents/tdpo/Other%20\(fr\)/SJT029F.pdf](https://tribunalsontario.ca/documents/tdpo/Other%20(fr)/SJT029F.pdf)
- Ullman, S. E. (1999). Social support and recovery from sexual assault: A review. *Aggression and Violent Behavior*, 4, 343–358. [http://dx.doi.org/10.1016/S1359-1789\(98\)00006-8](http://dx.doi.org/10.1016/S1359-1789(98)00006-8)
- Ullman, S. E. (2010). *Talking about sexual assault: society's response to survivors (1<sup>e</sup> éd.)*. Washington, DC: American Psychological Association
- Université d'Ottawa. (2015). Guide d'information sur la violence sexuelle. Tiré de

- [https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/sites/www.uottawa.ca.violence-sexuelle-soutien-et-prevention/files/guide\\_violence\\_sexuelle\\_fr\\_02\\_0.pdf](https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/sites/www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/files/guide_violence_sexuelle_fr_02_0.pdf)
- Université d'Ottawa. (2016). Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa. Tiré de <https://www.uottawa.ca/recteur/sites/www.uottawa.ca.president/files/rapport-du-groupe-de-travail-sur-le-respect-et-l-egalite.pdf>
- Université d'Ottawa. (2019a). Violence sexuelle : soutien et prévention (agression sexuelle récente). Tiré de <https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/rapporter-un-incident>
- Université d'Ottawa. (2019b). Violence sexuelle : soutien et prévention (définitions). Tiré de <https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/definitions>
- Université d'Ottawa. (2019c). Violence sexuelle : soutien et prévention (dévoiler/reporter un incident). Tiré de <https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/rapporter-un-incident>
- Université d'Ottawa. (2019d). Violence sexuelle : soutien et prévention (réactions communes). Tiré de <https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/rapporter-un-incident>
- Van Campenhoudt, L. (2001). Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux. Paris, France : Dunod.
- Vanhamme, F. (2016). Situations de tort dans la vie quotidienne : quelle régulation? *Canadian Journal of Law & Society/La Revue Canadienne Droit et Société*, 31(3), 335-357.
- Vanhamme, F. (2020). Logiques ordinaires de régulation et recours à la police. *Criminologie*, 53(1), 305-324.
- Yogaretnam, S. (2014, 18 juin). A night at Ottawa's john school: 'The pimps, they're the problem. The women, we are the tragedy'. Ottawa Citizen. Tiré de <https://ottawacitizen.com/news/local-news/a-night-at-ottawas-john-school-the-pimps-theyre-the-problem-the-women-we-are-the-tragedy>

## ANNEXE A – Protocole d’entretien

### 1) FICHE DE RECRUTEMENT DES PERSONNES À INTERVIEWER :

*Confidentiel* : L’étudiante intervieweuse et sa superviseure de recherche Professeure Françoise Vanhamme sont les seules personnes autorisées à accéder aux renseignements contenus sur cette feuille.

À établir et remplir au cours de l’entretien

#### Fiche signalétique :

##### **Étudiant(e)s participant à la recherche :**

1. Nom :
2. Pseudonyme :
3. Date de naissance :
4. Ethnicité :
5. Genre :
6. Année d’étude sur le campus :
7. Formation en cours (discipline et degré) :
8. Activités et sports sur le campus (lesquels; quels jours de la semaine ; à quelle heure) :
9. Coordonnés de contact (courriel et/ou numéro de téléphone) :

**Question d’identification personnelle (afin de s’assurer en cas de contact non visuel ultérieur que c’est bien vous et de s’assurer qu’il soit impossible ou presque à deviner votre identité)**

Quelle est votre plante préférée? :

##### **Informations de la rencontre :**

1. Date :
2. Lieu :
3. Heure :

Informations : 613 562 5800, Ext. 2796 (F. Vanhamme)

Université d’Ottawa, Département de criminologie, 120 Université  
FSS 13052 (F. Vanhamme)

## 2) CONSIGNES GÉNÉRALES À SUIVRE PAR L'ÉTUDIANTE INTERVIEWEUSE :

- Présentation de la recherche :

- Étude sur le dévoilement d'agression sexuelle.
- Objectifs: mieux comprendre comment une décision se prend chez un étudiant ayant vécu une expérience d'agression sexuelle; mieux comprendre comment l'étudiant établit ses propres critères de justice.
- Recherche est supervisé par Françoise Vanhamme.

- L'intérêt de la recherche :

- Connaissance des mécanismes conduisant à la décision ou non de recherche d'aide chez les étudiants ayant vécu une expérience d'agression sexuelle.
- Identifier le sens et les attentes de justice que se font les étudiants ayant vécu une situation d'agression sexuelle.
- Diversification des processus décisionnels menant au dévoilement ou non de l'agression sexuelle.

- Confidentialité :

- L'étudiante intervieweuse et sa superviseure de recherche s'engagent à préserver l'anonymat des personnes interviewées ainsi que la confidentialité de leurs propos. En aucun cas leur nom ne sera mentionné.
- Seules l'étudiante intervieweuse et sa superviseure de recherche, assujettis au code d'éthique de l'Université d'Ottawa, auront accès aux données des entrevues.

- Autodétermination :

- Participation volontaire (pour mise de fin à l'entretien, réponse ou non)
- Signature du formulaire de consentement éclairé

- Droit au confort :

- Pause
- Droit à l'intimité
- Entretien qualitatif non directif

## 3) CONSIGNES POUR L'ENTRETIEN AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

- Entretien qualitatif semi-dirigé

- non-directivité

### **Consigne de départ :**

Je m'intéresse à la communication que celui/celle qui se fait agresser sexuellement éprouverait le besoin ou non de faire. Pouvez-vous m'expliquer la position que vous avez prise sur l'envie d'en parler lorsque cela vous est arrivé, donc selon votre expérience.

## Ébauche des thèmes et des consignes à couvrir :

**Thème 1** : Définition du problème vécu par le participant

*Consignes :*

- Que s'est-il passé, et comment vous êtes-vous senti ensuite?
- Pouvez-vous me parler de quelques difficultés vécues après l'acte.

**Thème 2** : Les enjeux rattachés au dévoilement d'une situation d'agression sexuelle

*Consigne :*

- C'est une situation qui touche à l'intimité. Comment avez-vous réfléchi la possibilité d'en parler ou non à quelqu'un?

**Thème 3** : Personne(s) contactée(s), timing, démarche

*Consigne :*

Comment vous êtes-vous concrètement positionné sur ce dévoilement, ou sur la décision de ne pas dévoiler?

**Thème 4** : Réactions attendues; apport pour l'interviewé

*Consigne :*

- Pourquoi avez-vous opté pour en parler à quelqu'un ou non, et qu'auriez-vous attendu de cette communication?

**Thème 5** : Type de support; satisfaction des attentes et limites du support apporté

*Consigne :*

- Qu'avez-vous obtenu de la personne contactée si vous avez dévoilé?

**Thème 6** : le contexte médiatique

*Consigne :*

- On sait que les médias parlent davantage des événements d'agression sexuelle de nos jours. Quel genre d'influence ce « débat public » aurait-il sur ce que vous avez pensé de l'incident au moment vécu, puis de ce que vous pensez de l'incident à présent?

Texte de débriefing :

- Faire des synthèses partielles en cours et à la fin d'entretiens,
- Remplir la fiche signalétique
- **S'assurer auprès de la personne que tout va bien**
- Remerciements, suivi.

## Interview protocol

### 1) RECRUITMENT SHEET FOR PEOPLE TO INTERVIEW:

*Confidential:* The student interviewer and her research supervisor Professor Françoise Vanhamme are the only people authorized to access the information contained on this sheet.

*To be filled during the interview*

#### Information sheet:

##### ***Students participating in the research:***

1. Name:
2. Pseudonym:
3. Date of birth:
4. Ethnicity:
5. Gender:
6. Year of study on campus:
7. Ongoing education (discipline and degree):
8. Activities and sports on campus (which ones, which days of the week; what time):
9. Contact coordinates (email and/or phone number):

***Personal identification question (to make sure in case of non-visual subsequent contact that it's you and to make sure it's impossible or almost impossible to guess who you are)***

What is your favorite plant?

##### ***Information of the meeting:***

1. Date:
2. Location:
3. Hour:

Informations: 613-562-5800, Ext. 2796 (F. Vanhamme)

Université d'Ottawa, Criminology department, 120 Université  
FSS 13052 (F. Vanhamme)

## 2) GENERAL INSTRUCTIONS TO BE FOLLOWED BY THE STUDENT INTERVIEWER:

-Presentation of the research:

- Study on the disclosure of sexual assault.
- Objectives: to better understand how a decision is made among students that have experienced a sexual assault; to better understand how the student establishes his own criteria of justice.
- Research supervised by Françoise Vanhamme.

-Research interest:

- Knowledge of the mechanisms leading to the decision to seek help or not among students who have experienced a sexual assault.
- Identifying the meaning and the expectations of justice among students who have experienced a sexual assault.
- Diversification of decision-making processes leading to the disclosure or not of a sexual assault.

-Confidentiality:

- The student interviewer and her supervisor undertake to preserve the anonymity of the interviewees and the confidentiality of their comments. Under no circumstances will their name be mentioned.
- Only the student interviewer and her research supervisor, who are subject to the University of Ottawa Code of Ethics, will have access to the interview data.

-Self-determination:

- Voluntary participation (to end the interview, answer or not)
- Signing the informed consent form

-Right to comfort:

- Break
- Right to privacy
- Non-directive qualitative interview

## 3) INSTRUCTIONS FOR INTERVIEW AMONGST STUDENTS

-Semi-structured qualitative interview

-Non-directivity

### **Starting point:**

I am interested in the communication of a person who was sexually assaulted and felt the need to share it or not with someone. Can you explain to me the position you took concerning the urge to talk about it when it happened to you, so according to your experience.

## **Draft of topics and instructions to cover:**

**Topic 1:** Definition of the problem experienced by the participant

*Instructions:*

- What happened, and how did you feel after?
- Can you tell me about some difficulties experienced after the act?

**Topic 2:** Issues related to the disclosure of a sexual assault

*Instruction:*

- Since this situation is one of great intimacy, how did you think about the possibility of talking to someone or not about it?

**Topic 3:** Person(s) contacted, timing, process

*Instruction:*

- How did you concretely position yourself on this disclosure, or on the decision to not disclose?

**Topic 4:** Expected reactions; input for the interviewee

*Instruction:*

- Why did you choose to tell someone or not, and what did you expect from this communication?

**Topic 5:** Type of support; satisfaction of expectations and limitations of the support provided

*Instruction:*

- What response have you received from the person contacted if you disclosed?

**Topic 6:** Media context

*Instruction:*

- We know that the media talks more about these events today. What kind of influence would this “public debate” have on what you thought of the incident at the time, and what you think of the incident now?

## **Debriefing text:**

-Make partial syntheses in progress and at the end of interviews;

-Fill out the information sheet

**-Check with the person that everything is fine;**

-Acknowledgments, follow up

ANNEXE B – Texte de recrutement original

**DISCLOSURE OF A SEXUAL ASSAULT / DÉVOILEMENT D'UNE  
AGRESSION SEXUELLE**



uOttawa

Je suis une étudiante universitaire à la maîtrise dans le domaine de la criminologie et je suis à la recherche d'une dizaine d'étudiants légalement majeurs qui ont vécu un incident d'agression sexuelle et qui souhaiteraient me faire part de leur expérience en lien à leur dévoilement. Ma recherche porte sur les décisions qui mènent un étudiant à dévoiler sa situation d'agression sexuelle à une personne ou à un service d'aide. Chaque participant sera rencontré deux fois; un pré-entretien d'environ 15 minutes, et l'entretien d'environ 60 minutes. Notez que la confidentialité et l'anonymat sont garantis à tout temps. Les participants à ma recherche auront l'opportunité de faire entendre leur histoire et leur voix, sous forme anonyme. Si vous êtes intéressé-es à participer, vous pouvez me contacter au numéro ou à l'adresse courriel qui suit. La sélection s'effectuera selon le principe du « premier arrivé, premier interviewé ».

I'm a university student presently doing my masters in the field of criminology and I am looking for about 10 legally-major students who have experienced a sexual assault incident and would like to share their situation with me in relation to their disclosure. My research focuses on the decisions that leads a student to reveal their situation of sexual assault to a person or a help service. Each participant will be met twice; a pre-interview of about 15 minutes, and an interview of about 60 minutes. Please note that confidentiality and anonymity are guaranteed at all time. Participants in my research will have the opportunity to make their story and their voice heard anonymously. If you are interested in participating, you can contact me at the number or at the following email address. The selection will be made on a "first come, first interviewed" basis.

Marielle Mercier

**Dévoiler une agression sexuelle**

**Dévoiler une agression sexuelle**

**Dévoiler une agression sexuelle**

**Dévoiler une agression sexuelle**

**Dévoiler une agression sexuelle**

**Disclosure of a sexual assault**

**Disclosure of a sexual assault**

**Disclosure of a sexual assault**

**Disclosure of a sexual assault**

**Disclosure of a sexual assault**

ANNEXE C – Texte de recrutement avec modifications

**DISCLOSURE OF A SEXUAL ASSAULT / DÉVOILEMENT D'UNE  
AGRESSION SEXUELLE**



uOttawa

Je suis une étudiante universitaire à la maîtrise dans le domaine de la criminologie et je suis à la recherche d'étudiants légalement majeurs qui ont vécu un incident d'agression sexuelle et qui souhaiteraient me faire part de leur expérience en lien à leur dévoilement. Ma recherche porte sur les décisions qui mènent un étudiant à dévoiler ou non sa situation d'agression sexuelle à une personne ou à un service d'aide. **Je cherche maintenant des étudiants qui n'ont pas dévoilé leur expérience.** Chaque participant sera rencontré deux fois; un pré-entretien d'environ 15 minutes, et l'entretien d'environ 60 minutes. Notez que la confidentialité et l'anonymat sont garantis à tout temps. Les participants à ma recherche auront l'opportunité de faire entendre leur histoire et leur voix, sous forme anonyme. Si vous êtes intéressé-es à participer, vous pouvez me contacter au numéro ou à l'adresse courriel qui suit. La sélection s'effectuera selon le principe du « premier arrivé, premier interviewé ».

I'm a university student presently doing my masters in the field of criminology and I am looking for legally-major students who have experienced a sexual assault incident and would like to share their situation with me in relation to their disclosure. My research focuses on the decisions that leads a student to reveal or not their situation of sexual assault to a person or a help service. **I'm now looking for students that have not disclosed their experience.** Each participant will be met twice; a pre-interview of about 15 minutes, and an interview of about 60 minutes. Please note that confidentiality and anonymity are guaranteed at all time. Participants in my research will have the opportunity to make their story and their voice heard anonymously. If you are interested in participating, you can contact me at the number or at the following email address. The selection will be made on a "first come, first interviewed" basis.

Marielle Mercier

Dévoiler une agression sexuelle

Dévoiler une agression sexuelle

Dévoiler une agression sexuelle

Dévoiler une agression sexuelle

Dévoiler une agression sexuelle

Disclosure of a sexual assault

Disclosure of a sexual assault

Disclosure of a sexual assault

Disclosure of a sexual assault

Disclosure of a sexual assault

## ANNEXE D – Formulaire de consentement éclairé

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ – Entretiens individuels (français)

**Titre de la recherche :** Dévoiler l'expérience d'agression sexuelle

**Responsable :** Marielle Mercier (étudiante à la maîtrise en criminologie)

**Courrier électronique :**

**Superviseure responsable de la recherche :** Françoise Vanhamme, Professeure,  
Département de criminologie, Faculté des sciences sociales  
(613) 562-5800/2796, [francoise.vanhamme@uottawa.ca](mailto:francoise.vanhamme@uottawa.ca)

**Responsable de l'éthique en recherche à l'Université d'Ottawa** Pavillon Tabaret, Salle 154,  
(613) 562-5387, [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)

#### **1. But de la recherche :**

Ce projet de recherche porte sur les décisions qui mènent un étudiant ayant vécu une agression sexuelle à dévoiler ou non sa situation à une personne ou à un service d'aide. Le but de cette recherche est de mieux comprendre par quels processus décisionnels les étudiants qui ont été agressés sexuellement en viennent à réaliser que « ça ne va pas », et qu'il faut rechercher de l'aide auprès d'un service ou auprès d'un ami(e)/membre de la famille. Cette recherche vise à produire une meilleure connaissance des mécanismes conduisant à la décision de rechercher de l'aide chez les étudiants ayant vécu une situation d'agression sexuelle.

#### **2. Description de votre participation à la recherche :**

L'entretien auquel nous vous demandons de participer portera essentiellement sur : la définition du problème vécu par le participant; les enjeux rattachés au dévoilement d'une situation d'agression sexuelle; la/les personne(s) contactée(s); les réactions attendues; le type de support apporté; et, le contexte médiatique.

Chaque interviewé sera rencontré deux fois. La première rencontre sera courte, d'environ 15 minutes, pour une prise de connaissance de la recherche et l'instauration d'une relation de confiance. Ce pré-entretien pourra prendre place en personne ou par téléphone. La seconde rencontre sera dédiée à l'entretien, d'une heure environ, et se fera en personne.

L'entretien se mènera dans un lieu à déterminer de commun accord entre la chercheuse et l'interviewé. Par contre, le lieu devra impérativement être public et tranquille. Par exemple, louer une salle à la bibliothèque de l'université, ou à un endroit public préféré par l'interviewé.

L'entretien sera audio-enregistré au consentement de l'interviewé. L'interviewé a le droit de refuser et le précisera à la fin du formulaire, avant de signer.

### **3. Avantages pouvant découler de votre participation :**

Les participants à la recherche auront l'opportunité de prendre conscience des schémas qui conduisent leur manière de réfléchir et de réagir à la suite d'une situation d'agression sexuelle. En outre, les entretiens accordent une chance à l'étudiant de faire entendre son histoire et sa voix, sous forme anonyme.

### **4. Risques pouvant découler de votre participation :**

L'entretien peut éveiller un malaise psychologique ou émotionnel puisqu'il demande à l'interviewé d'évoquer certains souvenirs sur une situation de conflit passée (terminée) et avec laquelle il/elle se sente à l'aise de parler. Certains participants pourront peut-être vivre de l'inconfort ou de l'anxiété à la suite de l'évocation du processus qui leur a conduit au dévoilement.

Pour réduire ses risques, l'intervieweuse va expliquer à l'avance l'objet et le but de la recherche. Elle peut aussi fournir oralement une idée de la consigne de départ. Pendant l'entretien, l'intervieweuse sera attentive à tous les émotions ou malaises observables. Elle demandera régulièrement à l'interviewé si tout va bien. Selon les réponses de l'interviewé, l'intervieweuse peut proposer une pause, un verre d'eau, et vérifier si l'interviewé se sent prêt à continuer ou préfère un arrêt de l'entretien.

*Alors que l'évocation de certaines situations pourrait s'avérer pénible pour certains, n'hésitez pas à consulter les ressources disponibles suivantes si nécessaire :*

#### Ressources gratuites sur campus :

- **Bureau des droits de la personne** (1, rue Stewart, pièce 121, 613-562-5222, [respect@uOttawa.ca](mailto:respect@uOttawa.ca))
- **Centre de recherche et des services psychologiques (CRSP)** (136, rue Jean-Jacques-Lussier, pièce 4031, 613-562-5289, [cpsr@uOttawa.ca](mailto:cpsr@uOttawa.ca))
- **Service de counselling et de coaching** (100, rue Marie-Curie, 4<sup>e</sup> étage, 613-562-5200, [couns@uOttawa.ca](mailto:couns@uOttawa.ca))

#### Lignes d'écoute gratuite et anonyme :

- **Allo j'écoute** (24h sur 24 : 1-866-925-5454)
- **Ottawa Rape Crisis Centre (ORCC)** (24h sur 24 : 613-562-2333)

### **5. Conservation des données visant à assurer la confidentialité:**

Les renseignements obtenus lors de cette enquête seront **confidentiels et anonymes**, ils ne seront connus que de l'étudiante intervieweuse et de sa superviseure Françoise Vanhamme. Le nom de l'interviewé sera remplacé par un pseudonyme pour protéger son identité, et toute information pouvant l'identifier sera enlevée ou modifiée. Toute publication de ma recherche portera strictement sur l'ensemble des personnes rencontrées et de leur expérience de dévoilement

ou de non-dévoilement. Des exemples individuels seront bien entendu donnés, mais tout élément susceptible d'identifier le cas ou la personne sera rigoureusement éliminé.

Durant la recherche, les entretiens enregistrés seront transférés dans l'ordinateur privé de la chercheuse et une copie de sécurité, sous forme cryptée, dans celui de sa superviseuse avant d'être effacés de l'enregistreuse. Les verbatim seront gardés dans ces mêmes ordinateurs. En phase d'analyse, ces verbatim seront imprimés et gardés au domicile de la chercheuse et dans une armoire verrouillée dans le bureau de sa superviseuse, F. Vanhamme.

Les données seront conservées durant une période de cinq ans après le dépôt final de la thèse.

## **6. Participation volontaire :**

La collaboration des participants est entièrement volontaire. À cet égard, tout participant sera assuré de pouvoir se retirer en tout temps, de mettre fin à la rencontre, de demander une pause ou de refuser d'aborder certaines questions avant et pendant la rencontre sans aucune conséquence. Si un participant décide de se retirer de la recherche, les données amassées seront détruites.

*Pour de plus amples informations, à propos de cette étude ou de vos droits en tant que participant à la recherche, vous pouvez contacter Françoise Vanhamme à l'adresse mentionnée ci-haut.*

*Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, veuillez contacter le Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, salle 154, Ottawa, ON, K1N 6N5*

*Téléphone : (613)562-5387    Courriel électronique : [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)*

### **Avant de signer ce document :**

En signant ci-dessous, vous acceptez de participer à ce projet de recherche. Il est important de vous assurer que toutes vos questions ont reçu une réponse satisfaisante et que vous comprenez bien l'étude.

Il a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie qui vous sera remise.

*J'accepte que l'entretien soit audio-enregistré : Oui / Non*

**Pseudonyme :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature de l'intervieweuse :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

## **INFORMED CONSENT FORM – Individual interviews (anglais)**

**Title of research:** Disclosure of a sexual assault

**Responsible :** Marielle Mercier (masters student in criminology)

**Email :**

**Research supervisor:** Françoise Vanhamme, Professor,  
Departement of criminology, Faculty of Social Sciences  
(613) 562-5800/2796, [francoise.vanhamme@uottawa.ca](mailto:francoise.vanhamme@uottawa.ca)

**Responsible for the Ethics Committee at uOttawa** Pavillon Tabaret, room 154,  
(613) 562-5387, [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)

### **1. Purpose of the research:**

My research focuses on the decision that leads a student who experienced a sexual assault to reveal or not their situation to a person or to a help service. The purpose of this study is to better understand how a decision of disclosure is made among students that have been sexually assaulted, leading them to the realisation that “this it is not right”, and that it is necessary to seek help from a service, or from a friend/family member. This research aims to produce a better understanding of the mechanisms leading to the decision of seeking help among students that have been sexually assaulted.

### **2. Description of your participation in the research:**

The interview will focus on: the definition of the problem experienced by the participant; the issues related to the disclosure of a sexual assault; the person(s) contacted; the expected reactions; the type of support provided; and, the media context.

Each interviewee will be met twice. The first meeting will be short, around 15 minutes, to gain awareness of the research and to establish a trusting relationship. This pre-interview can take place in person or by phone. The second meeting will be dedicated to the interview, of approximately one hour, and will be in person.

The location of the interview will be determined by agreement between the researcher and the interviewee. However, the location must imperatively be public and quiet. For example, rent a room in the library of the university, or at a public place preferred by the interviewee.

The interview will be audio-recorded at the interviewee’s consent. The interviewee has the right to refuse and will specify it at the end of the form, before signing.

### 3. **The possible benefits:**

Research participants will have the opportunity to become aware of the patterns that lead their way of thinking and responding to this type of sexual aggression. In addition, the interviews give students an opportunity to make their story and their voice heard, anonymously.

### 4. **The possible risks:**

The interview can create psychological or emotional discomfort as it asks the interviewee to evoke certain memories of a situation of past conflict (completed) and with which he/she feels comfortable talking. Some participants may experience some discomfort or anxiety following the process that led to the disclosure.

To reduce those risks, the interviewer will explain in advance the object and the purpose of the research. The interviewer can also provide the interviewee an oral idea of the starting setpoint. During the interview, the interviewer will be attentive to any observable emotions or discomforts. She will ask the interviewee regularly if all is well. Depending on the interviewee's answer, the interviewer can suggest a break, a glass of water, and can verify if the interviewee is ready to continue or prefers to stop the interview.

*While the disclosure of certain situations could be painful for some, do not hesitate to consult the following available resources if necessary:*

#### Free resources on campus:

- **Human Rights Office** (1, Stewart Street, Room 121, 613-562-5222, [respect@uOttawa.ca](mailto:respect@uOttawa.ca))
- **Centre for Psychological Services and Research (CPSR)** (136, Jean-Jacques-Lussier Street, Room 4031, 613-562-5289, [cpsr@uOttawa.ca](mailto:cpsr@uOttawa.ca))
- **Counselling and Coaching Service** (100, Marie-Curie Street, 4<sup>th</sup> floor, 613-562-5200, [couns@uOttawa.ca](mailto:couns@uOttawa.ca))

#### Free and anonymous listening lines:

- **Good2Talk** (24-hour support line: 1-866-925-5454)
- **Ottawa Rape Crisis Centre (ORCC)** (24-hour support line: 613-562-2333)

### 5. **Retention of data to ensure confidentiality:**

The information obtained during this interview will be **confidential and anonymous**, they will be known only to the student interviewer and her supervisor Françoise Vanhamme. The name of the interviewee will be replaced by a pseudonym to protect his/her identity, and any information that may identify the interviewee will be removed or modified. Any publication of my research

will be based on all the participants interviewed and their experiences of disclosure or non disclosure. Individual examples will of course be given, but anything likely to identify the case or the person will be rigorously eliminated.

During the research, the recorded interviews will be transferred to the researcher's private computer and a security copy, in encrypted form, to her supervisor's computer before being erased from the audio recorder. The verbatim will be kept in these same computers. During the analysis phase, these transcripts will be printed and kept at the researcher's home and in a locked desk in the office of her supervisor, F. Vanhamme.

The data will be kept for a period of five years after the final submission of the thesis.

**6. Voluntary participation:**

The collaboration of the participants is entirely voluntary. On that regard, any participant will be assured of being able to withdraw at any time, end the meeting, request a break or refuse to address certain questions before and during the meeting without any consequences. If a participant decides to withdraw from the research, the data collected will be destroyed.

*For more information, about this study or your rights as a research participant, you can contact Françoise Vanhamme at the address mentioned above.*

*For more information on the ethical aspects of this research, you can contact the person in charge at the Research Ethics Committee, University of Ottawa, Tabaret, 550, Cumberland Street, room 154, Ottawa, On, K1N 6N5*

Phone: (613)562-5387 email: [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca)

**Before signing:**

By signing below, you agree to participate in this research project. It is important to make sure all your concerns have been addressed to your satisfaction and that you completely understand the purpose of this study.

There are two copies of the consent form, a copy of which will be given to you.

*I accept the interview to be audio recorded:* Yes / No

**Pseudonym:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

**Interviewer signature:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

## ANNEXE E – Certificat d’approbation déontologique

Numéro de dossier: 04-18-05

Date (mm/jj/aaaa): 06/26/2018



**Université d’Ottawa**  
Bureau d’éthique et d’intégrité de la recherche

**University of Ottawa**  
Office of Research Ethics and Integrity

### Certificat d’approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Françoise	Vanhamme	Sciences Sociales / Criminologie	Superviseur
Marielle	Mercier	Sciences Sociales / Criminologie	Etudiante-chercheure

Numéro du dossier: 04-18-05

Type du projet: Thèse de maîtrise

Titre: Dévoiler l’expérience d’agression sexuelle

<u>Date d’approbation (mm/jj/aaaa)</u>	<u>Date d’expiration (mm/jj/aaaa)</u>	<u>Approbation</u>
06/26/2018	06/25/2019	Ia (approuvé)

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

**Conditions Spéciales / Commentaires:**

Veillez vous assurer que tous les formulaires de consentement sont imprimés sur entête officielle de l’Université d’Ottawa lorsqu’ils sont distribués aux participants.

550, rue Cumberland, pièce 154  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada  
(613) 562-5387 • Téléc./Fax (613) 562-5338  
[www.recherche.uottawa.ca/deontologie/](http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/) [www.research.uottawa.ca/ethics/](http://www.research.uottawa.ca/ethics/)